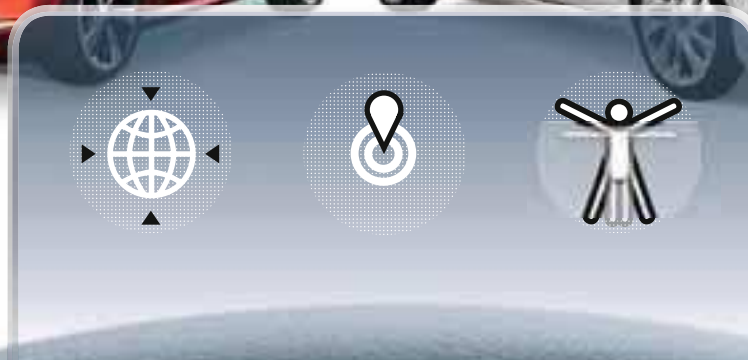


RAPPORT ANNUEL 2012



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Frédéric Saint-Geours
Président

Philippe Alexandre
Administrateur

Philippe Varin
Administrateur

Michel Philippin
Administrateur

François Pierson
Administrateur

PEUGEOT S.A.
Administrateur
Représentant permanent :
Pierre Todorov

AUTOMOBILES PEUGEOT
Administrateur
Représentant permanent :
Maxime Picat

DIRECTION GENERALE

Philippe Alexandre
Directeur Général

Alain Martinez
Directeur Général Délégué

Bernard Darrieutort
Directeur Général Délégué
(Basé à Shanghai)

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE
Guillaume Potel**

Situation au 13 Février 2013

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 177 408 000 euros

Siège social - 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris
R.C.S. Paris 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél. : + 33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) sous le n° 07 008 501,
consultable au www.orias.fr.

1	RAPPORT DE GESTION	1	3	COMPTES SOCIAUX POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011 ET 2012	113
	1.1 Chiffres clés	2		3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2012 de la société Banque PSA Finance	114
	1.2 Lettre du Directeur Général	3		3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	115
	1.3 Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4		3.3 Bilan au 31 décembre 2012	117
	1.4 Analyse des résultats opérationnels	19		3.4 Hors-bilan au 31 décembre 2012	118
	1.5 Situation Financière	29		3.5 Compte de résultat au 31 décembre 2012	119
	1.6 Facteurs de risque et gestion des risques	38		3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2011 et 2012	120
	1.7 Contrôle interne	47		3.7 Filiales et participations au 31 décembre 2012	152
	1.8 Actionnariat	49		3.8 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	153
2	COMPTES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011 ET 2012	61	4	RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	157
	2.1 Bilan consolidé	62		4.1 L'organisation du groupe pour prendre en les questions environnementales en phase de conception des produits et services	158
	2.2 Compte de résultat consolidé	63		4.2 Les innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux	158
	2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	64		4.3 Le développement des services de mobilité et d'intelligence embarquée	158
	2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	64		4.4 Le dialogue avec les parties prenantes du groupe	159
	2.5 Tableaux des flux de trésorerie consolidés	66		4.5 La sécurité/protection des consommateurs	160
	2.6 Notes aux états financiers consolidés pour les exercices clos en 2012 et 2011	67		4.6 Loyauté des pratiques et lutte contre la corruption	160
	2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	111		4.7 La stratégie achat du groupe	161
				4.8 Les Ressources Humaines	161
				Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2012	163

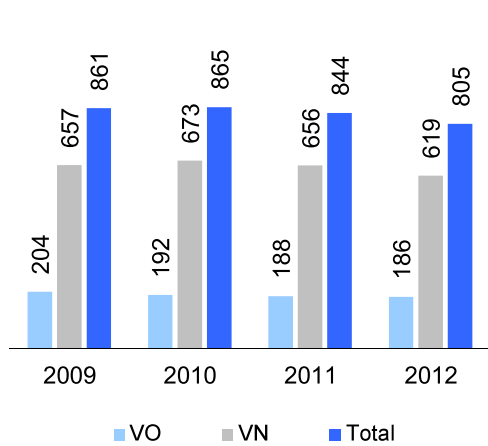
1

RAPPORT DE GESTION

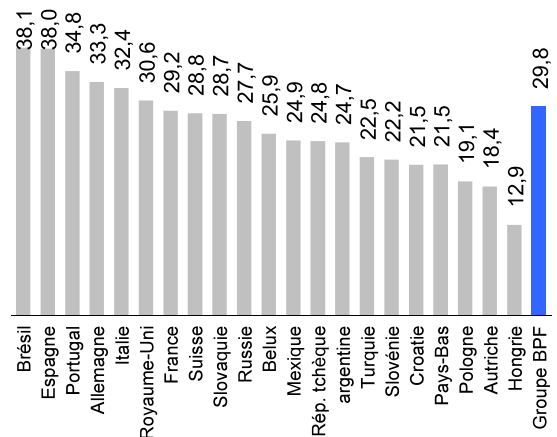
<u>1.1</u>	<u>Chiffres clés</u>	<u>2</u>	<u>1.6</u>	<u>Facteurs de risque</u>	<u>38</u>
			1.6.1	Risque d'activité	38
<u>1.2</u>	<u>Lettre du Directeur Général</u>	<u>3</u>	1.6.2	Risque de crédit	38
<u>1.3</u>	<u>Activités de Banque PSA Finance et son évolution</u>	<u>4</u>	1.6.3	Risques financiers et risque de marché	40
1.3.1	Résumé des Informations Financières	4	1.6.4	Risques liés aux opérations de titrisation	43
1.3.2	Organisation	6	1.6.5	Risques de concentration	43
1.3.3	Activités des principales sociétés filiales et succursales du groupe Banque PSA Finance	7	1.6.6	Risque opérationnel	44
<u>1.4</u>	<u>Analyse des résultats opérationnels</u>	<u>19</u>	1.6.7	Risque de non-conformité	45
1.4.1	Les ventes de véhicules Peugeot et Citroën	19	1.6.8	Risque de réputation	45
1.4.2	Activité commerciale de Banque PSA Finance	21	1.6.9	Risque des activités d'assurance et services	46
1.4.3	Résultats des opérations	26	1.6.10	Corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire	46
<u>1.5</u>	<u>Situation Financière</u>	<u>29</u>	<u>1.7</u>	<u>Contrôle interne</u>	<u>47</u>
1.5.1	Actifs	29	1.7.1	Le dispositif de contrôle permanent	47
1.5.2	Provisions sur créances douteuses et incidentées	30	1.7.2	Le dispositif de contrôle périodique	48
1.5.3	Politique de refinancement	30	<u>1.8</u>	<u>Actionnariat</u>	<u>49</u>
1.5.4	Sécurité de la liquidité	34	1.8.1	Capital	49
1.5.5	Notations de crédits	35	1.8.2	Conventions intra-groupe	49
1.5.6	Gestion du capital	35	1.8.3	Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 20 Avril 2012	49
1.5.7	Exigences de fonds propres	36	1.8.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	50
1.5.8	Perspectives	37			

1.1 Chiffres clés

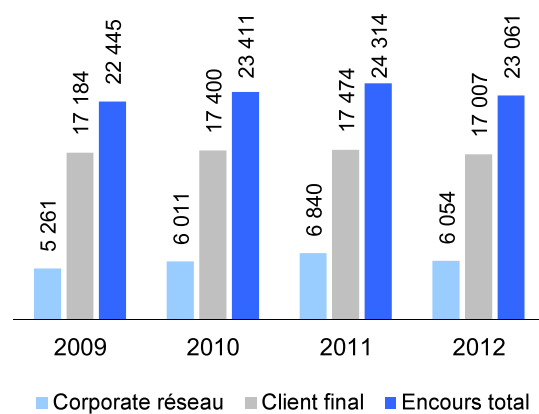
EVOLUTION DES VEHICULES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE (en milliers de véhicules)



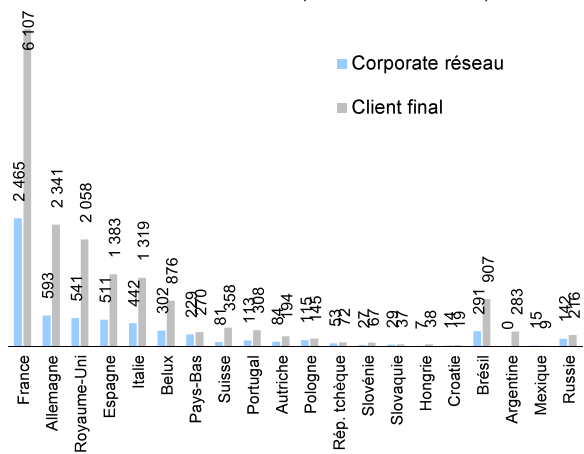
TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (%) AU 31 DECEMBRE 2012 (Financements VN / immatriculations VN du groupe PSA Peugeot Citroën)



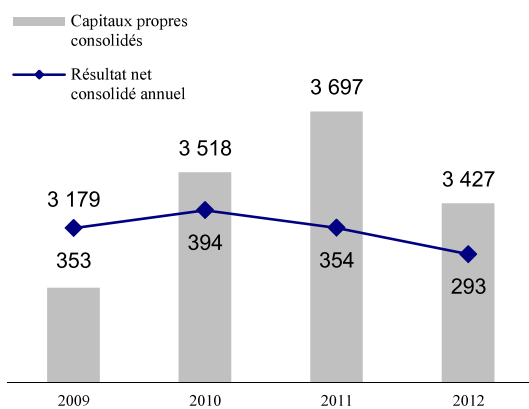
EVOLUTION DES ENCOURS CLIENTELE FINALE ET RESEAU AU 31 DECEMBRE 2012 (en millions d'euros)



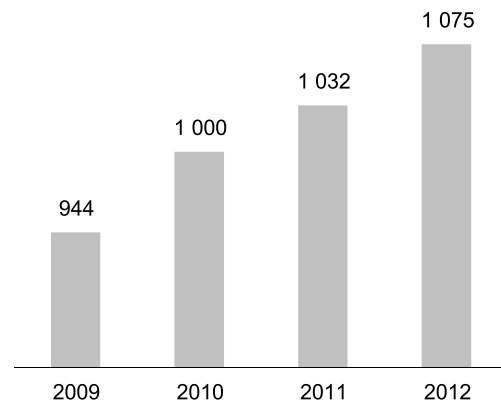
ENCOURS PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2012 (en millions d'euros)



CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2012 (en millions d'euros)



EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE (en millions d'euros)



1.2 Lettre du Directeur Général



Dans un contexte de baisse importante des marchés automobiles en Europe (-8,6% en Europe 30), le groupe PSA PEUGEOT CITROEN résiste en réalisant une part de marché de 12,7% malgré un mix pays défavorable. Au niveau mondial, PSA PEUGEOT CITROEN a commercialisé 2 965 000 véhicules neufs et éléments détachés.

Sur son périmètre d'intervention, Banque PSA Finance a financé 29,8% des voitures neuves vendues par les réseaux PEUGEOT et CITROEN contre 27,8% en 2011, atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis l'obtention de son agrément bancaire en juillet 1995. Au total, la Banque a financé l'acquisition par la clientèle de plus de 619 000 véhicules neufs.

De même, l'activité d'assurances et de services développée par Banque PSA Finance a atteint un niveau record avec un taux de pénétration de 165%.

Ces performances commerciales ont été rendues possibles par le renforcement de l'innovation dans le domaine des produits et des services, par leur déploiement soutenu et pragmatique ; de même Banque PSA Finance a su intensifier les synergies avec les marques et consolider les partenariats avec les réseaux.

Pour autant, Banque PSA Finance a maintenu une approche particulièrement sélective de la clientèle la plus risquée et renforcé encore l'ensemble de ses dispositifs de recouvrement.

Ainsi, les taux de défaut constatés sur le portefeuille Retail sont désormais revenus aux niveaux qui prévalaient avant la crise financière de 2008-2009.

Ceci étant, afin de tenir compte de la détérioration économique marquée de certains

marchés, le modèle statistique de provisionnement du portefeuille Retail a fait l'objet d'une revue, qui a conduit à une provision exceptionnelle de 136 millions d'euros.

Le renouvellement des lignes bancaires, associé aux actions de titrisation et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'Etat, assure au refinancement de Banque PSA Finance visibilité et robustesse en montant comme en durée.

Axe majeur de sa stratégie de croissance, expression d'une dimension encore plus globale, le développement à l'international de Banque PSA Finance s'est accéléré en 2012, avec une progression du volume de financements des véhicules neufs de 20% en Russie et de 36% en Chine ; par ailleurs, en Turquie, Banque PSA Finance a fait l'acquisition en novembre 2012 de la Société FTF - Finans Tüketici Finansmani AŞ - devenue PSA Finansman, dont les activités devraient démarrer au printemps 2013.

Enfin, Banque PSA Finance a continué de consolider son dispositif de contrôle interne en augmentant notamment les ressources dédiées.

Ainsi, dans un contexte de crise sans précédent, fort d'une efficacité opérationnelle renouvelée, du professionnalisme et de l'engagement de chacun, Banque PSA Finance a continué à développer son Produit Net Bancaire en 2012 pour atteindre 1 075 millions d'euros.

Banque PSA Finance a confirmé la solidité de son business model soutenu par le déploiement progressif mais résolu du PSA Excellence System ; en témoigne notamment un ratio de fonds propres Common Equity Tier One de 12,92% au 30 juin 2012.

Acteur engagé et confiant, Banque PSA Finance saura, comme par le passé, être encore plus agile et prompte à l'action, tout en capitalisant sur ses atouts-ils sont nombreux- pour améliorer en 2013 ses performances.

Philippe ALEXANDRE

1.3 Activités de Banque PSA Finance et son évolution

1.3.1 Résumé des Informations Financières

Le résumé historique des informations financières consolidées qui suit provient des comptes consolidés de Banque PSA Finance (nommée ci-après BPF) inclus dans ce présent rapport annuel, qui a été préparé dans le respect

des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays de l'Union Européenne. Les comptes consolidés ont été validés par les commissaires aux comptes, Ernst & Young audit et Mazars en 2011 et 2012.

FINANCEMENTS CONSENTIS AU COURS DE LA PERIODE

	2012	2011	Variation en %
Financements à la clientèle finale			
Nombre de véhicules financés	805 143	843 811	- 4,6
Montant des financements consentis (<i>en millions d'euros, hors agios</i>)	8 461	8 790	- 3,7
Financements des stocks des réseaux automobiles			
Nombre de véhicules financés	1 770 922	2 089 923	- 15,3
Montant des financements de véhicules (<i>en millions d'euros</i>)	32 734	38 234	- 14,4
Montant des financements de pièces de rechange et autres (<i>en millions d'euros</i>)	4 614	4 809	- 4,1

BILAN CONSOLIDE (*en millions d'euros*)

Actif	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	18	23	- 21,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 407	1 204	+ 16,9
Instruments dérivés de couverture	327	389	- 15,9
Actifs financiers disponibles à la vente	12	2	+ 500,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 221	859	+ 42,1
Prêts et créances sur la clientèle	23 061	24 314	- 5,2
Actifs d'impôts différés	140	149	- 6,0
Autres actifs	1 000	944	+ 5,9
Total de l'actif	27 186	27 884	- 2,5
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	5	- 60,0
Instruments dérivés de couverture	114	181	- 37,0
Dettes envers les établissements de crédit	8 105	4 985	+ 62,6
Dettes envers la clientèle	367	342	+ 7,3
Dettes représentées par un titre	13 326	16 889	- 21,1
Passifs d'impôts différés	392	441	- 11,1
Autres passifs	1 453	1 344	+ 8,1
Capitaux propres	3 427	3 697	- 7,3
Total du passif	27 186	27 884	- 2,5

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	Variation en %
Produit net bancaire	1 075	1 032	+ 4,2
Charges générales d'exploitation et assimilées ¹	-394	-385	+ 2,3
Coût du risque	-290	-115	+ 152,2
Résultat d'exploitation	391	532	- 26,5
Résultat hors exploitation	6	2	+ 200,0
Impôts sur les bénéfices	-104	-180	- 42,2
Résultat net	293	354	- 17,2

¹ y compris les dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés

ENCOURS ET PRETS A LA CLIENTELE**PAR SEGMENT DE CLIENTELE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
Corporate réseau	6 054	6 840	- 11,5
Client final	17 007	17 474	- 2,7
dont Retail	15 416	15 984	- 3,6
dont Corporate hors réseau et assimilés	1 591	1 490	+ 6,8
Total des prêts et créances sur la clientèle	23 061	24 314	- 5,2

PAR REGION

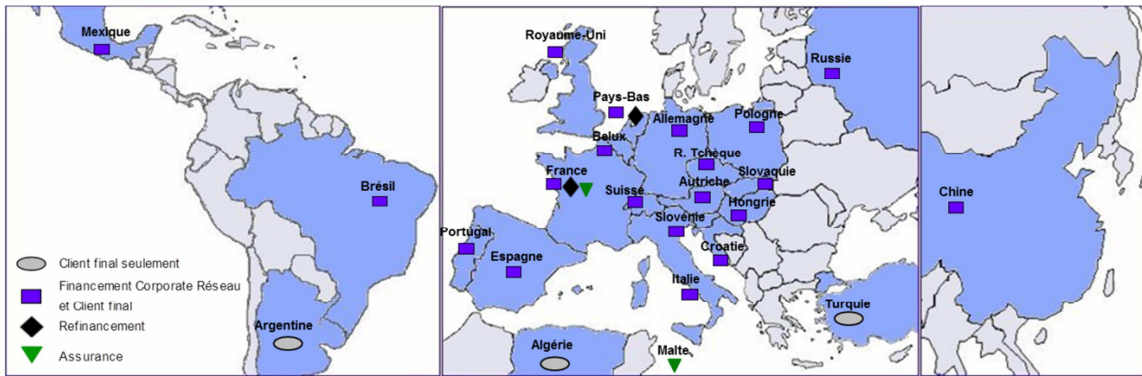
<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
France	8 572	8 868	- 3,3
Europe de l'Ouest (hors France)	12 003	12 832	- 6,5
Europe Centrale et Orientale	623	641	- 2,8
Amérique Latine	1 505	1 705	- 11,7
Reste du Monde	358	268	+ 33,6
Total	23 061	24 314	- 5,2

PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE

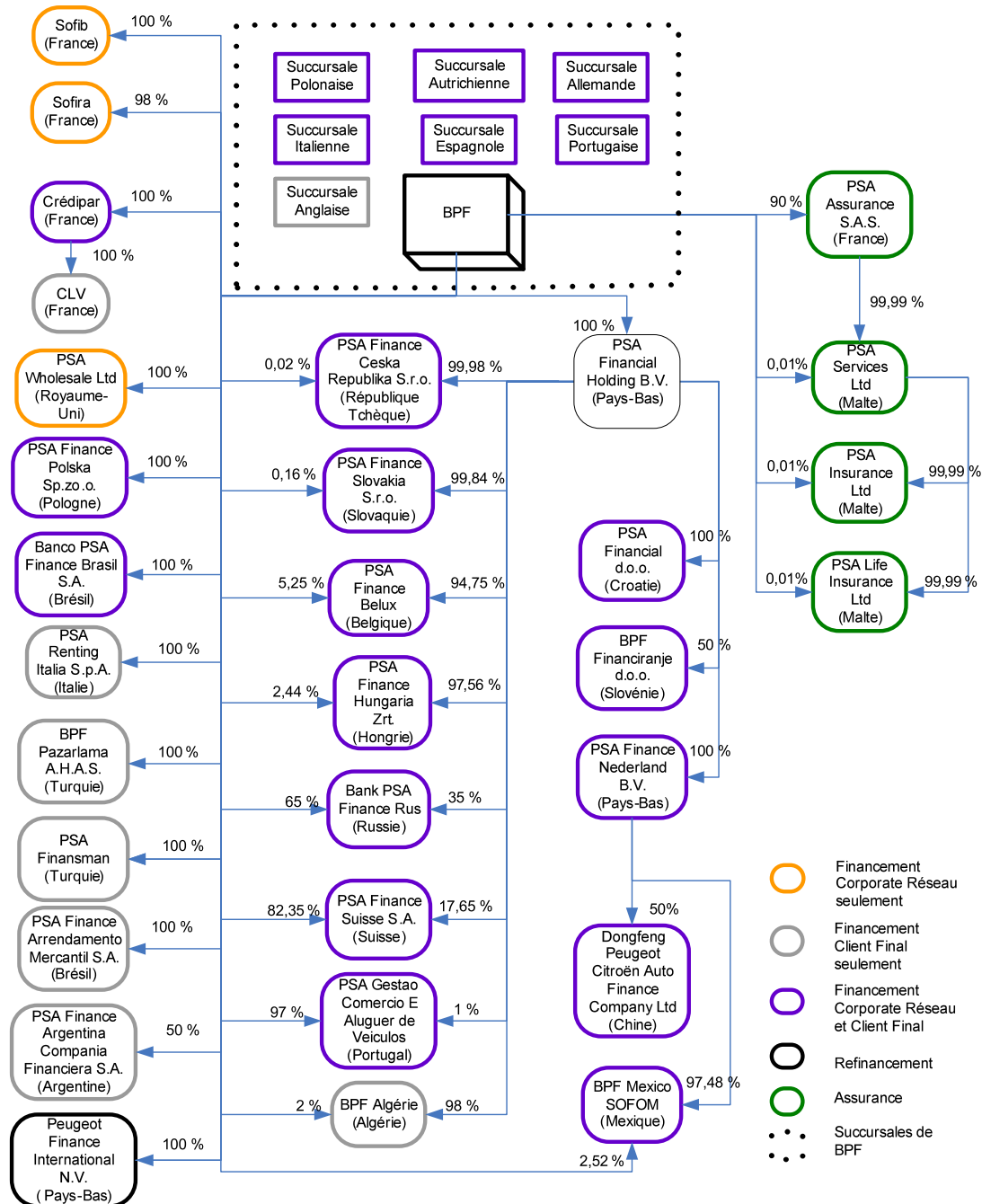
<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	Variation en %
Client final	607	575	+ 5,6
dont Retail	575	551	+ 4,4
dont Corporate hors réseau et assimilés	32	24	+ 33,3
Corporate réseau	121	117	+ 3,4
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	163	161	+ 1,2
Non répartis et autres ¹	184	179	+ 2,8
Total	1 075	1 032	+ 4,2

¹ Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

1.3.2 Organisation



L'organigramme suivant ne reprend que les entités du groupe BPF ayant une activité significative.



1.3.3 Activités des principales sociétés filiales et succursales du groupe Banque PSA Finance

1.3.3.1 Introduction

Contrôlée directement à 100% par des sociétés du Groupe PSA, Banque PSA Finance assure dans les 23 pays où elle est implantée le financement des ventes des véhicules par les réseaux des marques Peugeot et Citroën.

Elle assure par ailleurs aux réseaux des deux marques le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que le besoin de fonds de roulement, et propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements et de services.

Le plus souvent, l'offre BPF aux particuliers ou entreprises associe aux financements des assurances et services au sein de produits packagés.

En 2012, le montant des nouveaux financements a atteint 8 461 millions d'euros pour 805 143 véhicules

financés auprès des particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés (activité de location incluse). Au 31 décembre 2012, le montant des prêts et créances sur la clientèle atteignait 23 061 millions d'euros, incluant 17 007 millions d'euros de crédits et locations aux clients finaux, et 6 054 millions d'euros de financements aux concessionnaires Peugeot et Citroën. Le produit net bancaire (PNB) en 2012 s'est élevé à 1 075 millions d'euros le résultat d'exploitation à 391 millions d'euros et le résultat net à 293 millions d'euros dont part du groupe à 281 millions d'euros.

Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans ce rapport annuel excluent les activités de la Chine, l'entité s'y trouvant n'étant pas consolidée par intégration globale mais intégrée selon la méthode de mise en équivalence.

A. Histoire et Organisation

La structure actuelle de BPF est le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard, les deux constructeurs ayant très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant ainsi accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.

En 1979, le groupe PSA Peugeot Citroën crée Crédipar, sa société de financement pour la France, filiale majeure aujourd'hui de BPF.

PSA Finance Holding regroupant les activités financières des marques Peugeot et Citroën est ensuite créée en 1982.

En 1995, PSA Finance Holding devient un établissement de crédit agréé par la loi française et est renommée Banque PSA Finance.

Les activités de BPF se sont développées au fil des années avec celles du groupe PSA Peugeot Citroën. Bénéficiant d'une plate-forme naturelle de développement géographique, BPF a ainsi activement soutenu le développement à l'international du groupe PSA Peugeot Citroën.

Le groupe BPF a désormais une présence géographique étendue à 23 pays, ce qui représente une couverture d'environ 89% du volume de véhicules vendus en 2012 par le Groupe PSA Peugeot Citroën (Chine incluse). Les marchés principaux sont l'Europe de l'Ouest (en particulier la France, le Royaume-Uni,

l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie) et le Brésil. On trouve également une présence renforcée en Amérique Latine, en Europe Centrale et Orientale ainsi qu'en Chine depuis 2006 et en Russie depuis le deuxième trimestre 2010.

Au 31 décembre 2012, la filiale française de BPF, représente 37,2% des encours totaux de BPF, l'Europe hors France 54,8% (dont 52% pour l'Europe de l'Ouest et 2,8% pour l'Europe Centrale et Orientale) et le reste du monde 8,1%. La présence géographique étendue de BPF offre une base opérationnelle solide et donne l'avantage d'une grande réactivité pour suivre l'évolution de la demande sur les marchés émergents.

En France, les activités de financement sont réalisées par les filiales Sofira, Sofib et Crédipar. Dans le reste de l'Europe, les opérations se font essentiellement via des succursales ou des filiales détenues à 100% ou dans lesquelles BPF est un actionnaire majoritaire. En Amérique Latine et en Russie le groupe opère via plusieurs filiales, certaines entités étant en joint-ventures ou en partenariats avec d'autres opérateurs financiers. Les opérations en Chine sont menées à travers une joint-venture – DPCAFC - dont l'actionariat, depuis le mois de décembre 2012, est réparti entre DongFeng Peugeot Citroën Automobiles (25%), DongFeng Group, un des constructeurs leader sur le marché chinois (25%), et BPF (50%). On trouve enfin PSA Insurance en charge des activités d'assurance, régies par la MFSA (Malta Financial Services Authority).

B. Activités et Stratégie

Opérant dans un contexte de crise depuis 2008, et forte de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les deux marques du Groupe et leur réseau commercial, de la qualité de sa gestion et de ses procédures, BPF a

démonstré sa capacité à résister et réagir efficacement face à la conjoncture et produire un bon niveau de performance.

Le périmètre d'implantation de BPF lui permet de couvrir 89% des ventes de véhicules commercialisés par le groupe PSA Peugeot Citroën en 2012 (Chine incluse).

Le savoir-faire et les avantages clés de BPF sont :

- **Une offre de solutions de financement large, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot et Citroën et de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis à BPF de développer des solutions de financements et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les marques Peugeot et Citroën comme avec les réseaux.** Les solutions de financement sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de distributeurs Peugeot et Citroën, en une approche combinée qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Il est régulièrement constaté que les concessionnaires enregistrent un taux plus élevé de renouvellements, et ceci sur une plus courte période, lorsque les clients financent leur véhicule via BPF.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à la fois à celle des marques Peugeot et Citroën et à celle, de leurs concessionnaires, permettant à ces derniers de fournir au client final une cotation globale pour le véhicule, une solution packagée de financement et de services dans les meilleurs délais. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire.
- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liés au véhicule ainsi qu'à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche guichet unique et instantanée est de rendre les financements, assurances et services plus attractifs pour les clients. Les assurances et

les services contribuent en outre pour une part significative aux revenus de BPF.

- **Une expansion géographique constante et maîtrisée.** BPF a soutenu historiquement la dynamique de développement commercial à l'international du groupe PSA Peugeot Citroën, bénéficiant ainsi d'une plate-forme naturelle d'expansion géographique. Au fil des années, BPF a accompagné la croissance dynamique des deux marques et de leur réseau commercial d'abord à travers l'Europe de l'Ouest et puis dans les marchés émergents les plus dynamiques. La stratégie de croissance de BPF dans les marchés émergents est également pragmatique : l'entrée souvent effectuée sur le marché via un partenariat avec un établissement financier établi de longue date permet à BPF de devenir rapidement opérationnelle tout en limitant ses coûts de développement. En 2012 en Turquie, BPF a fait le choix de l'acquisition à 100% d'un établissement de crédit autorisé notamment à faire du crédit aux particuliers, PSA Finansman A.Ş., et se donne ainsi les moyens de se développer localement et de soutenir les ventes des marques Peugeot et Citroën sur ce marché porteur. Cette entité devrait être pleinement opérationnelle au printemps 2013.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du groupe PSA Peugeot Citroën, BPF opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux des risques propres à son métier ; la politique commerciale est déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing des Marques.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits retail basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement corporate.

Les politiques tarifaires sont établies en fonction du profil de la clientèle cible.

Banque PSA Finance n'est pas exposée sur la valeur résiduelle des véhicules financés, puisque les concessionnaires ou les constructeurs ont un engagement de rachat des véhicules envers BPF à la fin du contrat de financement.

1.3.3.2 Offre de Produits et Services

L'offre de solutions de financement, d'assurances et de services de BPF comprend :

- **Le financement au client final (74% des encours à la clientèle au 31 décembre 2012).** L'offre aux particuliers, petites entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi qu'une variété de solutions de location avec ou sans option d'achat.
- **Le financement aux corporate réseau (26% des encours à la clientèle au 31 décembre 2012).** Les concessionnaires des réseaux Peugeot et

Citroën ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de Véhicules Neufs, de Véhicules d'Occasion et de pièces détachées, ainsi que pour d'autres typologies tels leur besoin en fonds de roulement.

- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurances et services sont proposées telles que les assurances liées au financement comme l'assurance décès, chômage, invalidité, les assurances complémentaires permettant de mieux protéger le véhicule, les assurances liées au véhicule comme l'assurance automobile et des services liés aux véhicules comme l'extension de

garantie, le contrat de maintenance ou des prestations d'assistance.

Le tableau ci-dessous présente en valeur et en volume la production de nouveaux contrats de

financement en 2012 comparée à 2011, ainsi que les montants d'encours, à chaque fois ventilés par segment : prêts clientèle finale ou prêts corporate réseau.

FINANCEMENTS PAR PORTEFEUILLE

	2012	2011	Variation en %
Financements à la clientèle finale			
Nombre de véhicules financés	805 143	843 811	- 4,6
Montant des financements consentis (<i>en millions d'euros, hors agios</i>)	8 461	8 790	- 3,7
Financements des stocks des réseaux automobiles			
Nombre de véhicules financés	1 770 922	2 089 923	- 15,3
Montant des financements de véhicules (<i>en millions d'euros</i>)	32 734	38 234	- 14,4
Montant des financements de pièces de rechange et autres (<i>en millions d'euros</i>)	4 614	4 809	- 4,1
Encours par segment de clientèle			
	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
Client final	17 007	17 474	- 2,7
Corporate réseau	6 054	6 840	- 11,5
Total des encours	23 061	24 314	- 5,2

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés, à travers des solutions de vente à crédit ou de location.
- Les activités de prêts aux concessionnaires correspondent à des financements de stock de Véhicules Neufs (VN), de Véhicules d'Occasion

(VO), et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, essentiellement prêts et locations, octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Voir "1.5.1.2 Encours de Crédit" pour une ventilation des encours de crédit par portefeuille

B. Activités de financement de la clientèle finale

BPF finance les achats et locations de véhicules neufs et d'occasion par les clients particuliers et entreprises à travers les réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat à la fin de la période de location.

Les clients finaux visés sont essentiellement les particuliers, petites entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés. Au 31 décembre 2012, ces derniers

représentent 9% des encours sur prêts et créances à la clientèle, alors que les clients particuliers et petites entreprises représentent 91% des encours. En 2012, la durée moyenne des nouveaux financements était de 41 mois.

La grande majorité des financements est utilisée pour des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion, principalement des véhicules que les concessionnaires Peugeot et Citroën récupèrent à la fin des périodes de

location, ou bien des véhicules acquis par les concessionnaires lors d'opérations de reprises pour la vente de véhicules neufs, qui peuvent donc être des véhicules de marque tierce. Dans certains cas, des financements VO peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte existante. En 2012, 805 143 véhicules ont été financés à la clientèle finale.

La production de nouveaux contrats en 2012 s'est élevée à un montant de 8 461 millions d'euros, représentant 559 820 unités financées en crédit et 245 323 unités en contrat de location. La variation de la demande entre locations et ventes à crédit dépend essentiellement des taux d'intérêt en vigueur et du niveau global de demande. Au 31 décembre 2012, 57,5% des encours sur prêts et créances à la clientèle finale étaient des ventes à crédit (pour 9 777 millions d'euros), contre 41,1% pour des contrats de location (représentant 6 983 millions d'euros), le reste étant composé d'autres types de contrats de financements

Couverture géographique

Les activités de financement à la clientèle finale sont réalisées dans 23 pays (Chine incluse) ce qui représente une couverture d'environ 89% des ventes de véhicules assemblés par Peugeot et Citroën en 2012. Les marchés les plus importants sont la France et les autres pays de l'Europe de l'Ouest (principalement le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie) et le Brésil. Le tableau ci-

(247 millions d'euros, 1,4%).

La politique tarifaire est construite à partir d'un modèle interne de score qui évalue le risque associé au profil de chaque client. Les taux d'intérêt (et les taux d'intérêt implicites des contrats de location) sont de manière générale des taux fixes. Les clients payent également des frais de dossiers qui varient d'un pays à l'autre en fonction des pratiques de marché ainsi que des réglementations locales.

Une part importante de l'activité est composée d'offres préférentielles subventionnées par bénéficiant du support des Marques Peugeot et Citroën, à travers des taux promotionnels pour dynamiser les ventes de véhicules. Les procédures habituelles de score et de tarification sont appliquées à ces financements bien que des taux spécifiques soient également offerts lors des campagnes promotionnelles menées par BPF seule.

dessous montre une ventilation par pays des encours de crédit à la clientèle finale au 31 décembre 2012 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 375 millions d'euros à fin décembre 2012). Les encours de crédit financés en Turquie sont enregistrés dans les livres du partenaire de BPF et ne figurent donc pas ci-dessous. La situation est la même pour les activités réalisées en Algérie et pour le partenariat au Mexique.

ENCOURS DE FINANCEMENT CLIENTELE FINALE PAR REGION

Client Final	31 décembre 2012	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>
France	6 107	35,9%
Europe de l'Ouest (hors France)	9 107	53,5%
Europe Centrale et Orientale	378	2,2%
Amérique Latine	1 199	7,1%
Reste du Monde	216	1,3%
Total	17 007	100,0%

Politique commerciale et taux de pénétration

BPF travaille étroitement et de manière privilégiée en partenariat avec les réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën, finançant près de 30% des ventes de véhicules assemblés par le groupe PSA Peugeot Citroën en 2012 sur le périmètre éligible.

Les solutions de financement sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën, avec une approche combinée qui incorpore l'offre de financement à la vente du véhicule. Les études de marché confirment que les concessionnaires ont tendance à enregistrer un taux plus élevé de renouvellements, et ceci sur une plus courte période,

lorsque les clients financent leur véhicule via BPF, ce qui donne aux concessionnaires une forte incitation à développer leur coopération avec le groupe. Banque PSA Finance commissionne également les concessionnaires lors du financement des véhicules vendus par leur intermédiaire à la clientèle finale.

L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à celle du réseau de concessionnaires, donnant à ces derniers une grande réactivité dans l'exercice d'une cotation globale pour le véhicule, son financement et d'éventuels services annexes. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système

chez le concessionnaire. En France, environ 90% des demandes de crédit de particuliers et deux tiers de celles reçues des entreprises peuvent être traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot et Citroën sur leurs sites Internet, Banque PSA Finance a développé des outils de simulation et de présentation de son offre, en France, en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Suisse, en Pologne, en République Tchèque et en Argentine. Des espaces clients personnalisés, et outils de gestion de la relation client en ligne ont été déployés dans les principaux pays.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot et Citroën et de leurs clients. Sa relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis à BPF de développer des solutions de financement incluant des assurances

et des services sur mesure pour répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. BPF participe aux travaux des marques Peugeot et Citroën pour identifier les produits spécifiques susceptibles d'attirer les segments de clientèle visés, en avance sur les tendances du marché automobile.

Le taux de pénétration dans un pays est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules Peugeot et Citroën au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers qui y sont vendus, par le Groupe PSA Peugeot Citroën. Le nombre de nouveaux véhicules vendus inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part de BPF dans le total des véhicules Peugeot et Citroën financés comparée à celle provenant de la concurrence (banques établissements spécialisés...) est significativement supérieure.

Le tableau ci-dessous montre les taux de pénétration de BPF dans les pays où la banque est présente en 2011 et 2012 :

TAUX DE PENETRATION BANQUE PSA FINANCE PAR PAYS

Pays	Immatriculations du groupe PSA Peugeot Citroën (VP + VU) ¹		Financements de véhicules neufs (VP + VU) ¹		Taux de pénétration de Banque PSA Finance (en %)	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
France	700 889	840 784	204 472	224 785	29,2	26,7
Allemagne	153 934	172 589	51 202	62 194	33,3	36,0
Portugal	17 939	32 374	6 248	10 643	34,8	32,9
Espagne	133 203	158 048	50 624	47 048	38,0	29,8
Suisse	27 971	32 200	8 052	9 185	28,8	28,5
Royaume-Uni	213 158	200 462	65 233	57 226	30,6	28,5
Italie	155 486	185 424	50 356	52 921	32,4	28,5
Belux	99 015	118 055	25 631	32 586	25,9	27,6
Autriche	28 847	33 240	5 309	6 533	18,4	19,7
Pays-Bas	74 804	82 911	16 112	15 752	21,5	19,0
Europe Occidentale (hors France)	904 357	1 015 303	278 767	294 088	30,8	29,0
Slovénie	9 472	10 681	2 105	2 731	22,2	25,6
Slovaquie	7 863	8 682	2 259	2 115	28,7	24,4
Rép. Tchèque	14 579	15 692	3 621	3 817	24,8	24,3
Croatie	6 141	7 025	1 320	1 695	21,5	24,1
Pologne	30 942	33 517	5 912	7 963	19,1	23,8
Hongrie	4 625	4 916	598	727	12,9	14,8
Europe Centrale et Orientale	73 622	80 513	15 815	19 048	21,5	23,7
Brésil	147 389	175 855	56 223	59 251	38,1	33,7
Argentine	111 675	106 937	27 555	25 211	24,7	23,6
Mexique	5 206	5 796	1 298	1 302	24,9	22,5
Amérique Latine	264 270	288 588	85 076	85 764	32,2	29,7
Russie	77 279	71 944	21 428	17 920	27,7	24,9
Turquie	60 135	65 354	13 559	13 999	22,5	21,4
Reste du Monde	137 414	137 298	34 987	31 919	25,5	23,2
Total	2 080 552	2 362 486	619 117	655 604	29,8	27,8

¹ Véhicules particuliers et utilitaires légers

La pénétration sur client final en Chine en 2012 a vu une progression nette (9,0% contre 7,6% en 2011) même si elle reste faible par rapport aux autres marchés où BPF

opère. La raison principale est le fait que les clients chinois n'ont recours que depuis récemment au crédit à la consommation pour l'achat de véhicules.

Financements de VN et VO à la clientèle finale

La vente à crédit se fait le plus souvent à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêt, bien que dans certains cas des offres de crédit ballon puissent se trouver avec une mensualité plus importante à

l'échéance du contrat. En France par exemple, les prêts à échéancier de remboursement linéaire ou régulier du capital représentent environ 90% des encours de crédit à un instant donné. Dans le cas des crédits ballons, l'acheteur a généralement la possibilité

de revendre le véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité « le ballon », montant qui sera déduit du prix d'achat d'un nouveau véhicule (auquel cas BPF recevra le montant du ballon de la part du concessionnaire sauf si le nouveau véhicule est également financé), ou bien la possibilité de garder le véhicule en payant le montant du ballon, comptant ou via un nouveau financement. Une option de reprise est possible si le véhicule n'a pas dépassé un certain kilométrage et est en bon état au terme de la période de financement.

Le financement est limité à un certain pourcentage de la valeur du prix de vente du véhicule. L'emprunteur effectue en moyenne un apport personnel d'au moins 30% de la valeur du véhicule, bien que la pratique diffère en fonction des pays. Dans tous les cas la valeur du financement ne peut excéder 100% du prix de vente du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (surtout des particuliers) choisissent de financer un pourcentage moins important du prix du véhicule, ou se voient dans l'obligation de le faire compte tenu du résultat de leur score. Il est également requis que le montant des mensualités remboursées ajouté aux autres engagements de l'emprunteur (prêt immobilier par exemple) ne dépasse pas un certain pourcentage des revenus de son ménage.

Les durées d'engagement des financements s'échelonnent principalement d'un an à six ans maximum, les pratiques variant en fonction des pays. Les remboursements se font généralement tous les mois. Il est toutefois possible dans certains cas de repousser la première échéance à 60 ou 90 jours. BPF

Activités de location

Les activités de location comprennent à la fois des locations longue durée (LLD) et des locations avec option d'achat (LOA). Toutes les locations sont comptabilisées comme des locations financières dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme actifs dans les comptes consolidés de la banque.

BPF achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot et Citroën et les loue aux clients finaux. Les contrats offerts s'étalent de un à cinq ans, laissant à l'emprunteur le choix au terme du contrat de rendre le véhicule ou de le racheter pour le montant de sa valeur résiduelle. Habituellement BPF reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme de cette période, dans le cas où le client choisit ou se trouve dans l'obligation de rendre le véhicule loué, le concessionnaire ou le constructeur se doivent de racheter à BPF le véhicule à la restitution de celui-ci

ne propose pas de prêts à amortissement négatif ni de produits à caractéristiques similaires.

Dans certains pays l'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à n'importe quel moment alors que dans d'autres pays ce remboursement n'est possible que si le véhicule a été gravement endommagé ou volé, ou en cas d'accord explicite de la banque. Des pénalités peuvent être demandées en cas de remboursement anticipé, en fonction des règles locales propres à chaque pays.

La totalité des ventes à crédit souscrites avec BPF sont adossées au véhicule financé, les modalités de la garantie variant en fonction des pays. Dans certains cas, BPF reçoit des sûretés affectées à la garantie de ses créances sur le véhicule, qui peuvent être utilisées en cas de défaut. Dans d'autres cas, BPF achète le véhicule au concessionnaire puis le revend immédiatement au client, assorti d'une réserve de propriété qui permet de récupérer le véhicule en cas de défaut de paiement. Dans certains pays enfin la banque a la possibilité de faire valoir ses droits sans procédure judiciaire alors que dans d'autres un titre exécutoire est nécessaire pour pouvoir reprendre un véhicule.

Dans des cas spécifiques, BPF peut aussi obtenir la garantie d'un tiers, d'un co-emprunteur, ou un autre élément de sécurisation du crédit de la part de l'emprunteur. Pour les clients entreprises, BPF peut également utiliser en garantie des actifs de l'entreprise ou même le fonds de commerce. Enfin BPF peut être nommée comme bénéficiaire de la police d'assurance vie, accident ou de l'assurance du véhicule souscrite par le client, et obtient parfois des droits auxiliaires comme la cession de la garantie du véhicule ou celle du contrat de maintenance.

par l'emprunteur, à un prix déterminé au moment de la signature du contrat. Ce montage permet à BPF de ne pas supporter le risque lié à la reprise du véhicule (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur obligation de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer une pénalité si le véhicule n'est pas dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur au chiffre fixé dans le contrat de location, le prix que le concessionnaire ou le constructeur paye à BPF n'en est pas pour autant affecté. Par contre, BPF supporte le risque sur la valeur du véhicule si le client suspend le paiement de ses mensualités locatives, puisque le montant de la vente du véhicule peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des remboursements non effectués pendant la location. Une négociation préalable permet donc d'inclure au contrat une clause de paiements en réparation pour couvrir le préjudice dans le cas où le véhicule serait saisi suite à une cessation de paiement.

Acceptation, Règlement et Recouvrement

Les solutions de financements à la clientèle finale sont offertes par les concessionnaires Peugeot et Citroën à leurs clients comme partie intégrante de l'offre globale d'acquisition du véhicule. BPF fournit aux concessionnaires un système d'information en ligne qui leur permet d'interroger et pour la plupart des clients, d'obtenir une décision de principe de financement et une proposition tarifaire directement sur le point de vente. L'offre de crédit est traitée en même temps que le contrat de vente du véhicule.

La politique d'octroi fait appel à un système de délégation, en particulier pour le client dont le score est en dessous d'un certain seuil.

BPF a développé des scores d'acceptation différenciés pour les VN et les VO, pour les particuliers et les entreprises, et pour les financements à crédit ou par location. Les données sources pour évaluer les candidats proviennent notamment des documents fournis par les clients, de bases de données internes, établies à partir des profils détaillés des clients, et des historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées et enrichies grâce aux différentes bases de données et fichiers sur les crédits qui sont mis à disposition dans la plupart des pays soit par des organismes publics (comme la Banque de France) ou par des sociétés spécialisées (Experian et CRIF par exemple). Pour les clients entreprises, BPF utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales pour vérifier les capacités d'endettement. En cas de refus de financement, BPF conserve le dossier pendant une certaine période, ce qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement.

C. Activités de financement corporate réseau

BPF propose des solutions de financement pour véhicules (VN/VD/VO) et pièces de rechange pour les réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën. Sont également proposés des financements de besoin en fonds de roulement et autres besoins comme par exemple pour la construction ou la rénovation des concessions, et des comptes courants classiques.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs obligations de rachat de véhicules dans le cadre des locations et crédits ballon. Le financement couvre la totalité du prix d'achat du véhicule pour les concessionnaires, mais une limite est fixée sur le montant cumulé des financements pour chaque concessionnaire. Une revue régulière de la solvabilité des concessionnaires est menée par BPF, afin d'ajuster les limites des financements.

En 2012, 1 770 922 véhicules ont été financés aux concessionnaires à travers le programme de

Les paiements réguliers sont en général collectés via prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un deuxième prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivants la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Dans la plupart des pays, BPF utilise des équipes internes de recouvrement à l'amiable pour conduire cette tâche. Il existe deux équipes de recouvrement multi-pays prenant en charge le démarrage de la procédure, l'une située à Varsovie en Pologne couvrant les filiales et succursales principales du Nord de l'Europe, et l'autre à Madrid en Espagne pour les filiales et succursales du Sud de l'Europe.

Lorsque des impayés subsistent au-delà d'une certaine période (en général 45 à 90 jours selon la juridiction), les équipes de recouvrement déterminent la possibilité de reprendre possession du véhicule ou de lancer une procédure pénale de saisie, en fonction des lois et réglementations locales. Après la reprise, BPF met en œuvre les procédures légales existantes (typiquement enchères ou ventes à un réseau de concessionnaires ou garages) pour revendre le véhicule. Quand des arriérés de capital subsistent suite à la vente du véhicule, BPF peut choisir de lancer une procédure légale de recouvrement ou bien de céder les créances existantes à une agence de recouvrement spécialisée.

financement corporate réseau, ce qui représente une baisse sensible (-15,3%) par rapport à la performance de 2011. Le nombre de véhicules financés par BPF aux concessionnaires est mécaniquement plus important que celui des véhicules financés à la clientèle finale ; ceci est dû à une courte maturité caractéristique des prêts aux corporate réseau et au fait qu'une partie des véhicules financés aux concessionnaires ne seront peut-être pas par la suite financés par BPF au client final. En 2012 le montant des nouveaux crédits sur les véhicules octroyés aux concessionnaires Peugeot et Citroën a diminué de 13,2%, en ligne avec la baisse constatée du nombre de véhicules financés.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de véhicules financés pour les concessionnaires Peugeot et Citroën en 2011 et 2012, ainsi que la ventilation des encours de crédit corporate réseau de BPF (Chine exclue).

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
En nombre de véhicules	1 770 922	2 089 923	- 15,3
En montant (en millions d'euros)	37 348	43 043	- 13,2
dont véhicules	32 734	38 234	- 14,4
dont pièces de rechange et autres	4 614	4 809	- 4,1

ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
Véhicules	4 302	4 840	- 11,1
Pièces de rechange et autres	1 752	2 000	- 12,4
Total	6 054	6 840	- 11,5

Couverture géographique

BPF finance les concessionnaires Peugeot et Citroën à travers le monde, avec une couverture géographique très similaire à celle des activités de financement à la clientèle finale, les marchés principaux étant la France, le reste de l'Europe de l'Ouest et le Brésil.

Le tableau suivant présente les encours de crédit corporate réseau ventilés par pays au 31 décembre 2012 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 264 millions d'euros à fin décembre 2012). BPF ne propose pas de financement corporate réseau en Algérie, en Argentine, ni en Turquie.

ENCOURS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU PAR REGION

Corporate Réseau	31 décembre 2012	
	en millions d'euros	en % du total
France	2 465	40,7%
Europe de l'Ouest (hors France)	2 896	47,8%
Europe Centrale et Orientale	245	4,0%
Amérique Latine	306	5,1%
Reste du Monde	142	2,3%
Total	6 054	100,0%

Le financement corporate réseau

Le montage du financement des concessionnaires varie en fonction du pays d'activité. S'agissant du financement des stocks, BPF propose pour le compte des Marques une période de franchise à leur charge.

BPF prend le plus souvent une sûreté ou autre garantie sur les véhicules et les pièces de rechange qui sont financés. Le véhicule peut être vendu au concessionnaire avec une réserve de propriété exerçable en cas de défaut de paiement. La livraison du véhicule peut également être faite en dépôt-

consignation (méthode utilisée principalement au Royaume-Uni, au Portugal et en Hongrie). Enfin une garantie peut aussi être prise sur d'autres actifs du concessionnaire, incluant une hypothèque sur le titre de propriété ou le bail du concessionnaire, ainsi qu'une garantie sur d'autres actifs liés à l'activité ou même sur le fonds de commerce.

Les financements corporate réseau sont normalement proposés au travers de lignes de crédit spécifiques. En général, les prêts pour véhicules sont remboursés entre 30 et 180 jours après tirage. BPF

passé en revue de manière périodique les limites de crédits aux concessionnaires et la politique tarifaire est une résultante du score crédit calculé en interne et des conditions de marché.

Les demandes de crédit des concessionnaires sont évaluées selon les mêmes critères ordinaires que les crédits à la clientèle finale entreprise, en utilisant les documents fournis par les concessionnaires (documents sur l'organisation, extrait du registre du commerce et des sociétés et

états financiers) ainsi que des informations provenant de sources publiques et de bases de données de crédit externes. Une évaluation de la valeur des garanties sécurisant le crédit est aussi réalisée.

Alors que de nombreux concessionnaires sont indépendants, certaines concessions appartiennent au groupe PSA Peugeot Citroën ou à ses filiales. Les financements qui leur sont offerts se font sur la même base que pour les concessionnaires indépendants.

D. Activités Assurance et Services

Depuis des années BPF a étoffé son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance élaborés avec des assureurs partenaires (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc...) et de services automobiles élaborés avec les Marques Peugeot et Citroën (extension de garantie, contrat de maintenance). Fort de sa croissance sur cette activité, BPF a créé en 2009 PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de cette activité spécifique et stratégique pour BPF et les Marques Peugeot et Citroën. Composée entre autres de deux compagnies d'assurance, PSA Insurance conçoit et distribue via les filiales et succursales de BPF une gamme de produits d'assurance et de services. Les assurances sont élaborées soit en partenariat avec des acteurs clefs de l'assurance, soit directement par les compagnies d'assurance PSA Insurance Ltd ou PSA Life Insurance Ltd. qui sont habilitées à opérer sur tous les marchés européens grâce à la « Libre Prestation de Services », spécificité de l'Union Européenne. PSA Insurance intervient sur les principaux marchés du groupe : Europe, Amérique Latine, Russie et Chine.

BPF propose donc au client final toute une offre d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule et à son financement, qui sont commercialisés conjointement ou pas avec l'offre de crédit. Les offres packagées de services incluent des contrats d'assurance protégeant le financement (par exemple de l'assurance-crédit ou les assurances complémentaires), de l'assurance automobile ou des services liés au véhicule comme l'extension de garantie et le contrat de maintenance. L'idée d'approche guichet unique rend l'offre automobile plus attractive pour les clients et les packages permettent au client de bénéficier d'une offre globale plus compétitive tout en protégeant au mieux son véhicule.

Des offres packagées incluant financement, assurances et services ont donc été développés avec les Marques Peugeot et Citroën, comme par exemple Easydrive avec Peugeot et Doppel Flat pour Citroën en Allemagne, et Just Add Fuel avec Peugeot au

Royaume Uni ou sa déclinaison en France avec le Peugeot&Go, qui incluent un financement, de la maintenance, ainsi qu'une assurance automobile. D'autres offres sont créées pour répondre à des besoins spécifiques de certains marchés ou concessionnaires, comme des assurances automobiles à prime mensuelle constante au Portugal, en Allemagne et en France, des assurance-crédit avec couverture chômage comme au Royaume Uni, en France, et en Allemagne, Espagne ou des Small Fleet Insurance au Royaume Uni et en France.

Depuis 2005, BPF s'est engagée dans un programme ambitieux afin de développer la vente d'assurance automobile en les incluant soit dans des offres de financement, soit en les proposant lors de la vente d'un véhicule. L'offre assurance « auto » est disponible sur l'ensemble des marchés et connaît une croissance significative puisque 11.7% des véhicules vendus le sont avec une assurance « auto », en progression de 1,3 point en comparaison avec 2011. BPF a par ailleurs été récompensé en Allemagne pour la qualité de son offre assurance automobile et de son service en se voyant attribuer, pour la seconde année consécutive, le prix du Magazine allemand AutoHaus.

La stratégie initiée par BPF sur les assurances et services s'avère pertinente car elle a contribué à maintenir une croissance très significative sur cette activité. De plus, PSA Insurance propose une gamme de produits d'assurance qui tout en soutenant directement les activités de financement et de location de véhicules de BPF peuvent également couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés pour les financements couverts par ces assurances. La spécificité de la rentabilité des produits d'assurance et services permettent par ailleurs à BPF de diversifier ses revenus avec des flux ayant un caractère récurrent et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrats d'assurances et de services réalisés par l'activité, ventilés par nature pour les années 2011 et 2012.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS DE SERVICE

(en nombre de contrats)	2012	2011	Variation en %
Assurances liées aux financements	595 630	623 012	- 4,4
Assurance automobile	243 112	245 235	- 0,9
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	508 375	515 188	- 1,3
Total	1 347 117	1 383 435	- 2,6

Malgré un contexte de marché difficile, les volumes sont en léger recul en 2012. Cependant, dans ce contexte, BPF a vendu en moyenne 1,65 contrat d'assurance et/ou de services par client financé, en augmentation de 3,4 points de pénétration

par rapport à 2011. Un effort concerté a été réalisé pour élargir l'offre d'assurances et de services ces dernières années, permettant de passer d'environ 1,10 contrat d'assurances et de services par financement en 2011 contre le niveau actuel de 1,65.

1.3.3.3 Partenariats et joint-ventures

BPF est engagée dans un certain nombre de partenariats, joint-ventures et autres types de collaborations, qui sont signés au fur et à mesure de son développement à l'étranger. Ces partenariats permettent notamment à BPF d'éviter des coûts d'investissement significatifs liés à la mise en place de structures de gestion des contrats, tout en tirant profit de la relation avec des établissements financiers bien établis dans le pays considéré, qui partagent leur expérience et facilitent l'entrée de BPF sur ces marchés. Ces partenariats peuvent se transformer en une relation de long-terme permettant à BPF de se concentrer sur le développement de ses activités commerciales.

Les accords de partenariats ou de joint-venture principaux sont liés aux activités au Brésil, en Argentine et en Chine. Des partenariats existent également dans d'autres pays lorsque cette solution est adaptée.

Les opérations au Brésil sont réalisées à travers les deux filiales détenues à 100% par BPF sur place : Banco PSA Finance Brasil S.A. et PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (formant toutes les deux "BPF Brésil"). BPF Brésil assure le financement des concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën au Brésil ainsi que de la promotion commerciale pour les activités de financement au client final. BPF Brésil est lié par contrat à Banco Santander Brasil. BPF Brésil rétribue Banco Santander Brasil avec une commission de gestion pour les services de back-office fournis. Banco Santander s'occupe également du refinancement de la plus grande partie des encours de crédit de BPF au Brésil.

En Argentine, BPF finance la clientèle finale à travers PSA Finance Argentina Compania Financiera, une joint-venture détenue à 50% avec une filiale du groupe BBVA, dont la direction opérationnelle est assurée par BPF, ce qui lui permet de consolider la filiale dans ses comptes, et dont le refinancement de la production de crédits émise par la joint-venture est assuré par moitié entre les partenaires.

En Chine, BPF détient depuis décembre 2012 50% du capital d'une « Auto Finance Company » chinoise, Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd., dont les parts restantes appartiennent à hauteur de 25% à Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles, elle-même joint-venture industrielle et commerciale entre Dongfeng Motor Group Co. Ltd, un constructeur leader sur le marché chinois qui a vendu 3,078 millions de véhicules en 2012, et des entités du groupe PSA Peugeot Citroën, et en troisième lieu désormais directement à hauteur de 25% à Dongfeng Motor Group Co. Ltd. Les résultats de cette filiale en joint-venture sont consolidés par mise en équivalence, sa gestion étant assurée de manière concertée par les trois partenaires.

En Russie BPF détient 100% de sa filiale Bank PSA Finance Rus. Celle-ci offre des financements à la clientèle finale ainsi qu'aux concessionnaires et clients hors réseau et assimilés Bank PSA Finance Rus travaille en coopération avec une filiale du groupe Société Générale, dans un accord similaire à celui établi au Brésil avec Banco Santander Brasil, le partenaire prenant en charge la gestion des contrats avec la clientèle finale.

1.3.3.4 Concurrence

Le statut de BPF, financière des marques Peugeot et Citroën, permet une relation de proximité avec leur réseau et lui procure naturellement à ce titre un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes en lien étroit

avec la politique commerciale des deux Marques. Par ailleurs, BPF se différencie de la concurrence grâce à la spécificité de son offre à la clientèle finale au travers des offres packagées « One Stop Shopping ». Cette offre conçue également en lien étroit avec les marques Peugeot et Citroën combine

financement, assurances et services, et permet de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

Les concessionnaires Peugeot et Citroën n'étant pas contractuellement obligés de passer par BPF pour obtenir des financements pour eux-mêmes ni pour en proposer à leurs clients, la banque se trouve dans une situation de mise en concurrence sur les deux segments clientèle sur

tous les marchés où elle opère. Ses concurrents principaux sont les banques commerciales et les organismes de crédit à la consommation. Dans la pratique, la concurrence existe également dans l'option qu'ont les clients finaux d'acheter leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté.

1.3.3.5 Salariés

Au 31 décembre 2012, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein 2 385 collaborateurs (soit 2 608 inscrits) directement salariés des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance sans compter la Chine. Les enquêtes internes menées auprès de l'ensemble des collaborateurs de BPF démontrent un haut niveau d'adhésion et de satisfaction au regard de la politique

menée, du management, des conditions de travail, les conditions d'hygiène et de sécurité. La résolution des conflits, les cessations de contrat de travail, les avantages sociaux et les congés, sont gérés en respect des différentes conventions collectives du travail, accords individuels et contrats de droit commun.

1.3.3.6 Parc immobilier

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le groupe PSA Peugeot Citroën. Les locaux des

filiales et succursales de BPF en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.3.3.7 Procédures judiciaires

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle est implantée. L'essentiel des procédures judiciaires est composée des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût de ces procédures et de leurs conséquences sur les comptes de BPF sont pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

1.4 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités de BPF consiste dans le financement de l'achat de véhicules neufs et d'occasion Peugeot et Citroën, et dans le financement de stock pour les concessionnaires Peugeot et Citroën. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêt nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie non négligeable du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients financés.

1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot et Citroën

En 2012, le volume des ventes mondiales de véhicules montés s'est élevé à 2 820 000 unités, (-8,8%) et le volume des ventes de véhicules et éléments détachés du Groupe à 2 965 000 unités, (-16,5% compte tenu de la suspension des ventes d'éléments détachés en Iran). La part des ventes hors d'Europe de véhicules montés est en forte progression passant de 33% en 2011 à 38% en 2012.

En 2012, le marché automobile mondial a enregistré des évolutions contrastées. Les marchés européens ont poursuivi leur chute (-8,6% en Europe 30), tandis que le marché russe augmentait de 10,1%, le marché chinois de 7,2%, et le marché latino-américain de 5,6%.

La baisse des ventes du Groupe reflète la crise qui frappe le marché automobile européen. Les marchés d'Europe du Sud, où le Groupe est particulièrement présent, sont les plus impactés par cette crise (France : -13,3%, Espagne : -14,9%, Italie : -20,9%). La part de marché du Groupe ressort à 12,7% en Europe 30. Avec un poids des marchés équivalent à celui de 2011, la part de marché du Groupe serait de 13%.

Par ailleurs, la décision du Groupe de suspendre ses activités de vente d'éléments détachés en Iran (457 900 unités en 2011) depuis le mois de février, suite au renforcement des sanctions internationales et aux difficultés de financement affectant ainsi les paiements, a impacté les ventes du Groupe en 2012.

La globalisation du Groupe porte ses fruits : la part des véhicules montés vendus hors d'Europe progresse nettement, passant de 24% en 2009, à 33 en 2011 et 38% en 2012. Le Groupe confirme son objectif de réaliser 50% de ses ventes hors d'Europe en 2015.

L'année 2012 a été marquée par le lancement réussi de la Peugeot 208 dont 221 000 exemplaires ont été vendus. La montée en puissance se confirme avec la commercialisation depuis l'été des petits moteurs essence 3 cylindres.

En Europe, la Peugeot 208 occupe depuis juin la 1ère place de son segment en motorisation diesel. Grâce à elle, Peugeot est devenu au 2nd semestre la marque leader de ce segment en Europe. Enfin, la

Depuis 2008, les marchés financiers mondiaux et le marché global de l'automobile ont été profondément affectés par les perturbations liées à la crise financière. L'impact de ces perturbations continue d'affecter le marché de l'emploi, les taux d'intérêt et d'autres facteurs en lien direct avec les activités de Banque PSA Finance.

Peugeot 208 est en décembre la voiture la plus vendue en France, toutes catégories confondues.

De même, la montée en gamme est sur la bonne voie. La part des véhicules « Premium » a doublé en 3 ans et représente désormais 18% des ventes du Groupe. Les véhicules dotés de la technologie hybride diesel, lancée en première mondiale par le Groupe, y contribuent pour la première année pleine. Avec 22 000 livraisons en 2012, le Groupe est devenu n°2 des ventes de véhicules hybrides en Europe où une Citroën DS5 sur quatre, une Peugeot 508 sur cinq et une Peugeot 3008 sur six sont vendues en motorisation hybride diesel.

Enfin, PSA Peugeot Citroën conserve sa position de leader en Europe en termes de réduction des émissions de CO2, avec une moyenne de 122,9 g CO2/km sur l'ensemble de sa gamme.

Le marché européen a chuté de 8,6% en 2012. Au sein même du continent européen, les marchés connaissent des évolutions différentes, les pays du sud étant particulièrement touchés par la crise économique alors qu'ils représentent 57% des ventes européennes du Groupe en 2012. Le marché automobile a baissé de 13,3% en France, 14,9% en Espagne, 20,9% en Italie et 40% au Portugal, des pays où le Groupe est très présent. Ce mix marché particulièrement défavorable explique une part importante de la baisse de part de marché du Groupe, qui s'est établit à 12,7% contre 13,3% en 2011.

Dans ce contexte de marché très difficile, le Groupe augmente néanmoins sa part de marché en Italie (+0,6 pt à 10,2%). Peugeot et Citroën profitent également de la bonne santé du marché britannique (+3,8%), et font progresser leur part de marché de 0,2 pt à 9,3%, grâce au succès de la ligne DS de Citroën et à la bonne performance de 208. Sur le marché espagnol le Groupe réalise 17,1% de part de marché et positionne Peugeot et Citroën en 2ième et 3ième position du classement des marques les plus vendues.

En France, dans un marché total VP+VUL en baisse de 13,3% par rapport à 2011, Peugeot est la marque française qui résiste le mieux avec au total 369 000 véhicules vendus et 16,2% de part de marché.

Le Groupe a par ailleurs confirmé sa position de leader sur le marché européen des véhicules utilitaires légers avec 20,8% de part de marché.

En Chine, le marché automobile a enregistré une croissance de 7,2% en 2012. Dans ce contexte, les ventes du Groupe ont progressé de 9,2% avec 442 000 véhicules vendus, une croissance supérieure à celle du marché. Cette performance se traduit par une progression de la part de marché qui atteint 3,5%. La marque Peugeot enregistre une forte hausse de ses ventes (+24%) avec 216 000 unités.

Ces chiffres confirment la réussite de la stratégie du Groupe en Chine. La progression des ventes de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA) va se poursuivre en 2013 grâce aux lancements de nouveaux véhicules, les Peugeot 3008 et Citroën C4 L en début d'année, puis les Citroën C-Elysée et Peugeot 301, et au développement des réseaux de distribution.

La deuxième co-entreprise du Groupe, Changan PSA Automobile (CAPSA) a lancé en 2012 la ligne DS de Citroën en tant que marque premium et construit un réseau commercial dédié. La stratégie produits de la co-entreprise, qui prévoit à la fois des véhicules importés et une production locale, amorcera en 2013 une nouvelle phase avec l'entrée en production de la Citroën DS5 dans l'usine de Shenzhen au cours du 2^{ème} semestre.

Le marché latino-américain affiche une progression de 5,6% sur l'année grâce à l'amélioration de la conjoncture brésilienne. Les immatriculations du Groupe sont en retrait de 8,3%, à 277 000 unités, soit une part de marché de 4,8%.

La situation est contrastée : au Brésil, les mesures fiscales (IPI : Impôt sur les produits industrialisés) ont profité principalement au segment B Popular, segment dont le Groupe est absent. Les ventes de PSA Peugeot Citroën au Brésil ont également été impactées par les travaux nécessaires à l'accroissement des capacités de production de l'usine de Porto Real, désormais achevés. En revanche, en Argentine, les immatriculations du Groupe ont progressé de 4,4% et sa part de marché atteint désormais 13,8%. Pour la deuxième année consécutive, l'usine de Palomar est le 1^{er} site de production automobile du pays, avec 129 500 véhicules produits en un an.

Les ventes en Amérique latine seront soutenues en 2013 par les lancements récents et à venir, notamment ceux de la Citroën C3 et de la Peugeot 208.

Le marché automobile russe a continué de croître en 2012 (+10,1%). Dans ce contexte, les ventes du Groupe ont progressé de 7,4%, à 77 300 unités, sa part de marché s'établissant à 2,6% grâce notamment aux lancements réalisés en 2012 : les Peugeot 408, 508, 4008 et les Citroën C4 Aircross, DS4 et DS5. La dynamique commerciale est particulièrement forte sur le segment des VUL, où les

immatriculations du Groupe ont progressé de 18% dans un marché en hausse de 3,9%.

Peugeot et Citroën ont continué d'étendre leurs réseaux, qui couvrent aujourd'hui plus de 90% du territoire et les 25 plus grandes villes de Russie. Par ailleurs, l'usine de Kaluga est pleinement opérationnelle depuis juillet dernier.

En Ukraine, le Groupe a également consolidé sa présence avec une part de marché qui a progressé de 2,9% à 3,4% en 2012.

Au total, dans la zone CEI (Russie comprise), les ventes du Groupe ont atteint 88 000 véhicules sur l'année, soit une hausse de 110% depuis 2009.

Dans le reste du monde, les ventes du Groupe ont progressé de 16,5% avec des performances exceptionnelles dans les pays du Maghreb et notamment en Algérie. Dans ce pays, sur un marché en forte croissance (+45%), les ventes du Groupe ont plus que doublé de 39 800 unités en 2011 à 81 000 unités en 2012.

Dans le contexte d'un marché européen durablement dégradé et qui se « bipolarise », la stratégie de montée en gamme des marques Peugeot et Citroën se révèle plus pertinente que jamais.

La part des véhicules premium atteint maintenant 20% des commandes de la marque Peugeot.

De son côté, Citroën a vendu au cumul près de 300 000 véhicules de la ligne DS (DS3, DS4 et DS5) depuis son lancement en mars 2010. La ligne DS représente en 2012 18% des commandes de Citroën en Europe.

En Allemagne la Citroën DS3 a été élue « Meilleure voiture importée » par les lecteurs d'Auto Zeitung.

Dès le début de l'année 2013, le lancement de la Citroën DS3 Cabrio va encore étoffer la ligne DS.

PSA Peugeot Citroën conserve sa place de leader européen en matière d'émissions de CO2 avec une moyenne d'émissions de 122,9 g CO2 par km en 2012 contre 127,5 g CO2 par km en 2011.

Le Groupe a ainsi d'ores et déjà dépassé les objectifs fixés par Bruxelles pour 2015 (130 g CO2 / km). 38,1% des véhicules vendus par le Groupe en Europe émettent moins de 111 g CO2 / km contre 30,3% en 2011.

Le Groupe poursuit la réduction des émissions de CO2 de ses véhicules en s'appuyant sur quatre piliers complémentaires : les motorisations thermiques optimisées avec la famille de moteurs essence 3 cylindres, les technologies micro-hybride avec la généralisation de la deuxième génération du Stop & Start e-HDi sur les gammes diesel Peugeot et Citroën, le véhicule électrique et les technologies hybrides avec la commercialisation des Peugeot 3008, 508, 508 RXH et la Citroën DS5.

1.4.2 Activité commerciale de Banque PSA Finance

Les activités de Banque PSA Finance ont résisté à la crise qui frappe le marché européen, grâce à une augmentation du taux de pénétration des véhicules neufs, à un niveau historique de près de 30%, sur l'ensemble des marchés, où BPF est présente. Ce résultat est essentiellement le fruit d'un travail conjoint avec les Marques du groupe PSA Peugeot Citroën.

BPF a lancé ses activités de financement à la clientèle finale en Russie au deuxième trimestre 2010, après avoir, au départ, développé une offre de financement de stock des concessionnaires. L'activité de financements au client final a enregistré une très

bonne performance avec un taux de pénétration de 27,7% en 2012 (en progression par rapport au taux de pénétration de 24,9% en 2011).

En Turquie, BPF a fait l'acquisition, en novembre 2012, de la société FTF - Finans Tüketici Finansmani AS - devenue PSA FINANSMAN AS ; avec cette opération, BPF se donne désormais les moyens d'accélérer le développement de ses activités localement, Retail dans un premier temps, Wholesale dans un deuxième temps, de manière autonome et en maîtrisant ses coûts.

1.4.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Dans un contexte économique difficile, BPF a maintenu dans l'ensemble une activité de financement à la clientèle finale soutenue, avec une progression du taux de financement VN de +2 points soit 29,8% en 2012, en comparaison au 27,8% en 2011, permettant de limiter la baisse du nombre de contrats VN de 5,6% sur son marché éligible (ventes des véhicules neufs Peugeot et Citroën) lui-même en baisse de 11,9%.

Les niveaux d'activité en Europe 30 ont été largement impactés par la crise (marché européen -8,6%), alors que les pays émergents ont soutenu une

évolution positive, comme au Brésil +6%, en Russie +10,1% et en Chine +7,2% (filiale intégrée selon la méthode de mise en équivalence).

Du fait des variations importantes d'un pays à l'autre liées aux effets continus de la crise financière sur le marché automobile, BPF a enregistré une baisse des volumes de financements VN et VO, à la clientèle finale en 2012, avec 805 143 contrats contre 843 811 en 2011. Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale de BPF en 2011 et 2012 (Chine exclue).

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO EN CLIENT FINAL

<i>En nombre de contrats</i>	2012	2011	Variation en %
Vente à crédit	559 820	585 735	- 4,4
Activités de location et autres financements	245 323	258 076	- 4,9
Total	805 143	843 811	- 4,6
<i>dont hors Europe de l'Ouest</i>	151 024	150 535	+ 0,3

En millions d'euros, hors agios

Vente à crédit	4 935	5 161	- 4,4
Activités de location et autres financements	3 526	3 629	- 2,8
Total	8 461	8 790	- 3,7
<i>dont hors Europe de l'Ouest</i>	1 192	1 255	- 5,0

Les nouveaux financements, ventes à crédit et locations, ont régressé de 4,6%. Le montant moyen financé, est resté stable entre 2012 et 2011.

Le tableau ci-dessous illustre le montant des nouveaux financements accordés en 2011 et 2012 (Chine exclue) par segment de clientèle.

PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL FINANCEMENTS VN ET VO PAR PORTEFEUILLE CLIENTELE

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011	Variation en %
Financement Retail	7 441	7 804	- 4,7
dont VN	6 081	6 429	- 5,4
dont VO et autres	1 360	1 375	- 1,1
Financement Corporate hors réseau et assimilés	1 020	986	+ 3,4
Financement Client Final	8 461	8 790	- 3,7

Les nouveaux financements pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises ont régressé de 4,7% en 2012 par rapport à 2011. Le financement des véhicules neufs pour ce segment a également diminué de 5,4% en 2012, alors que la composante véhicules d'occasion limite la baisse à -1,1%. Les financements nouveaux pour le segment corporate hors réseau et

assimilés ont quant à eux progressé de 3,4% en 2012, confirmant la bonne tenue de cette activité commerciale de BPF.

Le tableau suivant présente une répartition des prêts aux clients finaux en 2011 et 2012 par région (Chine exclue), en fonction du nombre de véhicules financés.

PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL VN ET VO PAR REGION

<i>en nombre de contrats</i>	2012	2011	Variation en %
France	280 980	300 359	- 6,5
Europe de l'Ouest (hors France)	373 139	392 917	- 5,0
Europe Centrale et Orientale	18 308	22 122	- 17,2
Amérique Latine	97 394	96 177	+ 1,3
Reste du Monde	35 322	32 236	+ 9,6
Total	805 143	843 811	- 4,6

A. Financement des véhicules neufs

En 2012, BPF a financé 619 117 véhicules neufs PSA à travers des ventes à crédit ou locations, ce qui représente une baisse de 5,6% par rapport à 2011. Cependant, comparée à la baisse des immatriculations nouvelles pour le groupe (-11,9% dans le périmètre couvert par BPF), cette évolution souligne l'efficacité des synergies mises en place avec les directions commerciales des Marques Peugeot et Citroën.

Le taux de pénétration global de la banque s'est établi à 29,8% en 2012 (niveau historique), comparé à 27,8% en 2011, grâce à une bonne performance commerciale et une accélération dans le

développement d'opérations conjointes avec les deux Marques du groupe PSA Peugeot Citroën.

Les marchés hors de l'Europe sont ceux qui ont montré la croissance la plus dynamique, contribuant pour près de 19,4% dans les financements de VN en 2012 contre 18% en 2011. Les plus gros contributeurs ont été le Brésil, l'Argentine, et la Russie. Les opérations en Chine (filiale intégrée selon la méthode de mise en équivalence) ont également progressé fortement puisque les encours de crédit en Chine ont progressé de 50%. (Voir "1.4.2.4 Activités de financement en Chine").

Europe de l'Ouest

Le nombre de contrats de financement de véhicules neufs (France incluse) a diminué de 6,9% en 2012 à 483 239 contrats de financement, alors que le taux de pénétration a augmenté de 1,8 point. Compte tenu de l'environnement économique très incertain, le bilan en termes de pénétration varie en fonction des

pays, avec des replis en Allemagne (-2,7 points), Belgique (-1,7 point) et Autriche (-1,3 point), et des gains significatifs dans tous les autres pays : Espagne (+8,2 points), Italie (+3,9 points), France (+2,5 points), Pays-Bas (+2,5 points), Royaume-Uni (+2,1 points), Portugal (+1,9 point), et la Suisse (+0,3 point).

- En France, les volumes de financement de véhicules neufs ont diminué de 9% (dans un marché qui baisse de plus de 13%) avec 204 472 contrats de financement en 2012, pour 224 785 en 2011. La part de Crédipar dans le financement de véhicules neufs Peugeot et Citroën a progressé de 2,5 points en 2012, pour atteindre une pénétration de 29,2%. La pénétration, dans les activités B2B, a évolué de +1,8 point ; les volumes ont diminué de 5% quand le marché a lui baissé de près de 10%.
- En Allemagne, le taux de pénétration a fléchi de 2,7 points à 33,3% ; il est la résultante d'un premier semestre difficile partiellement compensé par un excellent deuxième semestre.
- L'Espagne a connu une excellente année 2012 avec 38% de taux de pénétration (2^e performance sur le périmètre BPF), et 50 624 contrats de financements de véhicules neufs contre 47 048 en 2011, soit une progression de 7,6%. Des actions en partenariat avec les marques ont été lancées afin de vendre des financements, assurances et contrats de services avec le véhicule contribuant à ralentir la chute de nos immatriculations et à optimiser la satisfaction et la fidélité de la clientèle.
- Au Royaume-Uni, sur un marché qui reste en 2012 un des plus concurrentiels, le taux de pénétration a progressé de 2,1 points pour atteindre la meilleure performance historique. La filiale outre-Manche a travaillé en étroite collaboration avec les marques Peugeot et Citroën, notamment sur l'offre packagée *Just Add Fuel* pour Peugeot, et les actions de la Ligne DS qui ont amené des performances très élevées.
- En Italie, dans un marché automobile difficile à -20,9%, le taux de pénétration progresse de 3,9 points à 32,4% (5^e performance sur le périmètre BPF). Cela a été permis grâce aux actions en partenariat avec les marques Peugeot et Citroën. Les volumes de financements ont diminué de 4,8% en 2012.
- En Belgique et au Luxembourg, les volumes de ventes ainsi que la pénétration ont diminué en Belgique (-1,7 point) à 25,9%. Le marché automobile s'est montré très concurrentiel, avec des promotions spéciales lancées à l'occasion du Salon Auto de Bruxelles de 2012.

Europe Centrale et Orientale

Dans un marché 2012, toujours très difficile, en Europe Centrale et de l'Est, la Pologne a enregistré une baisse de son marché domestique de 10%, la République tchèque a stabilisé ses résultats, et sur les autres marchés, les performances sont contrastées, en fonction des pays.

- En Pologne, dans un contexte de marché difficile avec une baisse des ventes des marques de 7,7%,

Amérique Latine

L'Amérique Latine compte parmi les marchés à plus forte croissance pour la banque. Les activités sont principalement menées via les filiales brésilienne et argentine. Au Brésil, BPF opère grâce à un partenariat contractuel et un accord de sous-traitance avec Banco Santander. En Argentine, BPF opère par l'intermédiaire d'une joint-venture avec BBVA : PSA Finance Argentina. Voir "1.3.3.3 Partenariats et joint-ventures" pour plus d'informations sur ces accords.

- Au Brésil, la filiale de BPF a enregistré une régression de 5,1% des volumes financés (baisse des ventes VN de 16,2%), et la part de marché a augmenté de 4,4 points malgré la concurrence des banques locales (autorisées à placer des forces de ventes chez les concessionnaires pour être en contact direct avec les clients). BPF a financé 56 223 véhicules neufs en 2012, avec un taux de pénétration qui a performé à 38,1%, ce qui

le taux de pénétration des financements a diminué de 4,7 points, en 2012.

- En République tchèque, le taux de pénétration a légèrement progressé de 0,5 point, atteignant 24,8%. Des actions commerciales avec les Marques ont permis de limiter, dans une concurrence bancaire accrue, la baisse dans les financements de véhicules neufs à 5,1%.
représente le chiffre le plus élevé au niveau de Banque PSA Finance. Le lancement de nouveaux modèles, tels que la Citroën C3 et la Peugeot 208, doivent permettre de progresser encore sur ce marché en 2013.
- En Argentine, les immatriculations de véhicules neufs du Groupe, ont progressé de +4,4%, en 2012. Pour BPF, 27 555 véhicules ont été financés, en augmentation de +9,3% par rapport à 2011. Le taux de pénétration a également progressé à 24,7% (+1,1 point), grâce à une collaboration étroite et efficace avec les marques du groupe.
- Au Mexique, 2012 aura vu une stabilisation de ses volumes, et une progression de 2,4 points à 24,9% de pénétration des financements des véhicules neufs.

Dans les autres pays

En Russie, le taux de pénétration est de 27,7% en 2012 contre 24,9% en 2011. Les volumes, de véhicules neufs financés, ont augmenté de près de 20%, avec 21 428 contrats VN pour 17 920 en 2011.

Concernant les autres pays significatifs, la Turquie a vu son taux de pénétration augmenter de 1,1 point. Les encours de crédit ne sont pas enregistrés dans les comptes et les seuls revenus générés sont des commissions facturées au partenaire, conformément à l'accord en vigueur. En Algérie, la production de crédits

a été interrompue en 2010 à la suite de nouvelles réglementations locales. L'activité avait démarré en 2009 et était relativement limitée en termes de volumes.

La filiale chinoise, qui a démarré son activité en 2006, a souscrit des financements clientèle finale pour 39 009 VN en 2012, ce qui représente une forte augmentation 35,8%. (Cette performance n'est pas enregistrée dans les chiffres cités plus haut car la filiale chinoise est intégrée par mise en équivalence). Voir "1.4.2.4 Activités de financement en Chine."

B. Financement des véhicules d'occasion

Les volumes d'activité de financement VO sont restés pratiquement stables entre 2011 et 2012, résultat d'une croissance à l'international, mais d'un déclin significatif en Europe. Le nombre de VO financés au global est de 185 720 unités contre 187 574 en 2011. Cette légère baisse est imputable à la baisse des volumes financés au Royaume-Uni, en Allemagne et

une progression en France, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Argentine et au Brésil. L'activité de financement VO de BPF reste toujours très concentrée sur trois pays et a été influencée par l'impact des achats de véhicules neufs motivés par des incitations financières à la réduction des émissions, et une application plus stricte des critères d'acceptation.

1.4.2.2 Activité de financement à la clientèle corporate réseau

L'activité de financement à la clientèle corporate réseau a connu une chute sensible en 2012, tout particulièrement au second semestre, motivée par le recul des marchés européens et par l'arrêt de certains financements.

BPF a financé pour les concessionnaires un total de 1 770 992 véhicules en 2012, en recul sensible par

rapport à 2011. Les montants financés de véhicules ont suivi la même évolution avec une chute de 14,4%, cette chute ayant été moins prononcée pour les pièces de rechange, -4,1%.

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux financements accordés aux concessionnaires à fin 2011 et 2012.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
En nombre de véhicules	1 770 922	2 089 923	- 15,3
En montant (en millions d'euros)	37 348	43 043	- 13,2
dont véhicules	32 734	38 234	- 14,4
dont pièces de rechange et autres	4 614	4 809	- 4,1

ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
Véhicules	4 302	4 840	- 11,1
Pièces de rechange et autres	1 752	2 000	- 12,4
Total	6 054	6 840	- 11,5

La baisse des encours en fin de période reflète à la fois la baisse des stocks et l'arrêt du financement de certains importateurs de véhicules Peugeot et Citroën.

Les changements géographiques dans le nombre de véhicules financés pour les concessionnaires ont

confirmé quant à eux une tendance de récession en Europe occidentale où les marques Peugeot et Citroën tiennent leurs positions les plus solides.

1.4.2.3 Activités d'Assurance et de Services

Le nombre moyen de prestations de services vendues au client final souscrivant un financement a été de 1,65 en 2012, en augmentation comparée à la moyenne de 1,61 prestation de 2011.

Ces revenus peuvent se décomposer en deux éléments qui sont comptabilisés de manière différente dans les comptes consolidés de BPF :

- La marge dégagée sur les activités d'assurance est enregistrée comme « Marge sur prestations de services d'assurance » et se compose des primes acquises moins les sinistres payés et variations des passifs liés aux contrats d'assurance.
- Les commissions qui proviennent de la vente de services de sociétés d'assurance tierces sont enregistrées en « Marge sur autres prestations de

services ». Ces prestations comprennent des assurances qui ne sont pas assurées par PSA Insurance elle-même (assurance « auto » ou sur les marchés où PSA Insurance ne peut opérer en tant qu'assureur) ainsi que des services liés au véhicule comme des contrats de maintenance et des extensions de garantie.

Le démarrage des activités d'assurance en propre en 2009 a eu pour conséquence de modifier la répartition des revenus entre marge sur prestations de services d'assurance et marge sur autres prestations de services. Le tableau ci-dessous présente le produit net bancaire des prestations de services ventilé selon cette répartition entre 2011 et 2012.

PRODUIT NET BANCAIRE SUR PRESTATIONS DE SERVICES

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	Variation en %
Marge sur prestations de services d'assurance	96	77	+ 24,7
Marge sur autres prestations de services ¹	66	83	- 20,5
Total²	162	160	+ 1,3

¹ Après élimination des transactions intra segments qui sont principalement les commissions payées par PSA Insurance à d'autres entités du groupe.
² hors coût de refinancement (voir note 36.2 des comptes consolidés)

1.4.2.4 Activités de financement en Chine

La Chine représente un marché en croissance dynamique, à la fois pour l'activité de ventes de véhicules du groupe PSA Peugeot Citroën et pour les activités de financement de la banque. BPF a connu via sa joint-venture DPCAFC une forte croissance de ses activités ces dernières années, avec des encours de crédit qui ont progressé de 26% entre fin 2011 et fin 2012.

Cette tendance n'apparaît pas dans le portefeuille consolidé de prêts de la banque puisque la filiale chinoise est mise en équivalence. Le tableau ci-dessous présente les grands agrégats de la production de la filiale chinoise en 2011 et 2012.

FINANCEMENTS EN CHINE

	2012	2011	Variation en %
Financements à client final <i>(y compris locations)</i>			
Nombre de véhicules financés <i>(VN et VO)</i>	39 325	28 780	+ 36,6
Montant des financements consentis <i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	340	215	+ 58,1
Financements Corporate réseau			
Nombre de véhicules financés	204 005	210 831	- 3,2
Montant des financements <i>(en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)</i>	2 586	2 408	+ 7,4

Encours (en millions d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
Financements à client final	375	250	+ 50,0
Financements Corporate réseau	264	256	+ 3,1
Total des encours	639	506	+ 26,3

Dans le cadre du développement de l'activité de PSA et de BPF en Chine, BPF et la Société Financière du Groupe Chang'An (CSGF : China South Group Finance) poursuivent leurs travaux en vue de mettre en place un accord de coopération avec CAPSA (Joint-Venture entre Chang'An et PSA).

Cet accord aura pour objet de financer le réseau de concessionnaires CAPSA, ainsi que les acheteurs finaux de ces concessionnaires, dès le lancement de la production locale de DS, prévu dans le courant du 2ème semestre 2013. L'accord ne remet pas en cause la volonté des parties de créer une Auto Finance Company (AFC) dans un deuxième temps.

1.4.3 Résultats des opérations

RESULTAT NET

(en millions d'euros)

	2012	2011	Variation en %
Produit net bancaire	1 075	1 032	+ 4,2
Charges générales d'exploitation et assimilées ¹	-394	-385	+ 2,3
Coût du risque	-290	-115	+ 152,2
Résultat d'exploitation	391	532	- 26,5
Résultat hors exploitation	6	2	+ 200,0
Impôts sur les bénéfices	-104	-180	- 42,2
Résultat net	293	354	- 17,2

¹ y compris les dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés

1.4.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire progresse de 4,2% à 1 075 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 032 millions d'euros au 31 décembre 2011, et constitue un nouveau record pour la Banque, malgré le ralentissement de l'activité automobile. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance de la marge financement client final, qui est le reflet de la qualité de la production tant des années précédentes que de l'année en cours, et le maintien des encours net moyens et des marges de financement sur le segment corporate réseau.

La marge sur financement a augmenté de 5,5%, passant de 692 millions d'euros en 2011 à 730 millions d'euros en 2012. Ces chiffres représentent les revenus d'intérêt générés par les transactions aux clients, minorés des coûts de refinancement. Le tableau suivant montre la répartition du produit net bancaire par segment de clientèle en fin de période pour 2012 et 2011 :

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SEGMENT CLIENTELE

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en %
Client final	607	575	+ 5,6
dont Retail	575	551	+ 4,4
dont Corporate hors réseau et assimilés	32	24	+ 33,3
Corporate réseau	121	117	+ 3,4
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	163	161	+ 1,2
Non répartis et autres ¹	184	179	+ 2,8
Total	1 075	1 032	+ 4,2

¹ Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

La croissance du produit net bancaire sur le segment clientèle finale est attribuable à une forte progression de la marge d'intérêt, qui est passée de 575 millions d'euros en 2011 à 607 millions d'euros en 2012, en hausse de 5,6%.

Le produit net bancaire sur le segment corporate réseau a légèrement augmenté en 2012, passant de 117 millions d'euros à 123 millions d'euros.

Le produit net bancaire des prestations d'assurance et de services a connu une légère croissance à 163 millions d'euros en 2012, comparés aux 161 millions de l'année précédente. La progression de la part des assurances est compensée par une baisse au niveau des autres services, expliquée par les facteurs suivants :

- La marge sur prestations de PSA Insurance a contribué pour 96 millions d'euros en 2012, contre 77 millions d'euros en 2011, traduisant dans les chiffres la montée en puissance des activités de la filiale assurance démarrées en 2009 pour atteindre sa vitesse de croisière en 2012. Les primes collectées se sont élevées à 128 millions d'euros contre 98 millions en 2011, alors que les sinistres payés et autres variations de passif liées aux activités d'assurance ont représenté une charge de 32 millions d'euros en 2012 contre une charge de 21 millions en 2011.
- La marge sur les autres prestations d'assurance et de services a baissé de 17 millions d'euros pour atteindre 66 millions en 2012 contre 83 millions en 2011, résultant de la poursuite de l'internalisation d'une partie des activités d'assurance vers la filiale PSA Insurance depuis 2009.

1.4.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 394 millions d'euros en 2012, contre 385 millions en 2011. L'augmentation est principalement imputable aux frais engagés dans le

cadre de nouveaux projets de développement, et à l'impact de la révision légale de la taxe systémique applicable sur les fonds propres consolidées de BPF générant un coût supplémentaire de 4 millions d'euros.

1.4.3.3 Coût du risque

Le coût du risque est ressorti en 2012 à 290 millions d'euros, soit 1,23% des encours nets moyens, contre 115 millions d'euros en 2011, soit 0,49% des encours nets moyens.

Le coût du risque retail de BPF reflète les dotations nettes pour dépréciation qui sont comptabilisées au titre des créances incidentées et douteuses relatives aux ventes à crédit et locations.

Le coût du risque sur l'activité retail (particuliers et petites entreprises) de Banque PSA Finance s'est élevé à 260 millions d'euros en 2012. Il comprend une dépréciation additionnelle de 136 millions d'euros

imputée sur le dernier trimestre 2012 et liée à la revue du modèle de provisionnement statistique applicable au portefeuille retail. Le coût du risque intègre également en 2012 un impact de 25 millions d'euros dû à l'augmentation des taux de dépréciation avant changement de méthode, liée au glissement de la période d'observation des taux de perte pris en compte pour le calcul de l'estimateur des pertes attendues, et impactant en particulier les pays de l'Europe du Sud.

Pour mémoire, le coût du risque sur l'activité retail s'élevait à 107 millions d'euros en 2011.

Les mesures de risques prises à l'octroi dans certains pays européens en 2008 et 2009 ont été maintenues en 2012 et élargies au Brésil. Il s'agit pour l'essentiel de limiter les segments les plus risqués de la clientèle en éliminant ou restreignant fortement les niches de risque bien identifiées lors des analyses régulières réalisées sur la production. Grâce à cette approche plus sélective de la clientèle, les taux de défaut constatés sur le portefeuille des filiales concernées par ses mesures sont désormais revenus aux niveaux qui prévalaient avant la crise financière de 2008-2009. Il en est de même sur les pertes attendues des contrats acquis depuis 2009 qui montrent une tendance à l'amélioration.

Les activités de recouvrement ont continué en 2012 à être très fortement développées au sein de la Banque et l'effort de modernisation des outils informatiques à disposition des équipes a été poursuivi, à la fois sur le premier niveau de traitement des impayés sur nos plates-formes de recouvrement mais aussi sur les outils de gestion du contentieux dans les principaux pays européens afin de maximiser notre potentiel de récupération. Des actions spécifiques ont

1.4.3.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a diminué de 26,5%, passant de 532 millions d'euros en 2011 à 391 millions en 2012, une baisse principalement expliquée par la dépréciation additionnelle de 136 millions d'euros liée à la revue du modèle de provisionnement statistique applicable au portefeuille retail (cf. 1.4.3.3 coût du

1.4.3.5 Résultat Net Consolidé

Le résultat net consolidé ressort à 293 millions d'euros en 2012 contre 354 millions d'euros en 2011, soit une baisse de 61 millions.

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence a sensiblement augmenté en 2012, passant de 3 millions d'euros à 7 millions,

été entreprises dans certains pays, France et Espagne notamment, pour accroître les récupérations sur les dossiers entrés en contentieux au début de la crise.

Le coût du risque corporate hors réseau et assimilés a augmenté pour atteindre une valeur nette de 5,9 million d'euros en 2012 comparé à 0,3 millions d'euros en 2011, hausse en grande partie due à la dégradation de la situation économique en Europe du Sud et à l'absence en 2012 de reprises de provisions de dépréciation contrairement à 2011.

Le coût du risque corporate réseau a augmenté fortement pour atteindre 24 millions d'euros en 2012 contre 8 millions en 2011, principalement dû à des dépréciations importantes sur les pays de l'Europe du Sud, à l'aggravation de la crise en Hongrie et à l'absence de reprises de provisions en 2012 contrairement à 2011. Hors Europe du Sud et Hongrie, le coût du risque reste conforme à sa tendance historique relativement faible, reflétant une bonne robustesse des réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën, aidés par une supervision accrue et une surveillance stricte de leurs engagements financiers.

risque de crédit), ainsi qu'à l'impact de 25 millions d'euros dû à l'augmentation des taux de dépréciation avant changement de méthode, liée au glissement de la période d'observation des taux de perte pris en compte pour le calcul de l'estimateur de pertes attendues.

traduisant la poursuite des performances économiques et commerciales des activités en Chine.

Le poids de l'impôt sur les sociétés est en nette diminution en 2012 à 26% du résultat avant impôt, l'année 2011 ayant été marquée par une forte dépréciation de crédits d'impôts.

1.5 Situation Financière

1.5.1 Actifs

1.5.1.1 Généralités

Les actifs au 31 décembre 2012 s'élèvent à un total de 27 186 millions d'euros, en baisse de 2,5% comparé au 31 décembre 2011, avec 27 884 millions

d'euros. La grande majorité de ces actifs est constituée des encours de crédit à la clientèle.

1.5.1.2 Encours de Crédit

Les encours de crédits (ventes à crédit et contrats de location) ont baissé de 5,2% en 2012, passant de 24 314 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 23 061 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les prêts à la clientèle finale ont légèrement diminué,

alors que les financements aux corporate réseau ont baissé dans une plus forte proportion. Le tableau ci-dessous montre les encours de crédit par segment de clientèle en fin de période pour 2011 et 2012.

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Variation en %
Corporate réseau	6 054	6 840	- 11,5
Client final	17 007	17 474	- 2,7
dont Retail	15 416	15 984	- 3,6
dont Corporate hors réseau et assimilés	1 591	1 490	+ 6,8
Total des prêts et créances sur la clientèle	23 061	24 314	- 5,2

La part des ventes à crédit dans le portefeuille Retail total reste stable à 63%. Les ventes à crédit représentaient ainsi 9 660 millions d'euros et les contrats de location 5 500 millions au 31 décembre 2012.

Une très large majorité des financements aux clients corporate hors réseau et assimilés s'effectue sous la forme de locations et le montant des encours pour ce type de produits est passé de 1 385 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 1 483 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La répartition géographique du portefeuille d'encours reflète l'activité commerciale décrite ci-dessus : une hausse significative des encours de crédit au Client final sur les marchés en croissance tels que la Russie, l'Argentine ainsi que le Royaume-Uni, et un recul plus prononcé en Allemagne, en France et en Espagne. Le tableau ci-dessous montre la répartition géographique des encours de crédits en fin de période pour 2011 et 2012 (Chine exclue).

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

en millions d'euros	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Corporate réseau	Client final	Total	Corporate réseau	Client final	Total
France	2 465	6 107	8 572	2 645	6 223	8 868
Europe de l'Ouest (hors France)	2 896	9 107	12 003	3 362	9 470	12 832
Europe Centrale et Orientale	245	378	623	222	419	641
Amérique Latine	306	1 199	1 505	505	1 200	1 705
Reste du Monde	142	216	358	106	162	268
Total	6 054	17 007	23 061	6 840	17 474	24 314

1.5.2 Provisions sur créances douteuses et incidentées

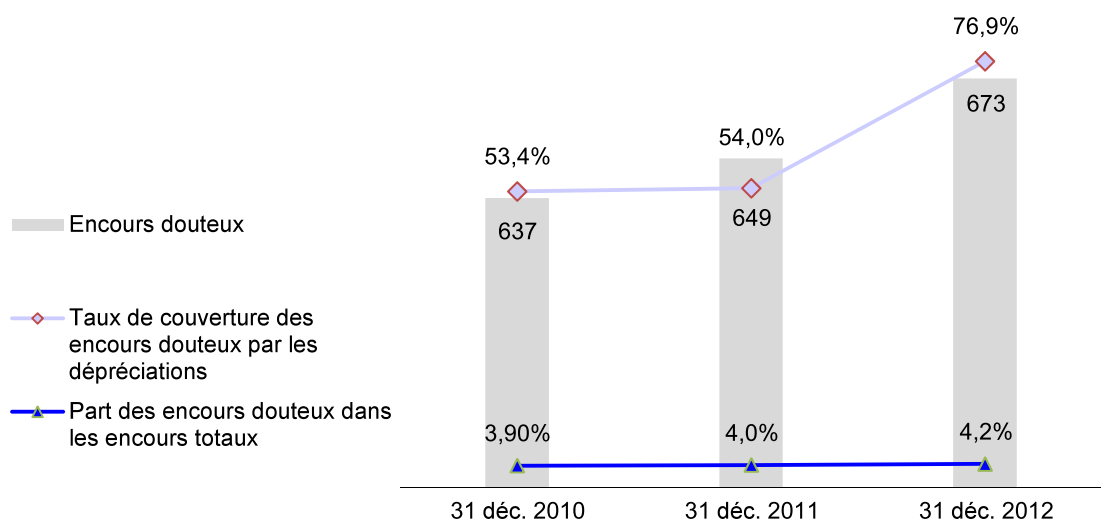
Les dépréciations sur encours de crédit viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4 des comptes consolidés de la banque. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

Le tableau qui se trouve en Note 33 des comptes consolidés de Banque PSA Finance présente les

créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 31 décembre 2011 et 2012. Pour les financements retail aux particuliers et petites entreprises, des charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur les créances incidentées ainsi que sur les créances douteuses. Pour les financements aux corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. L'enregistrement de charges sur le portefeuille corporate ne se fait donc que sur les créances douteuses.

CREANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE RETAIL

(En millions d'euros, sauf pourcentages)



Le montant des créances douteuses s'est légèrement accru au 31 décembre 2012, pour passer à 4,2% des encours contre 4% à fin 2011. Ceci s'explique par des entrées plus fortes en 2012 de créances

douteuses dans un certain nombre de pays d'Europe et d'Amérique du Sud et par une plus grande difficulté à récupérer sur les millésimes anciens des créances douteuses issues de la crise financière.

1.5.3 Politique de refinancement

Banque PSA Finance s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque. BPF a fait appel à différentes sources de financement en 2012 : papiers commerciaux (notamment sur le premier semestre), obligations, titrisations ainsi que des lignes de crédits syndiquées et bilatérales. Le statut d'établissement de crédit agréé a en outre permis à BPF d'avoir accès à des sources de liquidités alternatives comme par exemple auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE).

BPF ne possédant pas de dépôts clients, son refinancement repose entièrement sur le marché des capitaux : financements bancaires, marchés financiers, refinancement BCE.

Par conséquent, la stratégie de refinancement de la banque est de diversifier ses sources de liquidité au maximum, en synchronisant les maturités de ses emplois et ressources et en se couvrant contre les risques de change et de taux. Une réserve de facilité est également sécurisée sous la forme de trésorerie et de lignes de crédit syndiqué confirmées et prêtes à l'utilisation (cf. Note 26 des comptes consolidés).

Banque PSA Finance pourrait en outre continuer à emprunter sur les marchés bancaires et de capitaux en France et à l'étranger (Amérique et Asie), pour financer son développement et les investissements nécessaires à son activité. C'est une composante de la politique de refinancement de la banque de profiter des opportunités de marché pour se refinancer le plus en avance possible afin d'optimiser son niveau d'endettement.

Au 31 décembre 2012, 23% des financements provenaient de crédits bancaires tirés, 42% du marché des capitaux, 20% d'opérations de titrisations sur les marchés et 15% de financements d'origine publique comme la BCE ou SFEF (Société de Financement de l'Economie Française, chargée de lever des fonds par le biais d'émissions obligataires, afin de les prêter aux banques et institutions financières, et créée pendant la crise récente). Au 31 décembre 2011, ces sources avaient contribué pour respectivement 19%, 59%, 18% et 4% au financement de la banque.

Le tableau et les graphiques ci-après montrent une ventilation des modes de refinancement par source, aux dates des 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010
Financements bancaires	4 915	4 058	4 668
Obligations + BMTN	716	701	618
EMTN	8 010	8 375	6 800
Autres	120	96	113
<i>Capitaux longs</i>	<i>8 846</i>	<i>9 172</i>	<i>7 531</i>
CD	130	2 869	2 762,2
BT	17	885	1 324
Autres	87	0	1,4
<i>Capitaux courts</i>	<i>234</i>	<i>3 754</i>	<i>4 088</i>
Marchés de capitaux	9 080	12 926	11 619
Titrisation¹	4 246	3 963	3 382
Autres financements²	3 190	927	1 595
Total refinancement externe	21 431	21 874	21 264
Capitaux propres	3 427	3 697	3 518
Autres passifs	2 328	2 313	2 080
Total Bilan	27 186	27 884	26 862

1 Les titrisations comprennent toutes les titrisations placées dans le marché et le FIDC Brésil

2 Représente le repo BCE (2900 millions d'euros) la SFEF (105 millions d'euros), la BUBA (15 millions d'euros) et le Plan VIVE en Espagne (170 millions d'euros).

Dans la stratégie de financement de BPF mise en œuvre en 2012, il a été décidé d'augmenter le recours à la titrisation et au Repo BCE, afin d'au moins compenser à fin 2012 la disparition des financements court-terme sur les marchés de capitaux due à la perte du rating A2/P2 intervenue fin juillet 2012.

Dans le même temps, des discussions avec l'Etat français ont été engagées afin d'explorer d'autres pistes de financement pour BPF : celle d'une garantie d'Etat sur les futures émissions obligataires de Banque PSA Finance sur son programme EMTN, seule solution qui permettrait d'accéder aux marchés financiers sans subir le rating de BPF.

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie. L'Etat français a notifié cette garantie à la Commission européenne le 7 janvier 2013. La loi prévoit qu'une convention sera signée entre l'Etat, Peugeot SA et Banque PSA Finance, qui décrira notamment les engagements pris par le Groupe vis-à-vis de l'Etat en contrepartie de cette garantie (cf Note 1 des comptes consolidés).

La Commission européenne a autorisé à titre temporaire le 11/02/2013, la garantie décrite en Note 1 pour une première convention de 1 200 millions d'euros. Dans ce cadre, une convention sera signée entre l'Etat, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Elle précisera les engagements pris par le groupe PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de l'Etat. En vertu de cette même convention, Banque PSA Finance s'engagera à payer à l'Etat une commission, payable mensuellement, égale à 260 points de base calculée sur une base annuelle et sur les encours en principal et intérêts courus par les titres de créances bénéficiant de la garantie. Le processus d'instruction par la Commission européenne est en cours en vue de l'obtention d'une décision définitive d'autorisation au titre des aides d'Etat à la restructuration.

Une seconde convention de garantie correspondant cette fois-ci à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros sera ensuite conclue une fois obtenue l'autorisation définitive de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'Etat à la restructuration.

Parallèlement BPF a renégocié avec son pool bancaire pour obtenir des durées d'engagements et de financements similaires à celles attendues via la garantie de l'Etat sur les émissions obligataires nouvelles. Tout au long de l'année 2012, Banque PSA Finance a largement renouvelé l'enveloppe de ces lignes bancaires bilatérales tirées ou revolving arrivant à échéance. Ces renouvellements ont permis de

maintenir les ressources bancaires de Banque PSA Finance. Les lignes tirées représentent au 31 décembre 2012 4 915 millions d'euros contre 4 058 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Banque PSA Finance a également engagé fin 2012 une refonte de ses lignes syndiquées destinée à étendre la maturité de ses lignes de sécurités revolving, pour un montant de trois milliards à trois ans, et à mettre en place un crédit à terme d'une maturité maximale de cinq ans. La première extension a été réalisée fin décembre 2012, la seconde, réalisée au moyen d'une Forward Start Facility, a été signée le 11 janvier 2013. A cette même date a également été signé le crédit à terme, d'un montant de 4 099 millions d'euros, auprès d'un pool bancaire large et international.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux à court et moyen terme ont baissé, passant de 12 926 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 9 080 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours de marchés des capitaux à court terme, billets de trésorerie émis par Sofira et certificats de dépôts émis par Banque PSA Finance se sont taris, suite à l'abaissement des notes court-terme de BPF par les agences de notations en A3/P3, passant de 3 754 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 147 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En 2012, Banque PSA Finance a profité de l'ouverture des marchés de capitaux à moyen terme en zone Euro pour réaliser deux émissions obligataires en euro et deux placements privés. En juin 2012, la banque a réalisé sa première émission obligataire en francs suisses, poursuivant la diversification de ses financements. Cette émission a permis de lever 225 millions de CHF (188 millions d'euros à la date d'émission). Les émissions ont représenté un montant total de 1 528 millions d'euros avec une maturité moyenne d'environ trois ans.

Avec ces opérations, l'encours d'EMTN, BMTN et assimilés s'élève à 8 846 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 9 172 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, Banque PSA Finance a accéléré son programme de titrisation en 2012 avec la réussite de cinq opérations de titrisation réalisées dans quatre pays (France, Royaume-Uni, Espagne et Italie) pour un montant total à l'origine de 3 101 millions d'euros de titres seniors (cf. Note 18.4 des comptes consolidés).

La première opération de titrisation Auto ABS compartiment 2012-1 a été mise en place en juillet 2012 portant sur des créances LOA de Crédipar et réalisée via le Fonds Commun de Titrisation à compartiments 'Auto ABS FCT'. Une deuxième opération Auto ABS 2012-2 S.r.l portant sur des VAC italiennes réalisée via un véhicule de loi italienne a été mise en place en octobre 2012.

En novembre, une opération de titrisation Auto ABS 2012-3 a été mise en place portant sur des créances VAC espagnoles réalisée via un véhicule de titrisation de loi espagnole (FTA).

En décembre, une opération de titrisation Auto ABS French Loans Master a été mise en place portant sur des créances VAC de Crédipar, réalisée via le nouveau Fonds de Commun de Titrisation Master. Une opération de titrisation Auto ABS UK Loans PLC portant sur des créances VAC anglaises a été réalisée via un véhicule de titrisation de loi anglaise.

L'encours des titrisations placées dans le marché (y compris FIDC Brésil) a progressé de 3 963 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 4 246 millions d'euros au 31 décembre 2012. L'ensemble des transactions de titrisation est consolidé et reporté au bilan de la banque. Le montant total des créances vendues à des structures de titrisation s'est établi à 6 742 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 4 026 millions d'euros au 31

décembre 2011 (cf. Note 8.5 des comptes consolidés). En complément des titrisations, les financements collatéralisés auprès de la BCE ont représenté au 31 décembre 2012 un montant de 2 900 millions d'euros (cf. Note 16 des comptes consolidés). Cette source de financement n'était pas utilisée par BPF au 31 décembre 2011. Le montant total des créances clientèles déposées en collatéral auprès de la BCE s'est établi à 3 704 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 26 des comptes consolidés).

Le renouvellement des lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées au 2ème semestre 2012 et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'Etat, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

1.5.4 Sécurité de la liquidité

Banque PSA Finance recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de refinancement.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus a représenté 85% des financements au 31 décembre 2012 contre 80% au 31 décembre 2011, assurant une couverture solide contre le risque de liquidité. Une analyse détaillée des actifs et passifs par maturité résiduelle est présentée en Note 24 des comptes consolidés de la banque.

Les refinancements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit client final. La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2012 est d'environ 2,4 ans.

Banque PSA Finance cherche à maintenir en permanence un certain niveau de cash dans son bilan ainsi que des lignes de backup pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de refinancement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2012, la réserve de liquidité représentait 1 066 millions d'euros (cf notes 4 et 7 des comptes consolidés).

Banque PSA Finance détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 6 726 millions d'euros dont 5 755 millions d'euros de crédits syndiqués (cf. Note 26 des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2012, ces lignes de sécurité syndiquées sont réparties en quatre échéances, juin 2013, juin 2014, décembre 2014 et décembre 2015

respectivement pour 1 755, 2 000, 277 et 1 723 millions d'euros. Elles ont été conclues auprès de syndicats de banques, constitués d'établissements bancaires de tout premier plan. Ces lignes de backup syndiquées n'ont pas été tirées au 31 décembre 2012.

Ces facilités de crédit, en vie au 31 décembre 2012, n'obligent pas BPF à respecter des ratios financiers ou clauses financières restrictives spécifiques au-delà des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires. Elles impliquent pour Banque PSA Finance, l'annulation de ces facilités de crédit, si Peugeot S.A. ne détient pas de manière directe ou indirecte une majorité des actions en circulation de la banque.

La renégociation globale des facilités de crédit syndiquées signées le 11 janvier 2013, portait sur un montant réduit à 3 000 millions d'euros (qui se décomposent en 1 800 millions d'euros à échéance décembre 2015 et 1 200 millions d'euros à échéance janvier 2016), pour tenir compte d'un besoin de sécuriser les lignes court terme en forte réduction, suite à la baisse des encours de CD et de BT. Sur ces facilités, BPF devra respecter des covenants additionnels qui sont de disposer d'une possibilité d'utilisation d'une garantie de l'Etat sur les émissions obligataires euros et de respecter un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

Au 31 décembre 2012, BPF détient sur ses clients des engagements en encours à hauteur de 1 426 millions d'euros, en baisse par rapport aux 1 465 millions à fin décembre 2011. En outre, le montant des engagements en garantie se monte à 81 millions d'euros contre 110 millions à fin décembre 2011 (cf. Note 26 des comptes consolidés).

1.5.5 Notations de crédits

La capacité de la banque à lever des fonds à des conditions acceptables et suffisantes en volume dépend de la capacité à conserver une notation de crédit dans la catégorie *investment grade*. Le tableau ci-dessous présente les notations principales des différents types d'émissions des filiales du groupe concernées.

Après la publication le 15 février 2012 des résultats annuels 2011, l'agence Standard & Poor's a abaissé la perspective de la notation de Banque PSA Finance à négative (versus stable) en date du 17 février 2012, mais a confirmé la notation long terme à BBB et la notation court terme à A-2.

Après une mise sous revue depuis le 16 février 2012, Moody's a diminué en date du 25 mai 2012 la notation long terme de Banque PSA Finance à Baa2 avec perspective négative.

Suite à la publication des résultats du premier semestre 2012 du groupe, S&P a réduit la notation long terme de Banque PSA Finance à BBB- avec perspective négative et la notation court terme à A-3. Le 27 juillet 2012, Moody's a réduit la notation long terme de Banque PSA Finance à Baa3 qui est restée sous revue, la notation court terme étant quant à elle réduite à P-3.

Suite à l'annonce de l'Etat, en octobre 2012, de son intention d'apporter sa garantie de refinancement pour un montant de 7 milliards d'euros au profit de Banque PSA Finance pour des émissions obligataires nouvelles avec des tirages sur la période 2013-2016, S&P a considéré dans une note du 26 octobre 2012 que cela devrait ainsi permettre à la banque le maintien d'un

accès au financement de marché, et Moody's a indiqué le 14 novembre 2012 qu'il conservait sa revue sur la banque dans l'attente notamment de la finalisation du plan de soutien de l'Etat à cette dernière, et de l'évaluation de l'impact de toute condition ou restriction que la Commission européenne pourrait imposer. Le 18 janvier 2013, dans le cadre de la revue sectorielle des captives financières des constructeurs automobiles, Moody's a confirmé la notation long terme de Banque PSA Finance à Baa3, assortie d'une perspective négative.

Par conséquent, les notations long terme et court terme de Banque PSA Finance s'établissent, chez Moody's Investors Service et Standard & Poor's, à Baa3/P-3 (perspective négative) et BBB- (perspective négative)/A-3 respectivement.

Les deux notations actuelles maintiennent la banque dans la catégorie *investment grade*, soit deux et trois crans au-dessus des notations de Peugeot SA, en fonction des agences de rating.

Les agences de notation considèrent que quatre facteurs pourraient conduire à une renotation à la baisse de la note à long terme de Banque PSA Finance : une dégradation du coût du risque, une dégradation de la note de son actionnaire le groupe PSA Peugeot Citroën, une issue négative suite à l'examen par la Commission européenne de la garantie accordée par l'Etat français à Banque PSA Finance, et/ou tout autre élément qui conduirait à revoir défavorablement l'évaluation du support systématique dont bénéficie Banque PSA Finance.

NOTATIONS CREDIT

Notation	Emetteur (programmes actifs)	Nature	Programmes au 31/12/12	Encours au 31/12/12	
			<i>(en millions d'euros)</i>		
S&P	Moody's	Court-terme			
A3	P3	Banque PSA Finance	CD	4 000	130
A3	P3	Sofira	BT	1 800	17
		Long-terme			
BBB-	Baa3	Banque PSA Finance	BMTN	1 000	40
BBB-	Baa3	Banque PSA Finance (et PFI NV)	EMTN	14 000	8 010

1.5.6 Gestion du capital

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élevaient à 3 389 millions d'euros, en diminution de 278 millions par rapport aux 3 667 millions à fin décembre 2011. La variation est

essentiellement justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice précédent (voir partie 2.4 comptes consolidés).

1.5.6.1 Fonds propres de la Banque

Grâce à sa politique antérieure de renforcement de ses fonds propres de base (*Common Equity Tier One*) qui s'établissent à un niveau élevé, permettant à Banque PSA Finance d'anticiper les futures exigences prudentielles « Bâle III » tout en poursuivant le développement de ses activités, il sera proposé aux actionnaires pendant l'Assemblée Générale annuelle de valider une résolution de distribution des dividendes pour un montant de 281 millions d'euros.

Sur ces bases, les fonds propres prudentiels de Banque PSA Finance s'élèveraient à 2 806 millions d'euros à fin 2012, contre 3 217 millions d'euros à fin 2011.

Au 30 juin 2012, à l'issue de la distribution de dividendes pour un montant de 532 millions d'euros au titre de l'exercice 2011, le ratio de fonds propres s'établissait à 12,92%, contre 14,75% à fin 2011.

1.5.7 Exigences de fonds propres

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire) l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (IRBA) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (IRBF) pour le portefeuille corporate. Cette mesure est effective depuis le 1^{er} janvier 2009 en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal. L'autorisation a également été reçue en 2010 d'utiliser les méthodes IRBF et IRBA en Italie, et en 2011 en Belgique et aux Pays-Bas.

Les autorisations données par l'ACP couvrent maintenant les activités et marchés principaux sur lesquels BPF opère, et les méthodes internes utilisées devraient être progressivement déployées dans les autres filiales. La banque est aujourd'hui engagée dans le processus de validation de ses méthodes de calcul internes au Brésil, pour lequel elle a déposé un dossier auprès de l'ACP.

Les fonds propres prudentiels consolidés de Banque PSA Finance sont calculés conformément au règlement n°90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF). La détermination des exigences de fonds propres et du ratio de fonds propres est opérée conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 et du Règlement CRBF 90-02. Par application de cette réglementation, la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues (calculée par méthode statistique) est déduite des fonds propres de base (*Common Equity Tier One*). La différence, si elle est positive, est ajoutée aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6% des risques pondérés obtenus par la méthode de notation interne.

Le règlement CRBF n°90-02 dispose que les prêts accordés aux dirigeants ou actionnaires principaux doivent être déduits des fonds propres réglementaires sauf si l'emprunteur détient une cote plus favorable que 4 sur l'échelle de la Banque de France ou une notation *investment grade* de la part d'une agence de notation reconnue. A ce jour, le groupe PSA Peugeot Citroën

remplit ces conditions sur la base de ses notations Banque de France. Cependant, ses notations établies par Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont actuellement en deçà de *investment grade*. L'exposition totale aux risques pondérés de Banque PSA Finance au groupe PSA Peugeot Citroën s'élève à 269,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

BPF se maintient dans une position financière robuste. Au 30 juin 2012, le ratio de fonds propres Bâle II au titre du pilier I atteignait ainsi 12,92%. Les fonds propres prudentiels consolidés de la banque étant constitués exclusivement de capitaux propres ordinaires, les changements de définition du *Common Equity Tier One* attendus avec l'implémentation des standards Bâle III en 2013 ne devraient pas avoir d'impact significatif.

Les fonds propres prudentiels consolidés de Banque PSA Finance sont exclusivement constitués de fonds propres de base (*Common Equity Tier One*). Avant retraitement de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues, l'excédent théorique de fonds propres était de 1 250 millions d'euros à fin juin 2012, sur la base de fonds propres prudentiels consolidés de 2 932 millions d'euros. Après déduction de cet écart, les fonds propres de base ressortaient à 2 715 millions d'euros et les exigences de fonds propres s'établissaient à 1 681 millions d'euros. Le ratio de fonds propres au titre du pilier I atteignait ainsi 12,92%.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard, l'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire retail et un ratio de 15% sur le PNB des autres segments d'actifs. Le risque de change correspond aux dotations sur les succursales et filiales qui ne bénéficient pas d'une exemption de la part de l'ACP et le capital minimum requis est calculé en appliquant un ratio de 8% au risque de change résiduel.

Par ailleurs, conformément aux instructions de l'ACP, comme les exigences en fonds propres Bâle II de BPF sont supérieures au plancher de 80% des exigences Bâle I, il n'y a pas d'exigences additionnelles de Fonds Propres au titre des niveaux planchers.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	8 pays IRB 30 juin 2012	8 pays IRB 31 décembre 2011
Risque de crédit		
Méthode standard	569	546
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	440	420
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	509	505
s/s total	1 518	1 471
EFP au titre du risque opérationnel (méthode standard)	138	138
EFP au titre du risque de change (titres participation hors Zone Euro)	25	24
Total des Exigences de Fonds Propres Bâles II (A)	1 681	1 633
Base équivalent risques : (A)/0,08=(B)	21 013	20 413
Fonds propres prudentiels	2 931	3 217
Ajustement réglementaire/IRB: Perte attendue vs Provision comptable	-216	-206
Fonds propres prudentiels Bâle II (C)	2 715	3 011
Taux Bâle II : (C)/(B)	12,92%	14,75%

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit sont issues des applicatifs de gestion. Ces derniers, sur les huit marchés couverts par la notation interne à fin 2012, alimentent les bases communes de risques:

- la base risques centrale (BRC) pour le retail ;
- la base corporate (BUIC) ;

qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de Banque PSA Finance.

Les informations issues de ces deux bases centrales des risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir de l'outil précité et les états réglementaires produits.

1.5.8 Perspectives

Banque PSA Finance a su, dès le début de la crise, mobiliser ses équipes générant ainsi des résultats commerciaux historiquement élevés. La banque a par ailleurs continué de renforcer l'ensemble de ses dispositifs de prévention des risques conduisant notamment, conformément à sa politique prudente de gestion, à revoir son niveau de provisionnement tout en maintenant par ailleurs une rentabilité à un niveau élevé dans un contexte de détérioration des marchés sur lesquels le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé, en particulier ceux de l'Europe du Sud.

Banque PSA Finance va continuer de capitaliser sur son business model en intensifiant son partenariat de référence avec les deux marques et dans ce sens, accélérer le développement de produits et services innovants et poursuivre le déploiement de ses activités à l'international. Dans ce contexte, la diversification des sources de refinancement de la banque sera un véritable relai de croissance. En outre, la banque va encore poursuivre l'amélioration de son efficacité opérationnelle tout en prenant soin de continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne.

1.6 Facteurs de Risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques des différentes activités de Banque PSA Finance sont assurées par des directions dédiées et font partie intégrante de la Filière Risques dont le responsable est rattaché au Directeur général. Il rend également compte de ses missions au Comité d'audit de la Banque et autant que de besoin au Comité de direction.

La gouvernance de la banque couvre notamment le pilotage des risques, la validation des

méthodes ou modèles de mesure des risques ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme en premier lieu le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de trois Comités : le Comité risques, le Comité de refinancement et le Comité d'audit. Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces Comités soit sont informés de leur teneur.

1.6.1 Risque d'activité

Facteurs de risque

Six facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de Banque PSA Finance :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- le volume de ventes des Marques Peugeot et Citroën ainsi que la politique marketing de Peugeot et Citroën qui privilégient plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec BPF ;

- la notation financière du groupe PSA Peugeot Citroën, et par effet de ricochet celle de Banque PSA Finance, qui peut entraîner un renchérissement du coût de refinancement de Banque PSA Finance à tout le moins pour ceux des refinancements réalisés sur les marchés financiers ;
- le positionnement concurrentiel de Banque PSA Finance tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours

de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios.

1.6.2 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec Banque PSA Finance. Si Banque PSA Finance a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs,

contractuellement Banque PSA Finance ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notation internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. Les modèles internes sont

développés et backtestés par des experts travaillant au Siège. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail), tous deux gérés et contrôlés par la structure centrale (hors filiales en partenariat qui font l'objet d'une supervision rapprochée). Les systèmes décisionnels sont

paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité. Un monitoring est très régulièrement réalisé par la structure centrale et par les équipes opérationnelles situées en France et à l'étranger, afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles Corporate elles vont jusqu'à reposer sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et backtestés par des équipes du siège et sont mis à disposition des filiales et succursales. Les analystes risques locaux et centraux vérifient que de nouvelles niches de clientèle sont correctement appréhendées par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA) pour les pays ayant reçu cette homologation par l'ACP (8 pays à fin 2012). Ces modèles sont également développés et backtestés en central. Les taux de défaut et les taux de pertes sont mesurés sur la base des classes de risques qui sont-elles mêmes modélisées. L'estimation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut, utilisées pour calculer les exigences en fonds propres, sont modélisées à partir des taux de défaut et des taux de pertes. Pour l'activité Corporate hors réseau et assimilés, deux modèles de notation des contreparties Corporate hors réseau et assimilés ont été développés et sont régulièrement backtestés, l'un pour la France (modèle Bâle 2 / IRBF) et l'autre s'appliquant hors France. Ces modèles sont régulièrement backtestés et font l'objet de benchmarks avec des notations externes. Pour l'activité Corporate réseau deux modèles (l'un pour la France et l'autre hors France) ont été développés pour l'ensemble des pays. Ils sont utilisés tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille. Pour huit des pays dans lesquels Banque PSA Finance est implantée ce modèle est homologué IRBF. Ces modèles sont également régulièrement backtestés.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle (rapport Flash) en

tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur :

- une offre produit, proposée par les filiales et succursales, et validée par le Siège, qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement Corporate Réseau – Retail ;
- des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- la fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées (annuelle pour le portefeuille Corporate réseau), les lignes de crédit sont associées à des produits financiers qui disposent de leurs propres lignes sachant que celle-ci ne sont pas fongibles entre elles ;
- des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- un dispositif qui déclenche une renotation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment :

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui

corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions à minima bimestrielles mais plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via :

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- le suivi quotidien des utilisations de lignes (localement et au Siège), des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;

- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- un Comité de crédit local mensuel auquel participent sans voix délibérative des représentants des Marques Peugeot et Citroën ;
- des réunions à fréquence à minima mensuelles entre les équipes du Siège et celles des filiales ou succursales.

Le Comité Risques de Banque PSA Finance et le Comité d'audit sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de Banque PSA Finance. Le Comité Risques est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques. Dans certains cas, ces validations peuvent être réalisées en Comité Bâle 2 auquel participent aussi les membres du Comité Risques.

1.6.3 Risques financiers et risque de marché

1.6.3.1 Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel Banque PSA Finance est soumis dépend de :

- paramètres externes (« Market risk ») : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- paramètres internes (« Funding Risk ») : principalement la notation de la Banque sachant que celle-ci est liée à celle de sa maison-mère du fait des critères méthodologiques des principales agences de notation.

Ces risques sont potentiellement accrus du fait que le refinancement de Banque PSA Finance ne bénéficie pas d'une activité de dépôts de la clientèle.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité concerne :

- le risque de liquidité intra-day ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que Banque PSA Finance est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées tous les mois ;
- la capacité de Banque PSA Finance à refinancer sans gap de maturité sa nouvelle production de financement Retail et Corporate, sachant que les règles internes exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leurs sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet de stress scénarios afin d'en mesurer la résistance ainsi que la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

Outre des refinancements sous forme de lignes bancaires et de programmes de refinancement sur les marchés financiers, Banque PSA Finance se finance via des opérations de titrisation et a recours aux opérations de refinancement mises en place par les Banques centrales, principalement la BCE.

Le risque de liquidité constitue le principal risque financier auquel Banque PSA Finance est exposée. De ce fait, une attention et une vigilance tout particulière sont allouées à la gestion de ce risque.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose deux volets :

- Une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des sources de financements externes et des prêteurs, une facilité de liquidité, un full matching (adossement des actifs et passifs dans la durée) des lignes de Back up bilatérales et des lignes de Back up syndiquées des programmes de titrisations de créances et des créances éligibles au refinancement de la BCE.
- Des limites et indicateurs de risque dont les principaux sont :
 - Un niveau de coefficient de liquidité minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement ;
 - Etre en mesure d'assurer une poursuite de l'activité, sans la limiter, sur une période d'au moins six mois en faisant appel à la seule sécurité financière disponible et en faisant l'hypothèse que

durant cette période l'accès aux marchés de capitaux n'est pas possible et que de nouvelles lignes bancaires ne peuvent être mises en place ;

- La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de Banque PSA Finance à l'instant t et dans un proche avenir ;
- La simulation de stress scénarios et la définition d'un « contingency plan ».

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue d'un Comité mensuel de refinancement qui suit la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité.

1.6.3.2 Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique fixée vise à ne pas être en situation de risque de taux et donc à utiliser si nécessaire des instruments financiers dérivés pour atteindre cet objectif. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

A l'actif, la couverture des encours de crédits à taux fixe est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêt opérés sur le marché financier ou, dans les pays où les instruments de taux ne sont pas liquides, par des ressources de

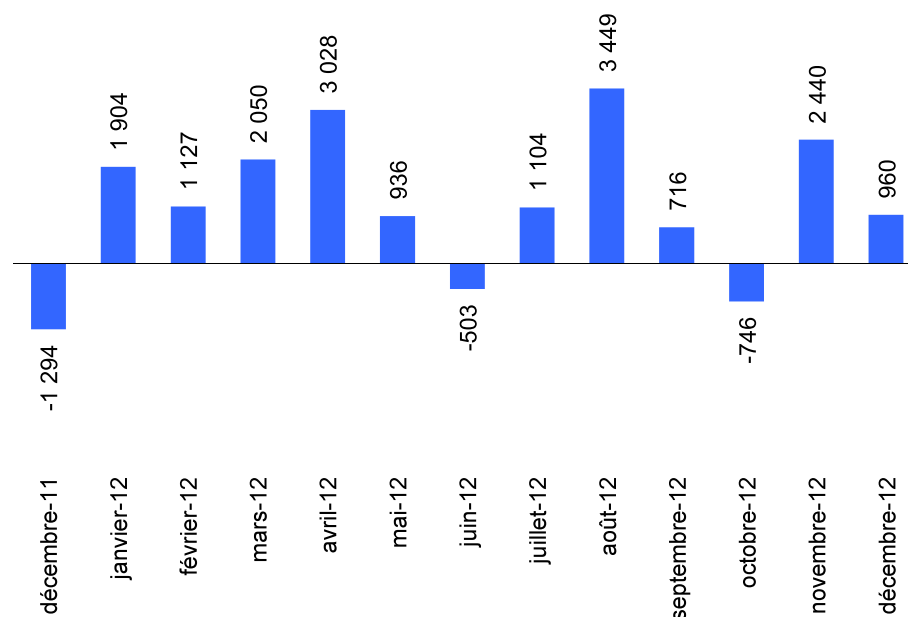
financement tirées à taux fixe; dans la pratique, les swaps sont effectués à la fin de chaque période décadaire. Les crédits aux réseaux de concessionnaires sont accordés par référence à des taux court-terme. Cette stratégie de couverture permet à la partie sensible au risque de taux de tous les actifs de la banque d'être rémunérés sur la base de taux court-terme. Au Passif, tout nouvel emprunt sensible au risque de taux est couvert par la conversion en un taux basé sur le benchmark à trois mois ou moins à travers la mise en place de dérivés adaptés.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios. Au 31 décembre 2012, la sensibilité à une hausse de 1% de

l'ensemble de la courbe des taux représente un résultat positif de près d'un million d'euros. Au cours de l'année 2012, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre - 0,7 m € et +3,4 m €.

SENSIBILITE A UNE HAUSSE DES TAUX DE 1% (en milliers d'euros)



Afin d'assurer un coût optimal de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, Banque PSA Finance se donne la possibilité, en fonction des anticipations d'évolution des taux à long terme, de se couvrir contre une hausse de ceux-ci. Ces couvertures sont conformes aux règles de couverture Cash-Flow Hedge en IAS39, qui sont de nature à faire apparaître toute sur-couverture. Ainsi, ces opérations n'excèdent jamais un à deux semestres de production et sont minorées pour tenir compte d'un risque toujours potentiel de moindre production. Au 31 décembre 2012, la production future ne fait pas l'objet d'une couverture par anticipation du risque de taux.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- une définition de la politique générale ;
- une limite permettant d'intégrer la nécessaire « granularité » des swaps mis en place ;

1.6.3.3 Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Banque PSA Finance est exposée au risque de contrepartie à trois titres :

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit sous la forme de souscription d'OPCVM garantis en capital et en performance par ces mêmes banques, soit sous la forme de Bons monétaires et chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation sur base d'un modèle interne.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives (98,2% de l'encours au 31 décembre 2012).

1.6.3.4 Risque de Change

Facteurs de risque

Banque PSA Finance est soumis à deux natures de risque de change :

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2012, la position de change structurelle s'élève à 527 m €) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2012, la position de change opérationnelle s'élève à 0,8 m €).

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant

- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés bénéficiant des Conventions ISDA/FBF et avec appel de marge (CSA).

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité mensuel de refinancement, le Comité Risques et le Comité d'audit suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

- le placement de sa facilité de liquidité.
- la gestion, par délégation, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie « Investment Grade ».

Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements seraient communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité de refinancement de Banque PSA Finance ainsi que lors des Comités risques et des Comités d'audit. Le Comité de refinancement de Banque PSA Finance est également sollicité pour valider des évolutions du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque contrepartie visant à en accroître l'efficacité.

indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dûment cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de Banque PSA Finance lors de chaque Comité mensuel de refinancement, Comité risques et Comité d'audit.

1.6.3.5 Risques de marché

Banque PSA Finance a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du

bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. Banque PSA Finance s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.6.4 Risques liés aux opérations de titrisation

Facteurs de risque

Les titrisations initiées par Banque PSA Finance sont des cessions sans recours à des Fonds Commun de Titrisation et la Banque conserve une partie du risque au travers de la détention de parts dites subordonnées de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris, les réserves de liquidité.

Outre la détention de parts du Fonds Commun de Titrisation, les risques encourus par Banque PSA Finance sont :

- une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;

- un fort infléchissement de la production nouvelle de financements ayant un impact pour celles des titrisations à rechargement ;
- une appréciation inadéquate de la substance économique de l'opération ou de la qualité des actifs au moment de l'origination de l'opération.

Ces trois risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait déboucher sur un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre sur le marché des ABS Auto loans.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, Banque PSA Finance s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, Banque PSA Finance dispose maintenant d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation s'adresse à un « portefeuille » très cohérent ; à savoir essentiellement, un pays - une technique de financement - une typologie de financement - une typologie de clientèle. Les créances sont toujours originées, portées et gérées par

une filiale ou une succursale de Banque PSA Finance (aucun indicateur n'est laissé à la connaissance des équipes de gestion client et de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir). Les opérations de titrisation de Banque PSA Finance sont notées par les agences de notation, puis suivies durant toute la vie du fonds. Ceci permet d'intégrer différents scénarios de crise, avant le placement des titres puis pendant toute la vie du fonds.

1.6.5 Risque de concentration

Facteurs de risque

Banque PSA Finance est soumise à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit (activité corporate réseau) ;
- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit (activité retail et corporate hors réseau et assimilés) ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les

risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été

fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF ainsi que pour le risque de contrepartie.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité Risques de Banques PSA Finance ou au Comité de refinancement de Banque PSA Finance.

Banque PSA Finance tient compte de l'impact de la notation du Groupe PSA Peugeot Citroën pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

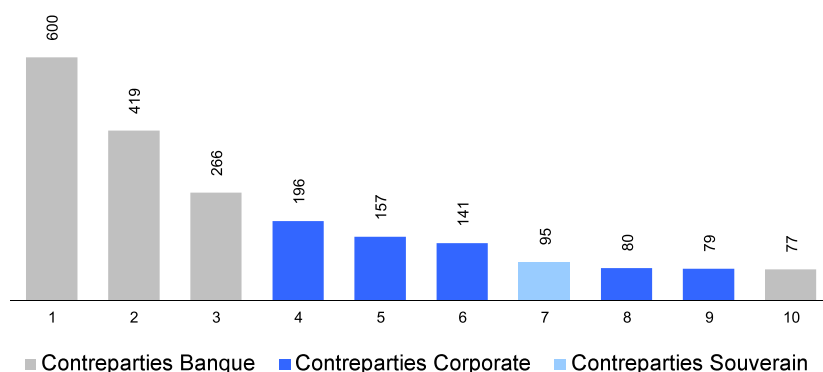
Au 31 décembre 2012, les engagements de Banque PSA Finance envers le groupe PSA Peugeot Citroën s'élèvent à 269 m € soit 9,6% des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de Banque PSA Finance, y compris ceux sur le groupe PSA Peugeot Citroën représentent un montant total de 2 303 m € soit 82% des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie les 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 1 285 m € / 45,9% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 759 m € / 12,7% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate hors réseau et assimilés (hors PSA) : 299 m € / 10,7% des fonds propres prudentiels ;
- Groupe PSA Peugeot Citroën : 269 m € / 9,6% des fonds propres prudentiels ;
- Souverains : 95 m € / 3,4% des fonds propres prudentiels.

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT

(Montants exprimés en millions d'euros, hors groupe PSA Peugeot Citroën)



1.6.6 Risque opérationnel

Définition du risque et facteurs de risque

Banque PSA Finance définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la banque et aux

systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

Banque PSA Finance est exposée à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel :

- fraude interne et fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

Banque PSA Finance est principalement exposée à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit pour l'essentiel, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de Banque PSA Finance a été établie et est tenue à jour. Elle identifie et hiérarchise sur quatre niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et/ou font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de

délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et succursales). Ils sont testés une fois par an.

1.6.7 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

instructions ou modes opératoires, la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures,

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement notamment sur base du contrôle des risques de non-conformité. Un suivi et une analyse, en corrobore le niveau de risque, dans le cadre des Comités Conformité organisés de façon trimestrielle par la fonction Conformité du siège.

1.6.8 Risque de réputation

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour Banque PSA Finance le risque de réputation se décompose en :

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

Afin de mieux suivre son risque de réputation Banque PSA Finance teste actuellement un dispositif de suivi des discussions et des messages figurant dans des forums, blogs etc.

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;

1.6.9 Risque des activités d'assurance et services

Banque PSA Finance exerce une activité d'assureur à travers deux compagnies d'assurance dont l'une vie qui proposent des contrats d'assurance

commercialisés en synergie avec les contrats de financement commercialisés par Banque PSA Finance.

Facteurs de risque

L'activité Assureur de Banque Finance supporte trois risques :

- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés ;
- le risque de contrepartie.

Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance

La politique de souscription et la politique de gestion des sinistres sont encadrés par des limites de risques et sont suivis dans des reportings présentés chaque mois en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisés. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe qui contrôle les travaux effectués par l'actuaire interne. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques. Enfin, la sinistralité est présentée et analysée lors de chaque Conseil d'Administration.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des

actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;

- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de UCITS de droit français ;
- une durée moyenne des placements n'excédant pas douze mois ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- des stress scénarios.

Les ratios prudentiels de solvabilité (« Solvency 1 »), font l'objet d'un suivi mensuel qui permet de vérifier le respect de l'ensemble des ratios de solvabilité des Compagnies. Les procédures locales des Compagnies vont au-delà des exigences du régulateur MFSA qui prévoit un suivi et un reporting trimestriel à l'autorité de contrôle. Enfin, les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement (qui est responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

1.6.10 Corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

De par son appartenance à un groupe et du fait de ses activités captives, l'activité et la rentabilité de Banque PSA Finance peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du groupe PSA :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité et in fine le rating du groupe PSA ;
- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque du groupe PSA.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios. Le risque de corrélation principal concerne celle liant étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau des notations à court et à long terme du groupe PSA Peugeot Citroën et de Banque PSA Finance. La répercussion sur la notation de Banque PSA Finance de

la dégradation de la notation de son actionnaire sous certains seuils et le fait que la note à court terme et/ou la note à long terme puisse ne plus être Investment grade ou puisse fermer l'accès à certains marchés financiers a été étudié dans le cadre des stress scénarios et du « Contingency plan » du risque de liquidité.

1.7 Contrôle interne

Conformément au règlement 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Banque PSA Finance s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

Banque PSA Finance a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la banque.

1.7.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.7.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les

divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

1.7.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, ses différentes missions concernent le contrôle de la conformité ainsi que le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, des entités Assurance et des structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le groupe PSA Peugeot Citroën pour le compte de Banque PSA Finance, c'est-à-dire les activités de refinancement et de la trésorerie. Il est donc organisé en trois départements :

- contrôle de la conformité ;
- contrôle des risques opérationnels des sociétés financières et des structures centrales ;
- contrôle des risques opérationnels comptables, informatiques, de refinancement et de trésorerie.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions du contrôle des risques opérationnels portent sur :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les structures centrales, les filiales et les succursales de la banque, ainsi que chez les prestataires ;

- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la banque ;

- la formalisation et le suivi des recommandations ;

- la collecte, l'analyse et le suivi des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans la cartographie des risques.

Ce département contrôle notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de 1er niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Le département du contrôle des risques opérationnels relevant de la comptabilité, du refinancement et de la trésorerie, et des prestations informatiques, assure le contrôle récurrent de l'ensemble de ces activités. Il a notamment développé pour la comptabilité le contrôle sur certificat, document signé des responsables financiers des filiales et succursales de la banque attestant à l'issue de chaque clôture de l'exécution et du résultat des contrôles clés sur les risques comptables majeurs.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques, outil recensant l'ensemble des risques auxquels la banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de Banque PSA Finance, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

1.7.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de 3e niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la banque, y compris la sous-traitance.

1.7.2.1 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit de la banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, Bâle II

entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit passe en revue les comptes consolidés de la banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président et Directeur général de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Une fois par an, le comité d'audit reçoit les rapports des contrôles périodiques et permanents, et si nécessaire sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus du comité de contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

1.7.2.2 La base organisationnelle du contrôle interne de la banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Celles-ci concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales, les principales orientations de la banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment:

- les risques de crédit, où sont examinés les évolutions des impayés et des pertes, analysées

les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution). Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision les évolutions du dispositif Bâle II ;

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés dans un comité de crédit groupe ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion du risque de taux de la banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

1.8 Actionnariat

1.8.1 Capital

Banque PSA Finance est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 75 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision du régulateur bancaire français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel ; le groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de 177 408 000 euros, versé au 8 novembre 2002, est resté inchangé depuis cette date.

Il est réparti entre 11 088 000 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

La totalité du capital de BPF est détenu majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 8 307 994 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par PSA, à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 1 780 002 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 000 001 actions soit 9,02% du capital de BPF). 3 actions sont également détenues individuellement par 3 membres du Conseil d'Administration.

1.8.2 Conventions intra-groupe

Banque PSA Finance est engagée avec le groupe PSA Peugeot Citroën ("PSA") qui réalise des prestations de services de soutien à BPF comme à ses filiales et succursales à l'étranger, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement et de la trésorerie selon lequel PSA, à travers son département refinancement et trésorerie, agit pour le compte de BPF sur les questions à la gestion de la trésorerie, aux opérations placées sur les marchés des capitaux, au refinancement et aux

opérations de titrisation. PSA gère également le risque de contrepartie, les risques de change et de taux et le risque de liquidité. PSA fournit enfin à BPF une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le groupe BPF à ce titre en 2012 se sont élevés à 89 millions d'euros.

1.8.3 Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 17 Avril 2013

Première résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés du groupe BANQUE PSA FINANCE, des commentaires du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les

comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2012, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui font ressortir un bénéfice de 283 404 947,83 euros.

Troisième résolution : Affectation du résultat de la société Banque PSA Finance

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 1 020 764 345,21 euros, constitué par le bénéfice de l'exercice 2012 à hauteur de 283 404 947,83 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent de 737 359 397,38 euros.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- aux actions 280 526 400,00 euros
- à la réserve de centralisation - 64 501 505,24 euros
- au report à nouveau 804 739 450,45 euros

Un dividende de 25,30 euros par action sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée Générale du 17 avril 2013.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 les dividendes versés ont été respectivement de 12,60€, 14,00€ et 48,00 €.

Quatrième résolution : Ratification d'une cooptation

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur François PIERSON décidée par le Conseil d'Administration de la Société le 9 juillet 2012, pour la

durée restant à courir du mandat d'AUTOMOBILES CITROËN, démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François PIERSON, pour

une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Sixième résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale décide, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2013, d'allouer un montant global annuel de 40 000 € que le Conseil

d'Administration répartira librement entre les administrateurs.

Septième résolution : Rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve

ce rapport et approuve sans réserve les conventions qui y sont mentionnées.

Huitième résolution : Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes

mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

1.8.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.8.4.1 Conseil d'administration

Banque PSA Finance est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (70 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les directeurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du

Groupe PSA Peugeot Citroën reçoivent des jetons de présence, les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de Banque PSA Finance et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la

structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la banque.

Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2012 par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Noms	Autres mandats exercés
Frédéric SAINT-GEOURS	Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	Président du Conseil d'Administration et Administrateur
Début de mandat : 3 Juillet 2009	• Automobiles Citroën
Echéance du mandat: 2014	• Automobiles Peugeot
Né le 20 Avril 1950	
	Membre du Directoire
	• Peugeot S.A.
	Vice-Président
	• Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
	Membre du Conseil de Surveillance
	• Peugeot Deutschland GmbH (Allemagne)
	Président
	• Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie
	Administrateur
	• Peugeot Espana S.A. (Espagne)
	• Casino-Guichard-Perrachon
	Représentant permanent d'Automobiles Peugeot
	• Conseil d'Administration de Gefco
	Mandats expirés au cours de l'exercice 2012
	Directeur Général
	• Banque PSA Finance
	Président du Conseil de Surveillance
	• Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas)
	Vice-Président et Administrateur Délégué
	• PSA International S.A. (Suisse)
	Administrateur
	• Faurecia
	• Gefco
	• Peugeot Citroën Automobiles SA
	• Changan PSA Automobiles Company (Chine)
	• PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)
	Représentant permanent de Peugeot SA
	• Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot

Philippe ALEXANDRE

Directeur Général et Administrateur

Début de mandat : 25 mars 2009

Echéance du mandat : 2015

Né le 10 Août 1956

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Crédipar

Chairman of the Board of Directors

- PSA Wholesale Limited (Royaume-Uni)

Représentant permanent de Banque PSA Finance

- Conseil d'Administration de Sofib

Représentant du Gérant Associé, Banque PSA Finance

- Sofira

Administrateur

- PSA Finansman AS (Turquie)

Mandats expirés au cours de l'exercice 2012

Directeur Général Délégué

- Banque PSA Finance

Chairman of the Board of Directors

- Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd (Chine)

Philippe VARIN

Administrateur

Début de mandat : 20 Juillet 2009

Echéance du mandat : 2015

Né le 8 Août 1952

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012

Président du Directoire

- Peugeot S.A.

Président du Conseil d'Administration

- Peugeot Citroën Automobiles

Administrateur

- Faurecia
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

Administrateur non exécutif

- BG Group PLC (Royaume-Uni)

Mandat expiré au cours de l'exercice 2012

Président du Conseil d'Administration

- Gefco

Michel PHILIPPIN

Administrateur

Début de mandat : 20 avril 2012

Echéance du mandat : 2018

Né le 26 juin 1948

Aucun autre mandat exercé au cours de l'exercice 2012

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2012

François PIERSON**Administrateur**

Début de mandat : 9 juillet 2012

Echéance du mandat : 2013

Né le 29 mai 1947

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012**Président du Conseil d'Administration**

- AXA Corporate Solutions Assurances (SA)
- Interne Partner Assistance SA (Belgique)

Président

- Association Prévention Routière
- Euromed Ecole de Management
- Ecole de la 2ème chance des Hauts-de-Seine

Vice Président

- Chambre de commerce de Marseille

Administrateur

- AXA vie SA
- AXA Assurance IARD Mutuelle (SAM)
- AXA Assurance Vie Mutuelle (SAM)
- AXA Assistances SA
- AGIPI (Association)
- UCAR (C.S.A)
- AXA Assurance Maroc SA (Maroc)
- AXA Cameroun SA (Cameroun)
- AXA Côte d'Ivoire SA (Côte d'Ivoire)
- AXA Gabon SA (Gabon)
- AXA Senegal SA (Sénégal)
- AXA General Insurance CO, LTD (Corée du Sud)
- AXA Algérie IARD (Algérie)

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2012

Peugeot S.A**Administrateur**

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Echéance du mandat: 2013

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot

Membre

- GIE PSA Trésorerie
- GIE PSA Peugeot Citroën
- Institut pour la Ville en Mouvement
- ANSA

Mandats expirés au cours de l'exercice 2012**Administrateur**

- Gefco
- Peugeot Motocycles

Pierre TODOROV

Représentant permanent de Peugeot S.A.

Depuis le 28 Juillet 2011

Né le 15 Mai 1958

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012

Président

- DJ6

Membre du Conseil de Surveillance

- Gefco

Administrateur

- Automobiles Peugeot
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Crédipar
- Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Citroën
- Conseil d'administration de Gefco

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

- Conseil d'Administration de Football Club-Sochaux Montbéliard

Gérant

- DJ56
- DJ57
- DJ58

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2012

Automobiles Peugeot

Administrateur

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Echéance du mandat: 2014

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012

Administrateur

- Football Club Sochaux -Montbéliard S.A.
- GLM1
- Institut pour la Ville en Mouvement
- Société Financière de Banque - Sofib
- Peugeot Algérie (Algérie)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- SOPRIAM (Maroc)
- SOMACA (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie)

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2012

Maxime PICAT**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Depuis le 1er octobre 2012

Né le 26 mars 1974

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012**Directeur Général et Administrateur**

• Automobiles Peugeot

Président

• Peugeot Motocycles

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2012**Automobiles Citroën****Administrateur**

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Fin de mandat le 9 juillet 2012

Mandats exercés au cours de l'exercice 2012**Président**

• Automoveis Citroën S.A. (Portugal)

Administrateur

- Société Financière de Banque - Sofib
- Automoviles Citroën Espana (Espagne)
- Société Tunisienne des Automobiles Citroën (Tunisie)
- Membre de l'Institut pour la Ville en Mouvement

Mandat expiré au cours de l'exercice 2012**Administrateur**

• Banque PSA Finance

Frédéric BANZET**Représentant permanent d'Automobiles Citroën**

Fin de mandat : 9 juillet 2012

Né le 16 Septembre 1958

Mandats exercés au cours de l'exercice 2012**Directeur Général et Administrateur**

• Automobiles Citroën

Membre du Conseil de Surveillance

- Citroën Deutschland GmbH (Allemagne)
- Peugeot Citroën Ukraine (Ukraine)

Administrateur

- Société Foncière, Financière de Participations-FFP
- Citroën Belux (Belgique)
- Citroën UK Limited (Royaume-Uni)
- Etablissements Peugeot Frères
- Automoviles Citroën Espana S.A. (Espagne)
- Changan PSA Automobiles Company (Chine)

Mandats expirés au cours de l'exercice 2012**Administrateur**

- Automoveis Citroën S.A. (Portugal)
- Citroën Sverige AB (Suède)

Membre du Conseil de Surveillance

• Citroën Polska (Pologne)

Représentant permanent d'Automobiles Citroën

• Conseil d'Administration de Banque PSA Finance

Jean-Marc GALES

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

Fin de mandat : 4 janvier 2012

Né le 16 Août 1962

Mandats exercés et expirés au cours de l'exercice 2012

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- Peugeot Motocycles
- Citer

Membre du Directoire

- Peugeot S.A.

Administrateur

- Peugeot Algérie (Algérie)
- Citroën UK Limited (Royaume-Uni)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- Citroën Belux (Belgique)
- Automoviles Citroën Espana S.A. (Espagne)

Jacques Vincent RAMBAUD

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

Fin de mandat : 1er octobre 2012

Né le 6 Mai 1959

Mandats exercés et expirés au cours de l'exercice 2012

Directeur Général et Administrateur

- Automobiles Peugeot

Président du Conseil d'Administration

- Peugeot Motocycles

Membre du Conseil de Surveillance

- Peugeot Polska (Pologne)

Administrateur

- Peugeot Otomotiv Pazarlama A.S. (Turquie)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- Peugeot Nederland NV (Pays-Bas)
- Coriolis Composites
- SFPR

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2012 par les Directeurs Généraux Délégués non Administrateurs de Banque PSA Finance

Noms	Autres mandats exercés
<p>Bernard DARRIEUTORT</p> <p><i>Directeur Général Délégué</i></p> <p>Début de mandat : 19 Novembre 2007</p> <p>Echéance du mandat: 2015</p> <p>Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général</p> <p>Né le 5 Janvier 1949</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012</p> <p><i>Vice-Président</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company (Chine) <p><i>Administrateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Banco PSA Finance Brasil S.A. (Brésil) • PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (Brésil) <p><i>Président</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. (Argentine) <p>Mandats expirés au cours de l'exercice 2012</p> <p><i>Président</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Banco PSA Finance Brasil S.A. (Brésil) • PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (Brésil)
<p>Alain MARTINEZ</p> <p><i>Directeur Général Délégué</i></p> <p>Début de mandat : 25 juillet 2011</p> <p>Echéance du mandat: 2015</p> <p>Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général</p> <p>Né le 20 septembre 1958</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2012</p> <p><i>Président et Administrateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance Suisse (Suisse) • PSA Renting ITALIA SPA (Italie) • PSA Factor ITALIA SPA (Italie) • PSA GESTAO- Comérico e Aluguer de Veiculos, SA (Portugal) <p><i>Membre du Conseil de Surveillance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas) • Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas) • BPF Financiranje d.o.o. (Slovénie) <p><i>Chairman</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) <p><i>Administrateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Wholesale Limited (Royaume-Uni) • PSA Financial d.o.o. (Croatie) <p>Mandats expirés au cours de l'exercice 2012</p> <p><i>Président et Administrateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance Belux (Belgique) <p><i>Chairman et Supervisory Director</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance Nederland B.V. (Pays-Bas) <p><i>Représentant permanent de Banque PSA Finance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'Administration de PSA Finance Belux (Belgique)

1.8.4.2 Rémunérations

A. Direction générale de Banque PSA Finance

La politique de rémunération de la direction générale de Banque PSA Finance est définie par PSA Peugeot Citroën dont Banque PSA Finance est filiale à 100%.

Les principes essentiels retenus pour la fixation de la rémunération prennent en compte :

- les objectifs du groupe et le contexte des activités ;
- les performances individuelles et collectives

La structure de la rémunération est la suivante :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable égale à 4% de la rémunération fixe.

Dans ces rémunérations, est valorisé l'avantage que constitue pour chacun des membres de la direction générale de BPF la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Frédéric SAINT-GEOURS

Président Directeur Général
de Banque PSA Finance

période du 01/01/2011 au 31/12/2011
période du 01/01/2012 au 13/02/2012

Philippe ALEXANDRE

Directeur Général Délégué

période du 01/01/2011 au 31/12/2011
période du 01/01/2012 au 13/02/2012
période du 13/02/2012 au 31/12/2012

Directeur Général

Bernard DARRIEUTORT

Directeur Général Délégué

période du 01/01/2011 au 31/12/2011
période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Alain MARTINEZ

Directeur Général Délégué

période du 25/07/2011 au 31/12/2011
période du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	655 571	655 571	1 097 000	1 097 000
Rémunération variable	25 300	120 611	120 611	670 290
Prime exceptionnelle		-		120 000
Rémunération exceptionnelle	24 124	24 124	6 101	6 101
Jetons de présence				
Avantage en nature voiture	4 830	4 830	7 681	7 681
TOTAL	709 825	805 136	1 231 393	1 901 072

B. Administrateurs de Banque PSA Finance

Le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux pour ceux des administrateurs exerçant également un mandat au sein de la société contrôlante, PEUGEOT SA, font l'objet d'une publication par celle-ci conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Les deux administrateurs, non-salariés du Groupe PSA, M. Michel PHILIPPIN et M. François

PIERSON ont perçu chacun la somme de 10 000 euros au titre des jetons de présence de l'exercice 2012, soit un prorata de jetons de présence selon l'exercice effectif de leur fonction, qui a pris effet à mi-année.

Aucun des autres administrateurs n'a reçu de rémunération ou d'avantages de toute nature de la part de Banque PSA Finance durant l'exercice écoulé.

1.8.4.3 Comités

A. Le comité d'audit

Au 11 février 2013, le comité d'audit est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Peugeot Citroën
Michel PHILIPPIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Gilles COMES	Directeur du Contrôle de Gestion
Laurent FABRE	Directeur Audit Interne Groupe et management des risques

B. Le comité exécutif

Au 11 février 2013, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Philippe ALEXANDRE	Directeur Général Banque PSA Finance
Alain MARTINEZ	Directeur Général Délégué et Responsable Europe Export et Russie
Bernard DARRIEUTORT	Directeur Général Délégué de BPF et Responsable Chine
Michel ARNAUD	Responsable Amérique Latine
Andrea BANDINELLI	Président Directeur Général Crédipar
Catherine BOULANGER	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Philippe GRANGE	Responsable Audit
Frantz KRAUTTER	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Responsable Opérations et Risques Corporate
Jean-François MADY	Responsable Finances, Assurances, Comptabilité
Jean-Marc SANTOLARIA	Responsable Marketing & Innovation
Patrice VOLOVIK	Responsable Opérations et Risques Retail

2

COMPTES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2011

<u>2.1. Bilan consolidé</u>	<u>62</u>	<u>2.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>66</u>
<u>2.2. Compte de résultat consolidé</u>	<u>63</u>	Notes aux états financiers consolidés pour	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés		<u>2.6. les exercices clos en 2011 et 2012</u>	<u>67</u>
<u>2.3. directement en capitaux propres</u>	<u>64</u>	<u>2.7. Rapport des Commissaires aux Comptes</u>	
Tableau de variation des capitaux propres		<u>sur les comptes consolidés</u>	<u>111</u>
<u>2.4. consolidés et des intérêts minoritaires</u>	<u>64</u>		

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actif		
Caisse, banques centrales, CCP (Note 3)	18	23
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 4)	1 407	1 204
Instruments dérivés de couverture (Note 5)	327	389
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 6)	12	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 7)	1 221	859
Prêts et créances sur la clientèle (Notes 8, 33 et 36)	23 061	24 314
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 9 et 23.5)	85	73
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants (Note 35.1)	62	8
Actifs d'impôts différés (Note 35.1)	140	149
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 10)	624	612
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 11)	46	62
Immobilisations corporelles (Note 12)	14	15
Immobilisations incorporelles (Note 12)	86	91
Ecart d'acquisition (Note 13)	83	83
Total de l'actif (Note 36)	27 186	27 884
Passif		
Banques centrales, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 14)	2	5
Instruments dérivés de couverture (Note 15)	114	181
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 16 et 36)	8 105	4 985
Dettes envers la clientèle (Note 17)	367	342
Dettes représentées par un titre (Notes 18 et 36)	13 326	16 889
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 19 et 23.5)	226	185
Passifs d'impôts courants (Note 35.1)	54	34
Passifs d'impôts différés (Note 35.1)	392	441
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 20)	1 082	1 052
Provisions techniques des contrats d'assurance (Note 21.1)	41	27
Provisions (Note 22)	50	46
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres	3 427	3 697
- Capitaux propres part du groupe	3 389	3 667
- Capital et réserves liées	835	835
- Réserves consolidées	2 384	2 571
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(111)	(84)
- Résultat net - part du groupe	281	345
- Intérêts minoritaires	38	30
Total du passif (Note 36)	27 186	27 884

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (Note 36.2)	1 590	1 584
- Intérêts et produits au coût amorti (Notes 27 et 36.3)	1 608	1 619
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux (Note 23.5)	12	(7)
- Intérêts des instruments financiers de couverture (Note 28)	(70)	(76)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 23.5)	(12)	12
- Intérêts et charges assimilées	(3)	(4)
- Autres produits et charges (Note 29)	55	40
Intérêts et produits nets de placements (Note 36.2)	21	28
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	20	25
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur (Note 23.6)	-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	1	3
- Frais d'acquisition	-	-
Coût net de refinancement (Note 36.2)	(696)	(738)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires	13	17
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits (Note 30)	(192)	(180)
- Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre (Note 31)	(523)	(559)
- Charges sur engagements de financement reçus	(58)	(44)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux (Note 23.5)	(42)	(139)
- Intérêts des instruments financiers de couverture	81	52
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 23.5)	49	139
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur (Note 23.6)	-	-
- Frais d'émission	(24)	(24)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	(2)	(3)
- Opérations de taux (Note 23.6)	(4)	(5)
- Opérations de change	2	2
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (Note 6)	-	1
Marge sur prestations de services d'assurance (Note 21.3)	96	77
- Primes acquises	128	98
- Charges de prestations	(32)	(21)
Marge sur autres prestations de services	66	83
- Produits	97	117
- Charges	(31)	(34)
Produit Net Bancaire (Notes 36.2 et 36.3)	1 075	1 032
Charges générales d'exploitation (Note 32)	(375)	(367)
- Personnel	(148)	(146)
- Autres charges générales d'exploitation	(227)	(221)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(18)	(17)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1)	(1)
Résultat brut d'exploitation	681	647
Coût du risque (Notes 33, 36.2 et 36.3)	(290)	(115)
Résultat d'exploitation (Notes 36.2 et 36.3)	391	532
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Charges des engagements sociaux (Note 22.1.E)	(3)	(3)
Produits des engagements sociaux (Note 22.1.E)	3	2
Autres éléments hors exploitation (Note 34)	(1)	-
Résultat avant impôt	397	534
Impôt sur les bénéfices (Notes 35.2 et 35.3)	(104)	(180)
Résultat net	293	354
- dont intérêts minoritaires	12	9
- dont part du groupe	281	345
Résultat par action (en euros)	25,3	31,2

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net	293	354
Ecart de conversion	(18)	(17)
- dont intérêts minoritaires	(3)	(1)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)(2)	(19)	2
- dont intérêts minoritaires	(1)	-
Impôts différés (1)	6	(1)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, net d'impôt	(31)	(16)
Total Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, net d'impôt	262	338
- dont intérêts minoritaires	8	8
- dont part du groupe	254	330

(1) Les montants constatés en capitaux propres au titre de la couverture en Cash Flow Hedge, ainsi que l'impôt différé associé, sont recyclés en résultat lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

(2) Dont -10,8 millions d'euros au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture.

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées					
Capitaux propres au 31 décembre 2010	177	340	318	2 340	(71)	388	3 492	26	3 518
Affectation du résultat de l'exercice précédent				233		(388)	(155)	(3)	(158)
Résultat avant affectation				-		345	345	9	354
Ecart de conversion					(16)		(16)	(1)	(17)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (2)					2		2	-	2
Impôt différé sur réévaluation des instruments dérivés de couverture					(1)		(1)	-	(1)
Autres				(2)	2		-	(1)	(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	177	340	318	2 571	(84)	345	3 667	30	3 697
Affectation du résultat de l'exercice précédent				(187)		(345)	(532)	-	(532)
Résultat avant affectation						281	281	12	293
Ecart de conversion					(15)		(15)	(3)	(18)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (2)(3)					(18)		(18)	(1)	(19)
Impôt différé sur réévaluation des instruments dérivés de couverture					6		6	-	6
Capitaux propres au 31 décembre 2012	177	340	318	2 384	(111)	281	3 389	38	3 427

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) Comprend les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie, principalement les swaptions. La valeur intrinsèque des swaptions à l'échéance est étalée sur la durée du swap externe mis en place en couverture de l'encours de crédit correspondant (dans le cadre de la couverture de juste valeur). La part de résultat constatée sur la période est un produit de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 23.2).

(3) Dont -10,8 millions d'euros au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture.

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Gestion du capital" du rapport de gestion.

Les fonds propres consolidés établis conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière sont calculés de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	30.06.2012	31.12.2011
Fonds propres de base			
Capitaux propres consolidés publiables	3 427	3 367	3 697
Mise en équivalence des sociétés d'assurances : part des minoritaires	(15)	(12)	(9)
Capitaux propres consolidés réglementaires (1)	3 412	3 355	3 688
Plus-values latentes sur couverture de flux de trésorerie	4	(6)	(8)
Distribution prévisionnelle groupe PSA Peugeot Citroën	(281)	(97)	(172)
Distribution prévisionnelle minoritaires	-	-	-
Immobilisations incorporelles	(55)	(58)	(59)
Ecarts d'acquisition	(83)	(83)	(83)
Total fonds propres de base	2 997	3 111	3 366
Déduction des fonds propres de base			
Participations dans les établissements de crédit	(12)	(3)	(2)
Participations dans les sociétés d'assurance	-	-	-
Titres des sociétés mises en équivalence	(179)	(176)	(147)
- dont sociétés d'assurances	(133)	(109)	(85)
Total des déductions	(191)	(179)	(149)
Fonds propres prudentiels	2 806	2 932	3 217
Déduction des fonds propres prudentiels : Perte attendue vs Provision comptable	Non disponible	(216)	(206)
Fonds propres prudentiels Bâle II	Non disponible	2 716	3 011
<small>(cf. paragraphe "Exigences de fonds propres" du rapport de gestion)</small>			
Taux Bâle II	Non disponible	12,92%	14,75%

(1) Pour le calcul des fonds propres réglementaires, les sociétés d'assurances sont mises en équivalence.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net revenant à Banque PSA Finance	281	345
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie		
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées (Etat 2.2)	12	9
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus (Etat 2.2)	(7)	(3)
- Variation des autres provisions et amortissements	38	28
- Variation des impôts différés	(35)	(39)
- Résultats sur cessions (Etat 2.2)	1	-
Marge brute d'autofinancement	290	340
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	(193)	67
- dettes envers les établissements de crédit	3 097	(1 282)
Variation des créances sur la clientèle	1 152	(977)
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	25	3
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	124	(126)
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	(2)	(16)
- instruments dérivés de couverture	(18)	(239)
- dettes représentées par un titre	(3 407)	2 102
Variation des autres actifs d'exploitation	(101)	(92)
Variation des autres passifs d'exploitation	84	237
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 051	17
Acquisitions de filiales (Note 6)	(10)	-
Cessions de filiales	21	-
Acquisitions d'immobilisations	(19)	(27)
Cessions d'immobilisations	6	8
Effet des variations de périmètre	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2)	(19)
Dividendes versés au groupe PSA Peugeot Citroën (Etat 2.4)	(532)	(155)
Dividendes versés aux minoritaires (Etat 2.4)	-	(3)
Augmentation de capital (Etat 2.4)	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières	(532)	(158)
Effets des variations de cours de change	(2)	(2)
Variation de la trésorerie	515	(162)
Trésorerie à l'ouverture	1 154	1 316
Caisse, Banques centrales, CCP	23	20
Comptes courants et prêts au jour le jour	831	1 296
Parts d'OPCVM, qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	300	-
Trésorerie à la clôture	1 669	1 154
Caisse, Banques centrales, CCP (Note 3)	18	23
Comptes courants et prêts au jour le jour (Note 7)	1 002	831
Parts d'OPCVM, qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (Note 4)	649	300

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe	68
Note 2	Principes comptables	71
Note 3	Caisse, Banques Centrales, CCP	78
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	78
Note 5	Instruments dérivés de couverture - actifs	78
Note 6	Actifs financiers disponibles à la vente	79
Note 7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	79
Note 8	Prêts et créances sur la clientèle	80
Note 9	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	83
Note 10	Comptes de régularisation et actifs divers	83
Note 11	Participations dans les entreprises mises en équivalence	83
Note 12	Immobilisations corporelles et incorporelles	84
Note 13	Ecarts d'acquisition	84
Note 14	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	85
Note 15	Instruments dérivés de couverture - passifs	85
Note 16	Dettes envers les établissements de crédit	86
Note 17	Dettes envers la clientèle	86
Note 18	Dettes représentées par un titre	87
Note 19	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	89
Note 20	Comptes de régularisation et passifs divers	89
Note 21	Activités d'assurance	90
Note 22	Provisions	92
Note 23	Instruments financiers à terme	94
Note 24	Echéanciers et risques de liquidité	99
Note 25	Juste valeur des actifs et passifs financiers	100
Note 26	Autres engagements	101
Note 27	Intérêts et produits au coût amorti	102
Note 28	Intérêts des instruments financiers de couverture des financements clientèle	102
Note 29	Autres produits et charges	102
Note 30	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	103
Note 31	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	103
Note 32	Charges générales d'exploitation	103
Note 33	Coût du risque	104
Note 34	Autres éléments hors exploitation	105
Note 35	Impôt sur les bénéfices	106
Note 36	Information sectorielle	107
Note 37	Honoraires des Commissaires aux Comptes	110
Note 38	Evénements postérieurs à la clôture	110

Note 1 **Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe**

A. Faits marquants de l'exercice

Révision du modèle de dépréciation statistique des créances Retail

Le modèle de dépréciation statistique applicable au portefeuille Retail de Banque PSA Finance a fait l'objet d'une revue pour tenir compte notamment de la détérioration des marchés sur lesquels le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé, en particulier ceux de l'Europe du sud.

Les nouvelles estimations appliquées aux encours ont conduit Banque PSA Finance, conformément à sa politique prudente de gestion, à renforcer son niveau de dépréciation de la clientèle Retail de 136 millions d'euros. Cette dépréciation additionnelle, qui a la nature d'un changement d'estimation selon les textes IFRS, a été enregistrée dans le résultat d'exploitation 2012 de Banque PSA Finance, en coût du risque. Cette dépréciation concerne pour l'essentiel des créances nées avant 2009.

Garantie de l'Etat pour 7 milliards d'euros

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie. Une première convention de garantie correspondant à une tranche de 1 200 millions d'euros sera conclue une fois obtenue l'autorisation à titre temporaire de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'Etat au sauvetage. L'Etat français a notifié cette garantie à la Commission européenne le 7 janvier 2013. La loi prévoit qu'une convention sera signée entre l'Etat, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance, qui décrira notamment les engagements pris par le Groupe vis-à-vis de l'Etat en contrepartie de cette garantie.

Une seconde convention de garantie correspondant cette fois-ci à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros sera ensuite conclue une fois obtenue l'autorisation définitive de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'Etat à la restructuration.

Renouvellement des lignes de financement bancaire

Banque PSA Finance a signé le 11 janvier 2013 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 4,1 milliards d'euros, avec une maturité de 5 ans, à laquelle participent 18 banques de 8 pays différents.

Dans le cadre de la rationalisation et de l'extension de ses lignes de sécurité, Banque PSA Finance a signé le même jour la prolongation d'une ligne de crédit revolving de 1,2 milliards d'euros, avec une maturité étendue à janvier 2016. Par ailleurs, Banque PSA Finance a exercé son option d'extension de la ligne de crédit syndiqué de 2 milliards d'euros, signée en décembre 2011 et à maturité décembre 2014, pour porter la maturité à décembre 2015 à hauteur de 1,8 milliards d'euros, le solde restant à maturité décembre 2014.

Ces contrats signés font l'objet de clauses additionnelles d'exigibilité anticipée qui s'ajoutent aux covenants préexistants : l'interdiction de financer PSA au-delà de 500 millions d'euros, le respect d'un ratio de fonds propres « Common Equity Tier One » de 11% minimum et la nécessité de conserver la garantie de l'Etat sur les émissions obligataires des trois prochaines années. Au cas

où la garantie de l'Etat ne serait pas approuvée par les autorités compétentes de l'Union européenne avant le 31 août 2013, les lignes de financement bancaire devront faire l'objet d'une renégociation et au cas où aucun nouvel accord ne serait trouvé, les lignes seraient annulées et les tirages deviendraient amortissables jusqu'au début 2016. Enfin, Banque PSA Finance a également obtenu des engagements de renouvellement de la majorité des lignes bancaires bilatérales.

Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées au deuxième semestre 2012 et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'Etat, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

B. Evolution du périmètre

Le 24 juin 2011, la succursale espagnole de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2009 au compartiment 2009-1 du Fonds de Titrisation d'Actifs (FTA) Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le fonds commun de créances étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

Le 7 juillet 2011, Crédipar a cédé 1 050 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2011-1 du Fonds Commun de Titrisation (FCT) Auto ABS. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (956 millions d'euros) et des obligations de classe B (94 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis juillet 2011.

En juillet 2011, Banque PSA Finance a racheté à AIG Bank Rus les 2% résiduels, portant sa participation directe à 65%, la participation indirecte via sa filiale néerlandaise PSA Financial Holding B.V. étant inchangée à 35%.

Le 15 novembre 2011, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé 800 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2011-2 du FCT Auto ABS German Loans. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (720 millions d'euros) et des obligations de classe B (80 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2011.

Le 20 février 2012, la succursale allemande de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2008 au compartiment 2008-1 du FCC Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le fonds commun de créances étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

Le 12 juillet 2012, Crédipar a cédé au compartiment 2012-1 du FCT Auto ABS des créances pour un montant de 1 080 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/AAA (724 millions d'euros) et des obligations de classe B (356 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis juillet 2012.

Le 25 juillet 2012, Crédipar a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2006 au compartiment 2006-1 du FCC Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le fonds commun

de créances étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

Le 17 octobre 2012, la succursale italienne de Banque PSA Finance a cédé 621 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2012-2 du véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. Le véhicule a émis des obligations de classe A notées AA/AA (537 millions d'euros) et des obligations de classe B (94 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis octobre 2012.

La société Financière Greffulhe S.A.S., détenue à 100% par Crédipar, a été liquidée le 15 novembre 2012, sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

Le 16 novembre 2012, Banque PSA Finance a acquis 100% de la société turque Finansketici Finansmani A.S. Cette nouvelle filiale, dénommée PSA Finansman A.S., a en charge le développement en Turquie de l'activité de financement à la clientèle finale dans un premier temps, et de l'activité de financement à la clientèle corporate réseau dans un deuxième temps. Elle doit démarrer son activité au premier semestre 2013 et n'est donc pas consolidée au 31 décembre 2012.

Le 23 novembre 2012, la succursale espagnole de Banque PSA Finance a cédé 800 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2012-3 du FTA Auto ABS. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AA-/AA(low) (668 millions d'euros) et des obligations de classe B (132 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2012.

Le 29 novembre 2012, Crédipar a cédé 296 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS French Loans Master. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (267 millions d'euros) et des obligations de classe B (29 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2012.

Le 6 décembre 2012, la succursale anglaise de Banque PSA Finance a cédé 1 331 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS UK Loans PLC. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA (905 millions d'euros) et des obligations de classe B (426 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis décembre 2012.

Dans le cadre du renforcement de notre partenariat en Chine, Banque PSA Finance (BPF, via sa filiale PSA Finance Nederland aux Pays-Bas, PFN) a cédé le 27 décembre 2012 25% de sa participation dans DongFeng Peugeot Citroën Auto Finance Co. (DPCAFC) à DongFeng Motor Group (DFG). DFG est devenu un nouvel actionnaire de DPCAFC, dont la structure capitalistique se répartit comme suit : 50% BPF (via PFN), 25% DFG, 25% DPCA (DPCA : DongFeng Peugeot Citroën Automobile, Joint Venture : 50% PSA Peugeot Citroën / 50% DFG).

L'arrivée de DFG au capital de DPCAFC va permettre d'accentuer plus encore le renforcement de la coopération entre DPCA et DPCAFC, visant ainsi à contribuer de manière significative à la progression des parts de marché des marques Peugeot et Citroën et de BPF en Chine.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	Participation de Banque PSA Finance			% intérêts au 31 décembre	
		Directe %	Indirecte %	Détenue par	2012	2011
Succursales						
Succursale en Allemagne	Allemagne	-	-		-	-
Succursale en Autriche	Autriche	-	-		-	-
Succursale en Espagne	Espagne	-	-		-	-
Succursale en Italie	Italie	-	-		-	-
Succursale en Pologne	Pologne	-	-		-	-
Succursale au Portugal	Portugal	-	-		-	-
Succursale au Royaume-Uni	Royaume-Uni	-	-		-	-
Sociétés consolidées par intégration globale						
<i>Financement des ventes en France</i>						
Crédipar	France	100	-		100	100
CLV	France	-	100	Crédipar	100	100
Sofib	France	100	-		100	100
Sofira	France	98	-		98	98
<i>Financement des ventes à l'étranger</i>						
BPF Algérie	Algérie	2	98	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	Argentine	50	-		50	50
PSA Finance Belux	Belgique	5,25	94,75	PSA Financial Holding B.V.	100	100
Banco PSA Finance Brasil S.A.	Brésil	100	-		100	100
PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	Brésil	100	-		100	100
PSA Financial d.o.o.	Croatie	-	100	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Hungaria Zrt.	Hongrie	2,44	97,56	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Renting Italia S.p.A.	Italie	100	-		100	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	Mexique	2,52	97,48	PSA Finance Nederland B.V.	100	100
PSA Finance Nederland B.V.	Pays-Bas	-	100	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	Pologne	100	-		100	100
PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos	Portugal	97	1	PSA Financial Holding B.V.	98	98
PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	République Tchèque	0,02	99,98	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Wholesale Ltd	Royaume-Uni	100	-		100	100
Bank PSA Finance Rus	Russie	65	35	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Slovakia S.r.o.	Slovaquie	0,16	99,84	PSA Financial Holding B.V.	100	100
BPF Financiranje d.o.o.	Slovénie	-	50	PSA Financial Holding B.V.	50	50
PSA Finance Suisse S.A.	Suisse	82,35	17,65	PSA Financial Holding B.V.	100	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	Turquie	100	-		100	100
<i>Assurance</i>						
PSA Assurance S.A.S.	France	90	-		90	90
PSA Services Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Assurance S.A.S.	90	90
PSA Insurance Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Services Ltd	90	90
PSA Life Insurance Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Services Ltd	90	90
<i>Autres sociétés</i>						
Financière Greffulhe S.A.S.	France	-	-	Crédipar	-	100
SNDA	France	100	-		100	100
PSA Factor Italia S.p.A.	Italie	-	94,54	Succursale en Italie	94,54	94,54
PSA Finance S.C.S.	Luxembourg	100	-		100	100
PSA Financial Holding B.V.	Pays-Bas	100	-		100	100
Peugeot Finance International N.V.	Pays-Bas	100	-		100	100
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	Royaume-Uni	-	100	PSA Wholesale Ltd	100	100
<i>Entités ad hoc</i>						
FCC Auto ABS 2006-1	France	-	-		-	100
FCC Auto ABS 2007-1	France	-	-		100	100
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	-	-		100	100
FCC Auto ABS 2008-1	France	-	-		-	100
FIDC	Brésil	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2010-1	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2011-1	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2012-1	France	-	-		100	-
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	-	-		100	-
FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	-	-		100	-
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		100	-
Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	-	-		100	-
Sociétés mises en équivalence						
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	Chine	-	50	PSA Finance Nederland B.V.	50	75

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2011, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2012.

Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012

Au 31 décembre 2012, les nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne sont ceux relatifs à l'amendement de la norme **IFRS 7** – Instruments financiers : informations à fournir - transferts d'actifs. Cet amendement complète les informations à fournir au titre des transferts d'actifs financiers, tels que des opérations de titrisation ou de cessions de créances. D'application obligatoire dans l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2012 en vertu du Règlement (UE) n° 1205/2011 de la commission du 22 novembre 2011, cet amendement a été appliqué par le groupe Banque PSA Finance **par anticipation** dès l'exercice 2011 conformément à la recommandation de l'AMF sur l'arrêté 2011.

Les autres nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne ne concernent pas le Groupe.

Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC d'application ultérieure à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012

Appliquées par anticipation, conformément aux recommandations de l'AMF sur l'arrêté 2012

Les informations demandées dans le cadre de l'amendement suivant, qui étaient déjà fournies en grande partie lors des exercices précédents, ont pu être complétées :

- **Amendement IAS 1** – Présentation des autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres : applicable à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les textes suivants sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Aucune application anticipée n'est prévue.

L'impact potentiel des principaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne en date de clôture, est en cours d'analyse.

- **Amendement IAS 19** – Avantages au personnel. Cet amendement supprime notamment la possibilité, retenue par le Groupe, d'appliquer la méthode du corridor. Ceci conduira à comptabiliser immédiatement l'ensemble des écarts actuariels et des coûts des services passés au passif du bilan. Les variations d'écarts actuariels seront systématiquement enregistrées en autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, et le coût des services passés sera intégralement enregistré en résultat de la période. Cet amendement fixe également un taux de rendement des actifs financiers correspondant au taux d'actualisation utilisé pour calculer l'engagement net.

- **IFRS 13** – Evaluation à la juste valeur, qui précise comment déterminer la juste valeur lorsque son application est déjà imposée ou admise dans une autre norme IFRS : sans impact significatif attendu sur l'information publiée par Banque PSA Finance.

- **Amendement IFRS 7** – Informations à fournir en annexe sur les compensations d'actifs et de passifs financiers.

Les textes suivants sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2014

Aucune application anticipée n'est prévue.

L'impact potentiel des principaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne en date de clôture, est en cours d'analyse.

- **IFRS 10** – Etats financiers consolidés et l'**amendement IAS 27** – Etats financiers séparés, qui remplaceront l'actuelle **norme IAS 27** – Etats financiers consolidés et individuels et l'interprétation SIC 12 – Consolidation – entités ad hoc. Ces textes introduisent une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition (et les droits) à des rendements variables, et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements.

- **IFRS 11** – Partenariats, et l'**amendement IAS 28** – Participations dans des entreprises associées et des entreprises conjointes, qui remplaceront les normes IAS 31 – Participation dans des coentreprises et IAS 28 – Participation dans des entreprises associées, ainsi que l'interprétation SIC 13 – Entités contrôlées en commun – apport non monétaires par des co-entrepreneurs. Ces textes prévoient essentiellement deux traitements comptables distincts.

Les partenariats qualifiés d'**opérations conjointes** (« **joint operations** ») seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement.

Les partenariats qualifiés de **coentreprises** (« **joint ventures** »), parce qu'ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net, seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

- **IFRS 12** – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. Ce texte rassemble l'ensemble des informations à fournir en annexes au titre des filiales, partenariats, entreprises associées et entreprises structurées non consolidées.

- **Amendement IAS 32** - *Compensations d'actifs et de passifs financiers*. Ce texte clarifie les règles de compensation de la norme IAS 32 existante.

En outre, IFRS 9, qui devrait remplacer IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2015 aura des incidences sur les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation n° 2009-R.04 proposée par le Conseil National de la Comptabilité, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après. Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales et succursales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën et intégrées globalement.

Les comptes consolidés annuels du groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2013.

A. Principes de consolidation

Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale; il en est de même pour toute entité sur laquelle le Groupe dispose directement ou indirectement de la majorité des risques ou des avantages provenant de son activité (cas des entités ad hoc dans le cadre de nos opérations de titrisation, qui sont toutes consolidées par intégration globale). C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe, ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés, ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence. Cependant, les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient plus de 50% mais sans avoir le contrôle exclusif compte tenu du partage de la gouvernance, sont mises en équivalence.

Les titres des sociétés, qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. paragraphe C.4 ci-après). La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- juste valeur des instruments dérivés de couverture,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, de titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Jusqu'au 31 décembre 2003, ils étaient amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 20 ans.

A compter du 1er janvier 2004, conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. La valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur (cf. Note 13).

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Chez Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actif (UGT). La mise en application d'IFRS 8 n'a pas modifié l'analyse par le Management des actifs immobilisés et la définition de l'UGT reste inchangée. Cependant, pour constater la perte de valeur éventuelle des écarts d'acquisition, ces derniers ont fait l'objet d'une allocation sectorielle, du fait qu'ils sont liés principalement aux encours clientèle soumis à la segmentation IFRS 8.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39. Cette norme a été adoptée pour partie par la Commission européenne le 19 novembre 2004 (règlement CE 2086/2004), complétée par six amendements, notamment celui relatif à l'option juste valeur, règlement CE 1864/2005 publié le 15 novembre 2005, permettant d'opter pour la comptabilisation à la juste valeur de certaines dettes. L'option est prise ponctuellement par Banque PSA Finance (cf. paragraphe C.3 ci-après).

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C.7.2 ci-après).

Le groupe Banque PSA Finance n'est pas concerné par les dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne («carve out»),

concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêt comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste

au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;

- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les liquidités de Banque PSA Finance, qui sont placées pour partie sous forme de titres à revenu indexé sur le référentiel de taux Eonia, sont en général refinancées par une dette indexée sur le référentiel de taux Eonia. Sinon, elles font l'objet d'une couverture économique par des swaps de taux qui les ramènent à Euribor 3 mois. Dans un souci de simplicité, ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IAS 27 – Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales ou SIC 12 – Consolidation des entités ad hoc).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2012, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :
 - Vente à crédit,
 - Location avec option d'achat,
 - Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.
- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française. Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux indépendants des marques Peugeot et Citroën, importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, certains marchands de véhicules d'occasion).
 - **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations des encours de crédit viennent corriger leur valeur au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque (loss event) apparaît.

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Dépréciation des encours de financement du segment Retail

- **Dépréciation de l'encours sain avec impayés :**

L'existence d'un impayé constitue un « loss event », qui se traduit par la dépréciation, dès le premier jour d'impayé, de la totalité de l'encours restant dû, en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées.

- **Dépréciation des créances douteuses :** Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances

douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

- **Cas des créances saines restructurées :**
Il s'agit principalement de la clientèle déclarée Neiertz en France. Dès que le client est officiellement déclaré, il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ».
- Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

Dépréciation des encours de financement des segments « Corporate réseau » et « Corporate et assimilés »

- Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.
- Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dans les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe Banque PSA Finance a identifié les cinq segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.

- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot et Citroën, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
 - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
 - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.
- **Refinancement et placements** : ce segment fait référence aux activités de refinancement et de placement du groupe Banque PSA Finance.

Remarque : le terme « segment » est en phase avec la terminologie utilisée en interne par le Management. Par conséquent, pour respecter l'esprit de la norme IFRS 8, Banque PSA Finance a retenu le terme « segment », équivalent au terme officiel « secteur » retenu lors de l'adoption européenne de la norme.

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle. En parallèle dans la même Note, une ventilation par zone géographique (France, Europe (hors France) et reste du monde) est donnée sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

G. Engagements de retraites

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 22.1). Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,

- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes, et tous les 3 ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode dite du « corridor » : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les fonds externes sont appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite y compris la partie non reconnue du fait de l'étalement des écarts actuariels. Ainsi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, générant ainsi un actif en « Autres valeurs immobilisées ». La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés.

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts faites en 2010.

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 26 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 23 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, Banques Centrales, CCP

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	3	1
Banques centrales et CCP (solde débiteur)	15	22
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	1	8
Total	18	23

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres de placement	1 405	1 199
- OPCVM	688	329
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	649	300
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	39	29
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	671	824
- dont certificats de dépôt et bons du Trésor détenus par les fonds de titrisation	571	679
- Autres	46	46
Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	1 405	1 199
- dont créances rattachées	1	8
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading (2)	1	1
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (2)	1	4
Total (3)	1 407	1 204

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation dont les "inputs" les plus significatifs sont fondés sur les données de marchés observables (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) La réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion), qui s'élève à 1066 millions d'euros au 31 décembre 2012, est constituée d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (649 millions d'euros) classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat", de prêts interbancaires (402 millions d'euros) classés en "Prêts et créances sur les établissements de crédit" (cf. Note 7) et de dépôts sur les comptes de banques centrales (15 millions d'euros) classés en "Caisse, banques centrales, CCP" (cf. Note 3).

(2) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 23.6). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la note 23.1.

(3) L'échéancier des actifs financiers à la juste valeur par résultat est donné dans la Note 24.

Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Couverture de juste valeur	327	389
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	83	99
- dont entreprises liées	13	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	1	49
- dont entreprises liées	1	1
Juste valeur positive des swaps de couverture		
- des emprunts	8	15
- des EMTN/BMTN	214	174
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(11)	-
- des obligations	18	44
- des certificats de dépôts	-	-
- des autres dettes représentées par un titre	1	1
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	2	7
Total	327	389

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation dont les "inputs" les plus significatifs sont fondés sur les données de marchés observables (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée au paragraphe 23.5 de la Note 23.

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 8.3, 15, 18.3 et 23.4.A).

Note 6 Actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs disponibles à la vente" comprennent essentiellement les titres de participation des sociétés non consolidées, du fait d'une activité opérationnelle non significative à la date de clôture de la période. Les titres de placement ont été classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" (cf. Note 4).

Aucune des sociétés non encore consolidées n'est susceptible de générer des pertes durables. En conséquence, le résultat négatif éventuellement constaté en début d'activité n'est pas provisionné. Il n'y en a pas au 31 décembre 2012.

La juste valeur de ces titres est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres.

Les titres des sociétés non consolidées, qui s'élèvent à 12 millions d'euros au 31 décembre 2012, concernent principalement :

- la filiale PSA Finance P.L.C., pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2012, sans activité opérationnelle et sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009. La trésorerie résiduelle à fin 2010 a été versée à PSA Wholesale Ltd via un dividende de 0,6 million d'euros en 2011,
- la filiale turque PSA Finansman A.S. pour 10 millions d'euros, acquise en novembre 2012, dont l'activité doit démarrer au premier semestre 2013.

Note 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation créances à vue / à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Créances à vue hors groupe	1 002	831
- Comptes ordinaires débiteurs (1)	600	427
- dont détenus par les fonds de titrisation	229	131
- Contrepartie trésorerie des titres en cours de livraison (2)	-	-
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (3)	402	404
Créances à terme hors groupe (4)	218	26
- dont détenus par les fonds de titrisation	187	-
Créances rattachées	1	2
Total	1 221	859

(1) Ces montants représentent les sommes débitées sur les comptes des banques externes représentatives notamment des derniers prélèvements clientèle de la période.

(2) Concerne les titres en cours de livraison présentés dans la Note 18.

(3) La réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion), qui s'élève à 1 066 millions d'euros au 31 décembre 2012, est constituée d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (649 millions d'euros) classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" (cf. Note 4), de prêts interbancaires (402 millions d'euros) classés en "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et de dépôts sur les comptes de banques centrales (15 millions d'euros) classés en "Caisse, banques centrales, CCP" (cf. Note 3).

(4) L'échéancier des créances à terme est donné dans la Note 24.

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle

8.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Vente à crédit	9 821	10 230
- dont encours titrisés (1)	5 357	3 176
Location avec option d'achat (2)	2 327	2 345
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 669	2 690
- dont encours titrisés (1)	1 230	233
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(342)	(345)
- dont encours titrisés (1)	(175)	(18)
Location longue durée (2)	4 782	4 818
Capital restant dû et intérêts à recevoir	5 327	5 296
- Entreprises liées	1	1
- Hors groupe	5 326	5 295
- dont encours titrisés (1)	353	684
Intérêts non courus sur location longue durée	(410)	(416)
- dont encours titrisés (1)	(23)	(49)
Dépôts de garantie activité location	(135)	(62)
Financement de stocks aux Réseaux	5 007	5 879
Capital restant dû	5 081	5 949
- Entreprises liées	107	130
- Hors groupe	4 974	5 819
Dépôts de garantie activité de financement de stocks aux Réseaux	(74)	(70)
- Entreprises liées	(60)	(56)
- Hors groupe	(14)	(14)
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	885	810
Comptes ordinaires	157	156
- Entreprises liées	4	5
- Hors groupe	153	151
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	82	76
- Etalement des coûts d'acquisition	445	443
- Etalement des frais de dossiers	(107)	(113)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(263)	(268)
- Etalement de l'actualisation des crédits subventionnés (3)	7	14
Total des créances au coût amorti	23 061	24 314
- dont encours titrisés (1)	6 742	4 026
- dont créances données en garantie (4)	4 057	1 233

(1) Le groupe Banque PSA Finance a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. paragraphe 8.5).

(2) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) Concerne les prêts clientèle accordés à taux zéro dans le cadre du plan VIVE en Espagne (cf. Note 16).

(4) Il s'agit, au 31 décembre 2012, du montant des créances données en garantie à (cf. Note 26) :

- la BCE pour 3 704 millions d'euros,
- la SFEF pour 180 millions d'euros,
- la Bundesbank, par la succursale allemande, pour 41 millions d'euros,
- et à Mediobanca, par la succursale italienne, pour 132 millions d'euros.

8.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Type de financement (en millions d'euros)	Corporate Réseau		Client final				Total	
	Segment IFRS 8		Retail		Corporate et assimilés			
	(A - cf renvoi B Note 33.1)		(B - cf renvoi A Note 33.1)		(C - cf renvoi C Note 33.1)			
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Vente à crédit	44	59	9 660	10 067	117	104	9 821	10 230
Location avec option d'achat	47	44	2 185	2 233	95	68	2 327	2 345
Location longue durée	79	91	3 315	3 410	1 388	1 317	4 782	4 818
Financement de stocks aux Réseaux	5 007	5 879	-	-	-	-	5 007	5 879
Autres créances	733	627	150	175	2	8	885	810
Comptes ordinaires	154	150	-	-	3	6	157	156
Éléments intégrés au coût amorti	(10)	(10)	106	99	(14)	(13)	82	76
Total des encours par segment IFRS 8	6 054	6 840	15 416	15 984	1 591	1 490	23 061	24 314

8.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Créances nettes		
ARS	283	237
AUD	7	31
BRL	1 198	1 430
CHF	468	503
CZK	125	137
DKK	23	49
EUR	17 666	18 801
GBP	2 599	2 458
HRK	33	31
HUF	12	10
MXN	25	38
NOK	-	9
PLN	259	260
RUB	357	268
SEK	-	33
USD	6	19
Total	23 061	24 314

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Notes 5 et 15).

8.4 Echéanciers

(hors comptes ordinaires et éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle)

Echéanciers au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Vente à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux Réseaux	Autres créances	Total au 31.12.2012
non réparti	478	151	177	200	115	1 121
0 à 3 mois	1 048	204	604	3 969	148	5 973
3 mois à 6 mois	918	185	507	575	80	2 265
6 mois à 1 an	1 902	361	900	347	131	3 641
1 an à 5 ans	5 558	1 507	2 821	14	383	10 283
+ 5 ans	292	5	1	-	77	375
Total créances brutes	10 196	2 413	5 010	5 105	934	23 658
Dépôts de garantie	-	-	(135)	(74)	-	(209)
Dépréciations	(375)	(86)	(93)	(24)	(49)	(627)
Total créances nettes	9 821	2 327	4 782	5 007	885	22 822

Echéanciers au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Vente à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux Réseaux	Autres créances	Total au 31.12.2011
non réparti	478	140	181	133	74	1 006
0 à 3 mois	1 010	185	693	3 483	114	5 485
3 mois à 6 mois	756	180	665	1 013	49	2 663
6 mois à 1 an	1 957	360	869	1 328	164	4 678
1 an à 5 ans	6 232	1 520	2 545	12	368	10 677
+ 5 ans	63	19	-	-	69	151
Total créances brutes	10 496	2 404	4 953	5 969	838	24 660
Dépôts de garantie	-	-	(62)	(70)	-	(132)
Dépréciations	(266)	(59)	(73)	(20)	(28)	(446)
Total créances nettes	10 230	2 345	4 818	5 879	810	24 082

8.5 Opérations de titrisation

(en millions d'euros)			Créances cédées					
Pays de l'entité cédante	Entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Date de cession	Type de financement	au 31.12.2012	au 31.12.2011	à l'origine
France	Crédipar	FCC Auto ABS 2006-1	France	11.07.2006	Location avec option d'achat (1)	-	177	1 250
		FCC Auto ABS 2007-1	France	26.01.2007	Vente à crédit	114	311	1 250
		FCT Auto ABS 2011-1	France	07.07.2011	Vente à crédit	965	1 014	1 050
		FCT Auto ABS 2012-1	France	12.07.2012	Location avec option d'achat (5)	1 055	-	1 080
		FCT Auto ABS French Loans Master	France	Première cession le 29.11.2012 (2)	Vente à crédit	288	-	296
Allemagne	Succursale de Banque PSA Finance	FCC Auto ABS 2008-1	France	16.07.2008	Vente à crédit	-	68	1 000
		FCT Auto ABS 2010-1	France	18.11.2010	Location longue durée (3)	330	635	680
		FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	15.11.2011	Vente à crédit	774	777	800
Espagne	Succursale de Banque PSA Finance	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	23.11.2012	Vente à crédit	777	-	800
Italie	Succursale de Banque PSA Finance	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	05.07.2007	Vente à crédit	146	349	850
		Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	17.10.2012	Vente à crédit	574	-	621
Royaume-Uni	Succursale de Banque PSA Finance	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	06.12.2012	Vente à crédit	1 290	-	1 331
Brésil	Banco PSA Finance Brasil S.A. FIDC	PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	Brésil	Début des cessions le 13.04.2010 (4)	Vente à crédit	429	657	N/A
					Location avec option d'achat (5)	-	38	N/A
Total des créances cédées						6 742	4 026	

Les FCC (Fonds Communs de Créances) et FCT (Fonds Communs de Titrisation) français, les véhicules de loi italienne, le FTA (Fonds de Titrisation d'Actifs) espagnol, le fonds au Royaume-Uni et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs, et à la TVA afférente, de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail.

(2) La structure du FCT Auto ABS French Loans Master permet l'achat au fil de l'eau de la nouvelle production "Vente à crédit" éligible.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

(4) La structure du FIDC est celle d'un "Open-end fund", qui permet des cessions successives de créances clientèle, conformément à l'accord passé avec Banco Santander.

(5) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail.

Note 9 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Ecart de réévaluation des encours		
Vente à crédit	68	61
Location avec option d'achat	13	11
Location longue durée	4	1
Total	85	73

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée au paragraphe 23.5 de la Note 23.

Note 10 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Débiteurs divers	304	323
- Entreprises liées	101	94
- Hors groupe	203	229
Etat et autres organismes sociaux	66	66
Produits à recevoir	25	23
- Entreprises liées	-	1
- Hors groupe	25	22
- dont activités d'assurance	16	12
Charges constatées d'avance	84	79
Autres comptes de régularisation	145	121
- Entreprises liées	3	1
- Hors groupe	142	120
Total	624	612

Note 11 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
A l'ouverture	62	54
Quote-part du résultat net	7	3
Variations de périmètre (1)	(20)	-
Ecart d'acquisition (1)	(2)	-
Ecart de conversion	(1)	5
A la clôture	46	62
- dont écart d'acquisition (2)	5	7

(1) Cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. (cf. Notes 1.B et 34).

(2) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan (7 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan (5 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Cette filiale étant mise en équivalence (en raison du partage de la gouvernance avec le partenaire chinois), l'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne « Participations dans les entreprises mises en équivalence » conformément à la norme IAS 28 - Participations dans des entreprises associées.

Le test de dépréciation, effectué au 31 décembre 2012, conclut à la non dépréciation de l'écart d'acquisition.

Note 12 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	39	(25)	14	40	(25)	15
- Terrains et constructions	1	-	1	1	-	1
- Matériel de transport	13	(4)	9	13	(3)	10
- Autres	25	(21)	4	26	(22)	4
Immobilisations incorporelles	189	(103)	86	181	(90)	91
- Logiciels	184	(98)	86	176	(85)	91
- Autres	5	(5)	-	5	(5)	-
Total	228	(128)	100	221	(115)	106

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2012
Immobilisations corporelles	40	11	(12)	-	39
- Terrains et constructions	1	-	-	-	1
- Matériel de transport	13	10	(10)	-	13
- Autres	26	1	(2)	-	25
Immobilisations incorporelles	181	8	-	-	189
- Logiciels	176	8	-	-	184
- Autres	5	-	-	-	5
Total	221	19	(12)	-	228

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2012
Immobilisations corporelles	(25)	(5)	5	-	(25)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(3)	(4)	3	-	(4)
- Autres	(22)	(1)	2	-	(21)
Immobilisations incorporelles	(90)	(13)	-	-	(103)
- Logiciels	(85)	(13)	-	-	(98)
- Autres	(5)	-	-	-	(5)
Total	(115)	(18)	5	-	(128)

Note 13 Ecarts d'acquisition

Le test de dépréciation, effectué au 31 décembre 2012, conclut à la non dépréciation des écarts d'acquisition.

Détail des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette		
Crédipar	75	75
Sofib	6	6
Bank PSA Finance Rus	2	2
Total	83	83

Écart d'acquisition de Crédipar

Dans le cadre du rachat en 1998 par Banque PSA Finance des 50 % du capital de Crédipar S.A., détenus par Sovac S.C.A., il a été procédé à la détermination de la juste valeur du groupe Crédipar. Après les derniers ajustements effectués en 1999 conformément à la réglementation, l'écart d'acquisition initial ressort à 100 millions d'euros. Compte tenu des amortissements pratiqués jusqu'au 31 décembre 2003, cet écart d'acquisition s'élève au 1er janvier 2004 à 75 millions d'euros.

Écart d'acquisition de Sofib

Sofib a été achetée à PSA le 1er avril 1999. L'écart d'acquisition est ressorti à 7,6 millions d'euros. Compte tenu des amortissements pratiqués jusqu'au 31 décembre 2003, cet écart d'acquisition s'élève au 1er janvier 2004 à 6 millions d'euros.

Écart d'acquisition de Bank PSA Finance Rus

Bank PSA Finance Rus a été achetée le 11 septembre 2009 et fait l'objet d'une consolidation par intégration globale depuis mars 2010. L'écart d'acquisition s'élève à 1,7 million d'euros.

Note 14 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading (1)	2	3
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (1)	-	2
Total	2	5

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation dont les "inputs" les plus significatifs sont fondés sur les données de marchés observables (niveau 2).

(1) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 23.6). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la note 23.1.

Note 15 Instruments dérivés de couverture - passifs

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Couverture de juste valeur	114	181
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	-	36
- dont entreprises liées	-	36
Pertes latentes sur couverture non dénouée	-	-
Charges à payer sur swaps de couverture	15	22
- dont entreprises liées	6	6
Juste valeur négative des swaps de couverture		
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	2	7
- des obligations	18	44
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	79	72
Total	114	181

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation dont les "inputs" les plus significatifs sont fondés sur les données de marchés observables (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée au paragraphe 23.5 de la Note 23.

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 5, 8.3, 18.3 et 23.4.A).

Note 16 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes à vue hors groupe	106	104
- Comptes ordinaires créditeurs	79	85
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	26	18
- Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées	1	1
Dettes à terme hors groupe (1)	7 955	4 796
- bancaires classiques	2 967	3 200
- tirages sur des lignes de "back up" bilatérales (cf. Note 26)(2)	1 325	469
- dont financement obtenu par la succursale italienne auprès de Mediobanca (cf. Note 26)	100	-
- tirage sur une ligne de crédit (cf. Note 26)	473	200
- financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 26)	2 900	-
- financement obtenu auprès de la SFEF (cf. Note 26)	105	689
- financement obtenu par la succursale espagnole auprès de l'Instituto de Credito Oficial (ICO)(3)	170	173
- financement obtenu par la succursale allemande auprès de la Bundesbank (cf. Note 26)	15	65
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	(14)	(14)
- Frais d'émission à étaler	(21)	(28)
- Etalement de l'actualisation des dettes subventionnées (4)	7	14
Dettes rattachées	57	98
Total des dettes au coût amorti	8 105	4 985

(1) L'échéancier des dettes à terme est donné dans la Note 24.

(2) Constituent des engagements de financements reçus, principalement à long terme (cf. Note 26).

(3) Dans le cadre du plan VIVE (Vehiculo Innovador Vehiculo Ecologico).

(4) Concerne les emprunts à taux zéro obtenus dans le cadre du plan VIVE en Espagne (cf. Note 8.1 et renvoi précédent).

Ventilation par devise de remboursement

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	162	-	165
BRL	-	320	18	363
CHF	2	-	6	11
CZK	4	54	1	77
EUR	28	6 995	45	3 359
GBP	45	257	18	694
HRK	2	7	1	7
HUF	2	-	1	4
MXN	-	16	-	10
PLN	23	20	14	18
RUB	-	124	-	88
Total	106	7 955	104	4 796

Note 17 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes à vue	356	340
- Comptes courants des sociétés du réseau		
- Entreprises liées (2)	159	76
- Hors groupe	139	190
- Autres sommes dues à la clientèle		
- Entreprises liées	-	8
- Hors groupe	58	66
Dettes à terme hors groupe (1)	11	2
Total	367	342

(1) L'échéancier des dettes à terme est donné dans la Note 24.

(2) Il s'agit principalement des comptes de règlement des filiales de financement pour les opérations faites avec le groupe PSA Peugeot Citroën.

Ventilation par devise de remboursement des dettes à terme hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
EUR	5	-
Autres	6	2
Total	11	2

Note 18 Dettes représentées par un titre

18.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (1)	8 246	12 179
- EMTN, BMTN et assimilés	8 099	8 425
- CDN et BT	147	3 754
- dont en cours de livraison	-	-
Dettes rattachées	195	211
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(14)	(15)
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(14)	(15)
Emprunts obligataires	4 127	3 575
- Emis par la filiale PSA Finance S.C.S.	413	413
- Emis par les fonds de titrisation (2)		
- Entreprises liées	-	25
- Hors groupe	3 714	3 137
Dettes rattachées	1	4
- dont titrisation	1	3
Autres dettes représentées par un titre	564	810
- dont titrisation : obligations senior (2)	334	681
Dettes rattachées	207	125
- dont titrisation	197	117
Total des dettes au coût amorti	13 326	16 889

(1) Banque PSA Finance a procédé en 2012 à des émissions d'EMTN :

- en janvier pour 700 millions d'euros (taux fixe 6%) à échéance juillet 2014,
- en juin pour 225 millions de CHF (taux fixe 3,25%) à échéance septembre 2015,
- en juin pour 600 millions d'euros (taux fixe 4,875%) à échéance septembre 2015.

(2) Le groupe Banque PSA Finance a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. paragraphe 18.4).

18.2 Échéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Obligations	TCN	Autres	Obligations	TCN	Autres
0 à 3 mois	357	906	-	290	3 824	52
3 mois à 6 mois	252	64	26	220	966	48
6 mois à 1 an	626	1 299	61	541	835	91
1 an à 5 ans	2 892	5 787	477	2 490	6 361	619
+ 5 ans	-	190	-	34	193	-
Total	4 127	8 246	564	3 575	12 179	810

18.3 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Obligations	TCN	Autres	Obligations	TCN	Autres
ARS	-	49	-	-	20	-
BRL	-	-	540	-	-	777
EUR	3 228	7 020	24	3 575	11 093	33
GBP	899	-	-	-	-	-
CHF	-	186	-	-	100	-
JPY	-	44	-	-	100	-
USD (1)	-	947	-	-	966	-
Total	4 127	8 246	564	3 575	12 279	810

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 70 millions d'euros au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Notes 5 et 15).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 23.4.

18.4 Opérations de titrisation

Emprunts obligataires (hors dettes rattachées)

(en millions d'euros)

Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Obligations émises						
			Obligations	Notation	Souscripteur	au 31.12.2012	au 31.12.2011	à l'origine	
France	FCC Auto ABS 2006-1	France	Classe A	Fitch/Moody's/S&P		Hors groupe	-	65	1 118
				AAA/Aaa/AAA					
	FCC Auto ABS 2007-1	France	Classe A	Moody's/S&P		Hors groupe	63	274	1 181
				Aaa/AAA					
	FCT Auto ABS 2011-1	France	Classe A	Fitch/Moody's		Hors groupe	910	956	956
				AAA/Aaa					
	FCT Auto ABS 2012-1	France	Classe A	Fitch/S&P		Hors groupe	724	-	-
				AAA/AAA					
				Banque PSA Finance					
	FCT Auto ABS French Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's		Banque PSA Finance	267	-	267
				AAA/Aaa					
	FCC Auto ABS 2008-1	France	Classe A	Moody's/S&P		Hors groupe	-	52	970
Aaa/AAA									
Hors groupe									
FCT Auto ABS 2010-1	France	Classe A	Fitch/S&P		Hors groupe	155	469	500	
			AAA/AAA						
			Banque PSA Finance						
FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	Classe A	Fitch/Moody's		Hors groupe	720	720	720	
			AAA/Aaa						
Espagne FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	Classe A	Fitch/DBRS		Banque PSA Finance	668	-	668	
			AA-/AA(low)						
Italie Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	Classe A	Moody's/S&P		Hors groupe	140	361	816	
			A2/AA+						
			Hors groupe						
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	Classe A	Fitch/S&P		Banque PSA Finance	507	-	537	
			AA/AA						
Royaume-Uni Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	Classe A	Fitch		Hors groupe	899	-	905	
			AAA						
Elimination des opérations intragroupe						(2 841)	(373)		
Total						3 714	3 162		

Autres dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées)

(en millions d'euros)

Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Titres émis				
			Titres	Souscripteur	au 31.12.2012	au 31.12.2011	à l'origine
Brésil	FIDC	Brésil	Senior	Banco Santander (à hauteur de 90%)	334	681	N/A
			Subordonnés	Banco PSA Finance Brasil S.A. et PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (à hauteur de 10%)	62	60	N/A
Elimination des opérations intragroupe					(62)	(60)	
Total					334	681	

Les FCC (Fonds Communs de Créances) et FCT (Fonds Communs de Titrisation) français, les véhicules de loi italienne, le FTA (Fonds de Titrisation d'Actifs) espagnol, le fonds au Royaume-Uni et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

Note 19 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Ecart de réévaluation des emprunts	8	15
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN	218	169
Ecart de réévaluation des certificats de dépôts	-	-
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par un titre	-	1
Total	226	185

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée au paragraphe 23.5 de la Note 23.

Note 20 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Dettes fournisseurs	315	351
- Entreprises liées (1)	273	289
- Hors groupe	42	62
Etat et autres organismes sociaux	113	95
Charges à payer	181	161
- Entreprises liées	15	8
- Hors groupe	166	153
Autres créditeurs divers	81	57
- Entreprises liées	37	31
- Hors groupe	44	26
Produits constatés d'avance	273	280
- Entreprises liées	5	9
- Hors groupe	268	271
Autres comptes de régularisation	119	108
- Hors groupe	119	108
Total	1 082	1 052

⁽¹⁾ Il s'agit des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques Peugeot et Citroën.

Note 21 Activités d'assurance

21.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Provisions techniques des contrats d'assurance vie	19,3	13,7
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	5,9	4,3
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :		
- Provision pour sinistres survenus déclarés	7,5	5,5
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	5,9	3,9
Autres	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance non vie	21,2	12,9
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	4,5	3,5
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :		
- Provision pour sinistres survenus déclarés	7,2	4,5
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	9,5	4,9
Autres	-	-
Provisions techniques	40,5	26,6

21.2 Tableau de variation des provisions techniques des contrats d'assurance

21.2.1 PPNA Provision pour primes non acquises

(en millions d'euros)	Vie	Non Vie	Total
A l'ouverture de l'exercice	4,3	3,5	7,8
+ Primes émises	53,4	77,5	130,9
- Primes acquises	(51,8)	(76,5)	(128,3)
+ Autres mouvements	-	-	-
Au 31 décembre 2012	5,9	4,5	10,4

21.2.2 PSAP Provision pour sinistres à payer

(en millions d'euros)	Vie	Non Vie	Total
A l'ouverture de l'exercice	9,3	9,4	18,7
<i>dont survenus déclarés</i>	5,4	4,5	9,9
<i>dont survenus connus tardivement (IBNR)</i>	3,9	4,9	8,8
- Sinistres payés au cours de l'exercice	(7,6)	(11,3)	(18,9)
+ Sinistres survenus au cours de l'exercice	10,6	16,1	26,7
+ Sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	2,7	3,1	5,8
+ Autres mouvements	(1,6)	(0,6)	(2,2)
Au 31 décembre 2012	13,4	16,7	30,1
<i>dont survenus déclarés</i>	7,5	7,2	14,7
<i>dont survenus connus tardivement (IBNR)</i>	5,9	9,5	15,4

21.3 Résultat des activités d'assurance

21.3.1 Résultat technique des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
+ Primes acquises nettes des cessions en réassurance	128,3	98,1
<i>Montant brut</i>	128,3	98,1
<i>Cessions en réassurance</i>	-	-
- Charges de prestations nettes de la part des réassureurs	(32,2)	(21,2)
<i>Coût des sinistres (brut)</i>	(20,8)	(13,3)
<i>Sinistres mis à la charge des réassureurs</i>	-	-
<i>Variation des provisions techniques hors PPNA</i>	(11,4)	(7,9)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance (1)	96,1	76,9
+/- Autres produits (charges) techniques	(37,7)	(29,2)
<i>Courtage</i>	(36,8)	(28,1)
<i>Charges de personnel</i>	(0,2)	(0,1)
<i>Commission de réassurance</i>	-	-
<i>Autres produits et charges techniques</i>	(0,7)	(1,0)
+ Produits nets des placements	0,9	0,8
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intragroupe	59,3	48,5
+/- Elimination des opérations intragroupe	36,2	27,9
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe	95,5	76,4

(1) cf. Note 36.2 Information sectorielle "Eléments de résultat".

21.3.2 Résultat non technique des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
+/- Autres produits (charges) non techniques	(2,1)	(2,4)
<i>Charges de personnel</i>	(0,7)	(0,6)
<i>Autres produits et charges non techniques</i>	(1,4)	(1,8)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intragroupe	(2,1)	(2,4)
+/- Elimination des opérations intragroupe	(0,2)	(0,2)
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe	(2,3)	(2,6)

21.3.3 Résultat d'exploitation des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat technique	95,5	76,4
Résultat non technique	(2,3)	(2,6)
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe (1)	93,2	73,8

(1) cf. Note 36.2 Information sectorielle "Eléments de résultat".

Note 22 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassements et écart de conversion	31.12.2012
Provisions pour pensions et retraites	14	4	(3)	-	(2)	13
Provisions pour engagements douteux						
- Corporate réseau	3	1	-	-	-	4
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-
Provision pour revente véhicules d'occasion (1)	14	6	(6)	-	-	14
Provision pour risque location longue durée sous-traitée	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	15	6	(1)	(1)	-	19
Total	46	17	(10)	(1)	(2)	50

(1) La possibilité offerte au Royaume-Uni aux emprunteurs de rendre le véhicule sans pénalité de sortie à mi-parcours de certains contrats, entraîne un risque de revente sur les véhicules récupérés et à récupérer, qui justifie la majeure partie de cette provision.

22.1 Engagements de retraites

A. Description des régimes

Les salariés du groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ces cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, les principaux pays concernés sont la France et le Royaume-Uni.

En France, les régimes à prestations définies concernent :

- d'une part, les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives ;
- d'autre part, le régime des retraites complémentaires des cadres pour la partie non externalisée en 2002 (régime fermé), qui garantit un niveau de retraites, tous régimes confondus, égal au maximum à 60% des derniers salaires.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies sont fermés aux salariés embauchés postérieurement à mai 2002. Ils garantissent un niveau de retraites qui équivaut au maximum à 66% des derniers salaires.

B. Hypothèses retenues

Les taux utilisés au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite à la clôture sont les suivants :

	Zone Euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2012	3,00%	4,25%
2011	4,50%	4,90%
Taux d'inflation		
2012	1,80%	2,70%
2011	1,80%	2,90%

A chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements.

Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'un des deux plus hauts degrés de classification d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody's, ou Standard & Poor's).

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation plus 1,0% pour 2012 et de l'inflation plus 0,5% pour les années suivantes. Au Royaume-Uni, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation plus 1,0%.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions propres à chaque pays.

Sensibilité aux hypothèses

Une variation de 0,25 point du taux d'actualisation et du taux d'inflation sur la France et le Royaume-Uni entraînerait les variations des engagements suivantes :

	Taux d'actualisation	Taux d'inflation
	+0,25%	+0,25%
France	-2,42%	+2,99%
Royaume-Uni	-3,74%	+3,25%

Une augmentation (diminution) de 1% du rendement attendu sur les actifs de couverture des retraites aurait conduit à une augmentation (diminution) du produit financier annuel constaté sur l'exercice 2012 de 0,05 million d'euros sur la France et 0,35 million d'euros sur le Royaume-Uni.

C. Evolution sur l'exercice

Hors obligation de financement minimum (IFRIC14)

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011			
	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus								
À l'ouverture de l'exercice	(9)	(31)	(35)	(75)	(9)	(26)	(28)	(63)
Coût des services rendus	(1)	(1)	(1)	(3)	-	(1)	(1)	(2)
Actualisation de l'année	-	(2)	(1)	(3)	-	(2)	(2)	(4)
Prestations servies sur l'exercice	1	2	-	3	-	1	-	1
Écarts de réestimation								
- en valeur	(2)	(7)	(4)	(13)	-	(2)	2	-
- en % des engagements	16,4%	21,9%	12,5%	16,9%	2,9%	8,5%	5,6%	0,6%
Écart de conversion	-	(1)	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre et autres	-	4	-	4	-	-	(6)	(6)
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	(11)	(36)	(41)	(88)	(9)	(31)	(35)	(75)
Couverture des engagements								
À l'ouverture de l'exercice	5	35	26	66	5	28	9	42
Rendement attendu des fonds	-	2	1	3	-	2	-	2
Écarts de réestimation								
- en valeur	-	7	1	8	-	2	(2)	-
- en % des engagements	7,8%	21,6%	3,2%	13,2%	0,7%	6,9%	16,6%	1,1%
Écart de conversion	-	1	-	1	-	1	-	1
Prestations servies sur l'exercice	-	(2)	-	(2)	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre et autres	-	(5)	1	(4)	-	-	18	18
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	5	40	30	75	5	35	26	66
Éléments différés								
À l'ouverture de l'exercice	1	1	(1)	1	1	1	(1)	1
Nouveaux éléments différés	1	(1)	4	4	-	-	-	-
Amortissements des éléments différés	-	-	-	-	-	-	-	-
Conversion et autres variations	-	1	-	1	-	-	-	-
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	2	1	3	6	1	1	(1)	1

D. Réconciliation des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011			
	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	(11)	(36)	(41)	(88)	(9)	(31)	(35)	(75)
Juste valeur des actifs financiers	5	40	30	75	5	35	26	66
Surplus ou (déficit)	(6)	4	(11)	(13)	(4)	4	(9)	(9)
Écarts actuariels	2	1	3	6	-	1	-	1
(Provisions) actifs nets avant obligation de financement minimum	(4)	5	(8)	(7)	(4)	5	(9)	(8)
Provision pour financement minimum	-	-	-	-	-	-	-	-
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(4)	5	(8)	(7)	(4)	5	(9)	(8)
Dont provisions	(5)	-	(8)	(13)	(5)	-	(9)	(14)
Dont actifs	1	5	-	6	1	5	-	6
Part des régimes non fondés	0,0%	0,0%	4,6%	2,2%	0,0%	0,0%	5,2%	2,4%

En Allemagne, un Contractual Trust Agreement (CTA) a été mis en place fin 2011. Ce type de contrat permet, par l'apport dans le CTA d'actifs, de les gérer fiduciairement et de constituer des "actifs de couverture" au sens de la norme IAS 19. Les actifs dédiés à ces engagements qui s'élèvent à 15 millions d'euros, étaient précédemment comptabilisés pour l'essentiel en débiteurs divers.

E. Charges comptabilisées

Ces charges sont comptabilisées :

- en "Charges générales d'exploitation - Personnel" pour le coût des services rendus et les amortissements des éléments différés ;
- en "Charges des engagements sociaux" pour l'actualisation des droits acquis ;
- en "Produits des engagements sociaux" pour le rendement attendu des fonds ;
- exceptionnellement, en "Autres éléments hors exploitation" pour les effets liés aux restructurations.

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011			
	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total
Coût des services rendus	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	(1)	(1)	(3)
Amortissements des éléments différés	-	-	-	-	-	-	-	-
Actualisation des droits acquis	-	(2)	(1)	(3)	-	(2)	(1)	(3)
Rendement attendu des fonds	-	2	1	3	-	2	-	2
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (avant provision pour obligation de financement minimum)	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	(1)	(2)	(4)
Variation de provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	(1)	(2)	(4)

(1) La provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14) a été intégralement reprise en 2010.

F. Prestations prévues pour 2013

Les prestations à verser aux intéressés au titre des retraites durant l'année 2013 sont évaluées à 1,9 million d'euros.

22.2 Primes liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées et versées aux salariés sous réserve de certaines conditions d'ancienneté, notamment à l'occasion de la remise des médailles du travail en France. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode des hypothèses utilisées pour les évaluations des compléments de retraite et indemnités de départ décrites dans la note 22.1.B ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
France	1	1
Autres pays	-	-
Total	1	1

Note 23 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Par ailleurs, afin de limiter le coût de refinancement à un niveau plus faible pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle (Vente de crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée), Banque PSA Finance avait acheté et vendu des options de swaps de taux d'intérêt (options achetées nettes avec prime nette payée). Les swaptions sont toutes échues depuis décembre 2011.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. La quasi-totalité des swaps (à plus de 95%) font l'objet de contrats avec appel de marge. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 33.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM bénéficiant d'une garantie bancaire en capital et en performance.

23.1 Position de taux de Banque PSA Finance consolidée

(en millions d'euros)	Du jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total 31.12.2012
Actifs financiers				
Financements de stocks aux réseaux	5 007	-	-	5 007
Financements clientèle à taux fixe	7 074	10 395	-	17 469
Autres prêts et créances à taux variable	585	-	-	585
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Autres actifs financiers	2 644	-	-	2 644
Total Actifs financiers (a)	15 310	10 395	-	25 705
Autres actifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	414	-	-	414
Actifs non financiers				
Immobilisations et écarts d'acquisition	-	183	-	183
Autres actifs non financiers	884	-	-	884
Total Actifs non financiers	884	183	-	1 067
<i>Total Actif</i>				27 186
Passifs financiers				
Dettes à taux fixe couvertes	(2 181)	(5 561)	(178)	(7 920)
Dettes à taux variable ou révisable	(12 922)	(23)	-	(12 945)
Autres financements et découverts bancaires	(473)	-	-	(473)
Total Passifs financiers (b)	(15 576)	(5 584)	(178)	(21 338)
Autres passifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	(342)	-	-	(342)
Passifs non financiers				
Autres passifs non financiers	(2 079)	-	-	(2 079)
Total Passifs non financiers	(2 079)	-	-	(2 079)
Capitaux propres (3)	-	(3 427)	-	(3 427)
<i>Total Passif</i>				(27 186)
Position nette avant gestion = (a) + (b)	(266)	4 811	(178)	4 367
Notionnel des dérivés				
Dérivés couvrant les actifs financiers				
Swaps de couverture des financements clientèle à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	(5 871)	(6 023)	-	(11 894)
- branche prêteuse	11 894	-	-	11 894
Swaps de couverture des placements à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	-	-	-	-
- branche prêteuse	-	-	-	-
Total des dérivés couvrant les actifs financiers (c)	6 023	(6 023)	-	-
Dérivés couvrant les passifs financiers				
Swap de couverture des dettes à taux fixe (Fair Value Hedge) (2)				
- branche prêteuse	2 181	5 561	178	7 920
- branche emprunteuse	(7 920)	-	-	(7 920)
Swap de couverture des dettes à taux variable (Cash Flow Hedge)				
- branche emprunteuse	19	23	-	42
- branche prêteuse	(42)	-	-	(42)
Total des dérivés couvrant les passifs financiers (d)	(5 762)	5 584	178	-
Portefeuille de Trading (e) (1)	382	-	-	382
Position nette des dérivés = (c) + (d) + (e)	643	(439)	178	382
Position nette après gestion (3)	377	4 372	-	4 749
<i>Rappel position nette après gestion au 31 décembre 2011</i>	410	4 932	-	5 342

Ce tableau positionne les actifs financiers et les passifs financiers en fonction de leur date d'échéance pour ceux à taux fixe et en fonction de la prochaine révision de taux pour ceux à taux révisable.

Dans la partie du tableau sur les dérivés, les swaps et autres opérations dérivées sont présentés en positif pour la branche prêteuse et en négatif pour la branche emprunteuse.

(1) Sur un nominal total de swaps de 23 952 millions d'euros à fin décembre 2012, 382 millions d'euros concernent un nombre limité de swaps classés en trading.

L'impact est non significatif en compte de résultat (cf. Notes 4, 14 et 23.6). A noter qu'aucun des swaps en portefeuille de trading, y compris ceux en position isolée, n'entre dans le portefeuille de négociation selon les textes prudentiels, dans le cadre du reporting COREP livré à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

(2) Dont 3 714 millions d'euros de swaps de couverture symétriques au niveau consolidé, mis en place lors des opérations de titrisation.

(3) La position nette après gestion à moins d'un an est peu significative. La position nette après gestion de 1 à 5 ans s'élève à 4 372 millions d'euros, en grande partie couverte par les capitaux propres.

23.2 Contrats de couverture de taux sur opérations futures

Afin de limiter le coût de refinancement à un niveau plus faible pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle (Vente de crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée), Banque PSA Finance avait acheté et vendu des options de swaps de taux d'intérêt (options achetées nettes avec prime nette payée). Les notionnels et les maturités de swaps (de 1 à 3 ans), objet de ces options, correspondent aux maturités des encours prévisionnels à produire sur ces mêmes périodes. Les swaptions sont toutes échues depuis décembre 2011.

La variation de valeur intrinsèque sur les swaptions a été constatée en situation nette en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » avant leur échéance jusqu'en 2011 (cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires).

Le résultat sur la période au titre de la valeur intrinsèque étalée sur l'élément sous-jacent (swaptions échues) est un produit de 7,4 millions d'euros. Le reste à étaler s'élève à 4,9 millions d'euros (3,2 millions d'euros net d'impôts différés).

Couverture des flux de trésorerie par les swaptions (Cash Flow Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2011	Variation de valeur intrinsèque	Résultat réalisé	Transfert en résultat	Variation des impôts différés	31.12.2012
Valeur intrinsèque des swaptions ouvertes	-	-	-	-	-	-
Profits de couvertures réalisés	12,3	-	-	(7,4)	-	4,9
Gains comptabilisés directement en capitaux propres (brut)	12,3	-	-	(7,4)	-	4,9
Impôts différés	(4,2)	-	-	-	2,5	(1,7)
Gains comptabilisés directement en capitaux propres (net)	8,1	-	-	(7,4)	2,5	3,2

Echéanciers des impacts en résultat

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
0 à 3 mois	1,5	2,3
3 mois à 6 mois	1,0	1,9
6 mois à 1 an	1,6	3,2
1 an à 5 ans	0,8	4,9
+ 5 ans	-	-
Total	4,9	12,3

23.3 Contrats de couverture de taux sur dette émise à taux variable

La couverture des encours de crédits à taux fixe est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêts opérés sur le marché financier ou, dans les pays où les instruments de taux ne sont pas liquides, par des ressources de financement tirées à taux fixe. Dans ce dernier cas, de la dette à taux variable peut être émise ponctuellement ; elle est alors couverte en Cash Flow Hedge par un swap qui la ramène à taux fixe.

La variation de valeur de ce type de swaps a été constatée en situation nette en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » (cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires).

Couverture des flux de trésorerie par les swaps (Cash Flow Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2011	Variation de valeur	31.12.2012
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,5	(0,7)	(0,2)
Impôts différés	(0,2)	0,2	-
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres (net)	0,3	(0,5)	(0,2)

23.4 Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Positions externes de la mère

(en millions d'euros)	HUF	CHF	CZK	GBP	JPY	MXN	PLN	RUB	USD
Actifs	4	363	70	2 341	-	2	146	153	-
Passifs	-	(188)	(54)	(1 087)	(44)	-	-	-	(947)
Position nette avant gestion	4	175	16	1 254	(44)	2	146	153	(947)
Couverture actifs	(4)	(175)	(16)	(1 254)	-	(2)	(146)	(153)	-
Couverture passifs	-	-	-	-	44	-	-	-	947
Position des dérivés	(4)	(175)	(16)	(1 254)	44	(2)	(146)	(153)	947
Position nette après gestion au 31.12.2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel décembre 2011	-	-	-	2	-	-	-	-	-

Positions externes des filiales

(en millions d'euros)	EUR /PLN	CHF /HUF	EUR /AUD	EUR /BRL	EUR /DKK	EUR /GBP	EUR /HRK	EUR /HUF	EUR /NOK	EUR /SEK	EUR /TRY	EUR /USD
Actifs		2 30	7	-	23	3	20	6	-	-	-	6
Passifs		(1) (30)	-	-	-	(3)	(20)	(6)	-	-	-	-
Position nette avant gestion		1	-	7	-	23	-	-	-	-	-	6
Couverture actifs		-	-	(7)	-	(23)	-	-	-	-	-	(6)
Couverture passifs		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position des dérivés		-	-	(7)	-	(23)	-	-	-	-	-	(6)
Position nette après gestion au 31.12.2012		1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel décembre 2011		-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation des filiales, Dotation des succursales) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	CHF	CNY	CZK	GBP	HRK	HUF	MXN	PLN	RUB	TRY	USD (1)	TOTAL
Position de change au 31.12.2012	14	31	33	161	3	21	8	43	67	10	136	527
Rappel décembre 2011	14	46	32	189	3	12	8	42	65	1	139	551

(1) La position de change structurelle sur le dollar américain (USD) provient du financement en dollars des titres de participation des filiales brésiliennes, argentine et russe.

23.5 Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011	Ecart de conversion (1)	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (Note 9)					
- Ventes à crédit	68	61			
- Location avec option d'achat	13	11			
- Location longue durée	4	1			
Total valorisation nette	85	73	-	12	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle					
- à l'actif (Note 5)	2	7			
- au passif (Note 15)	(79)	(72)			
Total valorisation nette	(77)	(65)	-	(12)	0
Inefficacité en stock	8	8			0
Ecart de réévaluation des emprunts couverts (Note 19)					
- Valorisation nette	(8)	(15)			
Total valorisation nette	(8)	(15)	-	7	
Instruments dérivés de couverture des emprunts					
- à l'actif (Note 5)	8	15			
- au passif (Note 15)	-	-			
Total valorisation nette	8	15	-	(7)	0
Inefficacité en stock	0	0			0
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN couverts (Note 19)					
- Valorisation nette	(218)	(169)			
Total valorisation nette	(218)	(169)	-	(49)	
Instruments dérivés de couverture des EMTN/BMTN					
- à l'actif (Note 5)	225	174			
- au passif (Note 15)	(2)	(7)			
Total valorisation nette	223	167	-	56	7
Inefficacité en stock	5	(2)			7
Ecart de réévaluation des obligations couvertes (Note 19)					
- Valorisation nette	-	-			
Total valorisation nette	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations (2)					
- à l'actif (Note 5)	18	44			
- au passif (Note 15)	(18)	(44)			
Total valorisation nette	-	-	-	-	0
Inefficacité en stock	0	0			0
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par des titres couvertes (Note 19)					
- Valorisation nette	(1)	(1)			
Total valorisation nette	(1)	(1)	-	-	
Instruments dérivés de couverture des autres dettes représentées par des titres					
- à l'actif (Note 5)	1	1			
- au passif (Note 15)	-	-			
Total valorisation nette	1	1	-	-	0
Inefficacité en stock	0	0			0

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) Il s'agit de swaps symétriques (chez BPF et chez les Fonds Communs de Créances) affectés à la couverture de la dette obligataire des Fonds Communs de Créances.

Les options de swaps de taux de couverture des futurs encours de crédit à la "clientèle" (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) ne sont pas intégrées au tableau d'efficacité de la couverture, les encours n'étant pas encore existants (cf. commentaire au paragraphe 23.2 ci-avant).

23.6 Impact en résultat de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011	Variation de juste valeur
Actifs financiers à la juste valeur			
- Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-	-
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (Note 4)	1	4	(3)
Total valorisation nette	1	4	(3)
Passifs financiers à la juste valeur			
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (Note 14)	-	(2)	2
Total valorisation nette	-	(2)	2
Impact en résultat			(1)

Note 24 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif, ventilé par échéances contractuelles d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle (281 millions d'euros en 2012 contre 172 millions d'euros prévisionnels en 2011).

Pour 2012

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2012
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	18	-	-	-	-	18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	110	1 297	-	-	-	-	1 407
Instruments dérivés de couverture	327						327
Actifs financiers disponibles à la vente	12						12
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	1 198	7	15	-	-	1 221
Prêts et créances sur la clientèle	523	5 973	2 265	3 641	10 284	375	23 061
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85						85
Autres actifs	1 055						1 055
Total de l'actif	2 113	8 486	2 272	3 656	10 284	375	27 186
Passif							
Banques centrales, CCP	-						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2						2
Instruments dérivés de couverture	114						114
Dettes envers les établissements de crédit	45	4 399	277	797	2 587	-	8 105
Dettes envers la clientèle	-	365	1	-	-	1	367
Dettes représentées par un titre	388	1 262	342	1 987	9 157	190	13 326
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	226						226
Autres passifs	1 619						1 619
Capitaux propres	-	-	281	-	-	3 146	3 427
Total du passif	2 394	6 026	901	2 784	11 744	3 337	27 186

Pour 2011

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2011
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP (Note 3)	-	23	-	-	-	-	23
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	59	1 145	-	-	-	-	1 204
Instruments dérivés de couverture	389						389
Actifs financiers disponibles à la vente	2						2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	843	3	7	4	-	859
Prêts et créances sur la clientèle	661	5 484	2 663	4 679	10 676	151	24 314
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	73						73
Autres actifs	1 020						1 020
Total de l'actif	2 206	7 495	2 666	4 686	10 680	151	27 884
Passif							
Banques centrales, CCP	-						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5						5
Instruments dérivés de couverture	181						181
Dettes envers les établissements de crédit	85	1 020	702	817	2 361	-	4 985
Dettes envers la clientèle	-	341	-	-	-	1	342
Dettes représentées par un titre	324	4 165	1 234	1 468	9 471	227	16 889
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	185						185
Autres passifs	1 600						1 600
Capitaux propres	-	-	172	-	-	3 525	3 697
Total du passif	2 380	5 526	2 108	2 285	11 832	3 753	27 884

Les engagements de financement donnés à la clientèle s'élèvent à 1 426 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 465 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. Note 26) et ont une maturité de 0 à 3 mois.

Le détail des lignes de sécurité est donné dans le renvoi (1) de la Note 26.

Covenants

Les contrats signés par Banque PSA Finance concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- du respect du ratio de fonds propres : Common Equity Tier One ratio à 11% minimum ;
- du maintien de la possibilité de garantie de l'Etat français sur les émissions obligataires émises jusqu'en 2015 ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, une clause spécifique d'exigibilité anticipée apparaît dans de nombreux contrats : l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française.

Toutes les clauses sont respectées en 2012.

Note 25 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Actif						
Caisse, banques centrales, CCP	18	23	18	23	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	1 407	1 204	1 407	1 204	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	327	389	327	389	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	12	2	12	2	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	1 221	859	1 221	859	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	22 947	24 212	23 146	24 387	(199)	(175)
Passif						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	2	5	2	5	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	114	181	114	181	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	8 183	5 043	8 113	5 000	70	43
Dettes envers la clientèle (5)	367	342	367	342	-	-
Dettes représentées par un titre (5)	14 023	17 584	13 544	17 059	479	525

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation dont les "inputs" les plus significatifs sont fondés sur les données de marchés observables (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat", réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1), et des "Dettes représentées par un titre" réévaluées à leur valeur de cotation publiée (niveau 1).

- (1) Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor, ...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non encore consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédits à très court terme ont une juste valeur proche de leur coût amorti.
- (4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évaluées au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux de swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan. La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux auquel les prêts similaires ont été octroyés à la date de clôture.
- (5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan. La juste valeur présentée ci-dessus représente donc essentiellement l'évolution du coût du risque émetteur du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers.

Les autres postes du bilan, non repris dans ce tableau, sont soit des éléments non financiers, soit des actifs et passifs à très court terme dont la juste valeur est très proche de la valeur au bilan.

Note 26 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	6 726	7 955
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle (2)	1 426	1 465
- dont groupe Crédipar	969	951
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	1 504	1 284
- garanties reçues sur encours clientèle	755	884
- garanties reçues sur titres détenus	649	300
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	100	100
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	1
Garanties données en faveur de la clientèle	81	110
- succursale espagnole	-	1
- Sofib	76	102
- Sofira	4	4
- succursale italienne	1	3
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	15	13
Options de vente de titres de participation (3)	-	55
Autres	-	-
Autres engagements donnés		
Titres de participation à livrer sur vente à terme (3)	-	310
Options d'achat de titres de participation (3)	-	55
Autres (4)	5 500	1 233

(1) Dont au 31 décembre 2012, par ordre de priorité de tirage (cf. Note 16) :

- 417 millions d'euros non tirés des lignes de "back up" bilatérales de 1 742 millions d'euros, qui constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme,
- 450 millions d'euros non tirés d'une ligne de crédit de 923 millions d'euros signée le 28 janvier 2011 (durée 2 ans) avec un pool de neuf banques internationales,
- 104 millions d'euros non tirés sur les autres lignes de crédit bancaire,
- 1 755 millions d'euros de ligne de crédit syndiqué signée le 15 décembre 2009 (durée 3,5 ans) avec un pool de vingt-et-une banques internationales,
- 2 000 millions d'euros de ligne de crédit syndiqué à échéance juin 2014, 277 millions d'euros de ligne de crédit syndiqué à échéance décembre 2014 et 1 723 millions d'euros de ligne de crédit syndiqué à échéance décembre 2015.

Banque PSA Finance cherche à maintenir en permanence un certain niveau de sécurité via de la trésorerie dans son bilan et des lignes de crédit non tirées, pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de refinancement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2012, la réserve de liquidité représentait 1 066 millions d'euros.

Banque PSA Finance détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 6 726 millions d'euros dont 5 755 millions d'euros de crédits syndiqués. En cas de modification de la notation de Banque PSA Finance, les conditions financières de certaines de ces lignes peuvent être modifiées, mais leur montant ne saurait être réduit.

Conformément aux actions décrites dans la Note 1.A - Faits marquants de l'exercice, le renouvellement des lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées au deuxième semestre 2012 et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'Etat, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

(2) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(3) Concerne la filiale française Financière Greffulhe S.A.S., liquidée en novembre 2012.

(4) Il s'agit principalement du montant des actifs donnés en garantie pour compte propre (cf. Notes 8.1 et 16) :

- à la Banque Centrale Européenne (5 146 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont créances clientèle pour 3 704 millions d'euros pour un financement obtenu de 700 millions d'euros à moyen terme et 2 200 millions d'euros à court terme ; il reste un volant potentiel de financement à court terme de 441 millions d'euros) ;
- à la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 pour le financement de l'économie (180 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour un financement obtenu de 105 millions d'euros) ;
- à la Bundesbank par la succursale allemande (41 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour un financement obtenu de 15 millions d'euros) ;
- à Mediobanca par la succursale italienne (132 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour un financement obtenu de 100 millions d'euros).

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

Note 27 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Ventes à crédit	1 026	1 019
- dont entreprises liées	70	71
- dont sur encours titrisé	271	261
Location avec option d'achat	222	230
- dont entreprises liées	12	11
- dont sur encours titrisé	67	46
Location longue durée	370	375
- dont entreprises liées	98	102
- dont sur encours titrisé	24	29
Financement de stocks aux Réseaux	265	268
- dont entreprises liées	180	184
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	38	39
- dont entreprises liées	-	-
Rémunérations des apporteurs	(284)	(279)
- Vente à crédit	(192)	(187)
- Location avec option d'achat	(33)	(35)
- Location longue durée	(59)	(57)
- dont entreprises liées	(36)	(38)
Autres coûts d'acquisition	(33)	(37)
Intérêts sur comptes ordinaires	4	4
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
Total	1 608	1 619

Note 28 Intérêts des instruments financiers de couverture des financements

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(77)	(76)
Amortissement des primes sur swaptions ouvertes (Valeur Temps)	-	(11)
Étalement de la Valeur Intrinsèque des swaptions échues (1)	7	11
Total	(70)	(76)

(1) cf. Note 23 paragraphe 23.2.

Note 29 Autres produits et charges

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
- Commissions sur opérations avec la clientèle finale (1)	85	80
- Commissions sur opérations avec la clientèle (autres)	3	3
- Quote part sur opérations faites en commun	5	1
- Autres	5	5
Autres produits	98	89
- Moyens de paiement	(8)	(8)
- Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions (1)	(1)	(3)
- Quote part sur opérations faites en commun	(8)	(7)
- Autres (2)	(26)	(31)
Autres charges	(43)	(49)
Autres produits et charges	55	40

(1) Dans les comptes publiés au 31 décembre 2011, des produits de cession de véhicules d'occasion figuraient en "Commissions sur opérations avec la clientèle finale" pour 10 millions d'euros ; ils sont désormais classés en "Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions".

(2) dont, en 2012, 7 millions d'euros d'intérêts de charges d'étalement de l'actualisation des crédits subventionnés (plan VIVE). Cette charge est compensée par un produit d'étalement de l'actualisation des dettes subventionnées du même montant, classé en "Intérêts et produits sur opérations interbancaires".

Note 30 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

Il s'agit de la charge d'intérêts, d'une part sur les comptes à terme, d'autre part sur les emprunts auprès des établissements de crédit.

Note 31 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges sur dettes représentées par un titre	(482)	(504)
Charges sur obligations et autres titres à revenus fixes	(41)	(55)
- dont titrisation : obligations prioritaires	(37)	(49)
Total	(523)	(559)

Note 32 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Frais de personnel	(148)	(146)
- Rémunérations	(110)	(106)
- Charges sociales	(35)	(35)
- Intéressement et participation	(3)	(5)
Autres charges générales d'exploitation	(227)	(221)
- dont entreprises liées	(89)	(95)
Total	(375)	(367)

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport de gestion.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
France	(144)	(137)
Europe hors France	(191)	(190)
- Dont Allemagne	(36)	(35)
- Dont Espagne	(29)	(29)
- Dont Italie	(27)	(28)
- Dont Royaume-Uni	(33)	(30)
Reste du monde	(40)	(40)
- Dont Brésil	(23)	(26)
Total	(375)	(367)

Répartition géographique des effectifs

	31.12.2012	31.12.2011
France	763	761
Europe hors France	1 448	1 436
- Dont Allemagne	226	235
- Dont Espagne	261	266
- Dont Italie	166	160
- Dont Royaume-Uni	263	273
Reste du monde	174	141
- Dont Brésil	75	60
Total	2 385	2 338

Il s'agit du personnel directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance.

Note 33 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

33.1 Evolution de l'encours

(en millions d'euros)	Coût du risque						Total coût du risque au 31.12.2012	Bilan au 31.12.2012
	Bilan au 31.12.2011	Production nette et écart de conversion (1)	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
Retail								
Créances saines sans impayés	15 264	(364)	-	-	-	-	-	14 900
Créances saines avec impayés	429	(14)	-	-	-	-	-	415
Dépôts de garantie	(59)	(55)	-	-	-	-	-	(114)
Créances douteuses	649	128	-	-	(104)	-	(104)	673
Encours brut	16 283	(305)	-	-	(104)	-	(104)	15 874
Dépréciations créances saines avec impayés	(48)	1	(10)	10	-	-	-	(47)
Dépréciations créances douteuses	(350)	-	(255)	88	-	-	(167)	(517)
Dépréciations	(398)	1	(265)	98	-	-	(167)	(564)
Éléments intégrés au coût amorti	99	7	-	-	-	-	-	106
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 8.2)	15 984	(297)	(265)	98	(104)	-	(271)	15 416
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	11	11	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail	-	-	(265)	98	(104)	11	(260)	-
Corporate réseaux								
Créances saines sans impayés	6 772	(860)	-	-	-	-	-	5 912
Créances saines avec impayés	21	19	-	-	-	-	-	40
Dépôts de garantie	(72)	(22)	-	-	-	-	-	(94)
Créances douteuses	166	103	-	-	(5)	-	(5)	264
Encours brut	6 887	(760)	-	-	(5)	-	(5)	6 122
Dépréciations créances douteuses	(37)	(1)	(35)	15	-	-	(20)	(58)
Dépréciations	(37)	(1)	(35)	15	-	-	(20)	(58)
Éléments intégrés au coût amorti	(10)	-	-	-	-	-	-	(10)
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 8.2)	6 840	(761)	(35)	15	(5)	-	(25)	6 054
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	1	1	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate réseaux	-	-	(35)	15	(5)	1	(24)	-
Corporate et assimilés								
Créances saines sans impayés	1 133	174	-	-	-	-	-	1 307
Créances saines avec impayés	346	(63)	-	-	-	-	-	283
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Créances douteuses	40	(2)	-	-	(5)	-	(5)	33
Encours brut	1 518	109	-	-	(5)	-	(5)	1 622
Dépréciations créances douteuses	(15)	(1)	(11)	10	-	-	(1)	(17)
Dépréciations	(15)	(1)	(11)	10	-	-	(1)	(17)
Éléments intégrés au coût amorti	(13)	(1)	-	-	-	-	-	(14)
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 8.2)	1 490	107	(11)	10	(5)	-	(6)	1 591
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés	-	-	(11)	10	(5)	-	(6)	-
Encours total								
Créances saines sans impayés	23 169	(1 050)	-	-	-	-	-	22 119
Créances saines avec impayés	796	(58)	-	-	-	-	-	738
Dépôts de garantie	(132)	(77)	-	-	-	-	-	(209)
Créances douteuses	855	229	-	-	(114)	-	(114)	970
Encours brut	24 688	(956)	-	-	(114)	-	(114)	23 618
Dépréciations créances saines avec impayés	(48)	1	(10)	10	-	-	-	(47)
Dépréciations créances douteuses	(402)	(2)	(301)	113	-	-	(188)	(592)
Dépréciations	(450)	(1)	(311)	123	-	-	(188)	(639)
Éléments intégrés au coût amorti	76	6	-	-	-	-	-	82
Encours net	24 314	(951)	(311)	123	(114)	-	(302)	23 061
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	12	12	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Coût du risque	-	-	(311)	123	(114)	12	(290)	-
- dont impact du changement d'estimation (Note 1.A)	-	-	(136)	-	-	-	(136)	-

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

33.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2012	31.12.2011
Créances saines avec impayés					
Dotations pour dépréciations	(10)	-	-	(10)	(11)
Reprises de dépréciations	10	-	-	10	7
Créances douteuses					
Dotations pour dépréciations	(255)	(35)	(11)	(301)	(172)
Reprises de dépréciations	88	15	10	113	160
Engagements douteux					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	5
Pertes sur créances irrécupérables	(104)	(5)	(5)	(114)	(117)
Récupérations sur créances amorties	11	1	-	12	13
Coût du risque	(260)	(24)	(6)	(290)	(115)
- dont impact du changement d'estimation (Note 1.A)	(136)	-	-	(136)	-

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

33.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

Pour 2012

(en millions d'euros)	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Total au 31.12.2012
Encours sains avec impayés non dépréciés	319	2	1	1	323

Pour 2011

(en millions d'euros)	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Total au 31.12.2011
Encours sains avec impayés non dépréciés	358	7	1	1	367

Les encours corporate, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

Note 34 Autres éléments hors exploitation

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd, consolidée par mise en équivalence, a dégagé une moins-value de cession de 0,6 million d'euros.

Note 35 Impôt sur les bénéfices

35.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2011	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2012
Impôts courants						
Actif	8					62
Passif	(34)					(54)
Total	(26)	(138)	-	171	1	8
Impôts différés						
Actif	149					140
Passif	(441)					(392)
Total	(292)	34	6	-	-	(252)

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

35.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 des comptes publiés au 31 décembre 2012, qui traite de l'imposition différée.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La 4ème loi de finances rectificative du 21 décembre 2011 a instauré une majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2011 et 2012, portant le taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 60% des bénéfices taxables de l'exercice.

La loi de finances pour 2013 (publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2012) a maintenu la majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014, avec un taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice.

Les impôts différés passifs à échéance 2012 et les impôts différés actifs sur déficits, correspondant à la part du déficit utilisable en 2012, ont été réévalués à ce nouveau taux au 31 décembre 2011. L'effet net a été une charge de -3,6 millions d'euros sur 2011, reprise intégralement sur 2012.

Les impôts différés passifs à échéance 2013 et 2014 et les impôts différés actifs sur déficits, correspondant à la part du déficit utilisable en 2013 et 2014, ont été réévalués à ce nouveau taux au 31 décembre 2012. L'effet net a été une charge de -7,5 millions d'euros sur 2012.

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Impôts courants		
Impôt sur les bénéfices	(138)	(219)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	36	40
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	(2)	(1)
Total	(104)	(180)

35.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat avant impôt	397	534
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(7)	(3)
Différences permanentes	3	9
Total imposable	393	540
Charge d'impôt théorique	(142)	(195)
Taux théorique	36,1%	36,1%
Effet des différences de taux à l'étranger	39	38
Effet de variation de taux à l'étranger	1	2
Effet de variation de taux sur la France	(3)	(3)
Impôts différés actifs :		
- Dotation pour dépréciation	(2)	(1)
- Reprise de dépréciation	-	-
Retour d'allocation d'économie d'impôt à PSA Peugeot Citroën	(4)	(3)
Dépréciation Crédit d'impôt à recevoir du fisc italien	-	(15)
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	5	-
Autres	2	(3)
Impôt sur les bénéfices	(104)	(180)
Taux effectif d'impôt groupe	26,6%	33,3%

35.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2011	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciation	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2012
Impôts différés actifs sur déficits reportables	101	2	(12)	-	(5)	86
Dépréciations	(1)		-	(2)	-	(3)
Total	100	2	(12)	(2)	(5)	83

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

Note 36 Information sectorielle

36.1 Eléments de Bilan

Pour 2012

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2012
	Client final			Eléments non répartis	Assurances et services	Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés					
Actif								
Prêts et créances sur la clientèle	6 054	15 416	1 591			1 401	(1 401)	23 061
Placements			196	-	39	1 971	(799)	1 407
Prêts et créances sur les établissements de crédit			1 261	11	80	19 457	(19 588)	1 221
Autres postes de l'Actif				1 084	87	589	(263)	1 497
Total de l'actif							(22 051)	27 186
Passif								
Dettes de refinancement	5 540	14 106	1 719	-	-	21 387	(21 321)	21 431
Dettes envers la clientèle	152	32	223	-		364	(404)	367
Provisions techniques des contrats d'assurance					41			41
Autres postes du Passif				1 507	65	674	(326)	1 920
Capitaux propres (1)				2 156	69	1 202		3 427
Total du passif							(22 051)	27 186

Pour 2011

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2011
	Client final			Eléments non répartis	Assurances et services	Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés					
Actif								
Prêts et créances sur la clientèle	6 840	15 984	1 490			639	(639)	24 314
Placements			570	-	28	1 742	(1 136)	1 204
Prêts et créances sur les établissements de crédit			1 352	6	74	20 191	(20 764)	859
Autres postes de l'Actif				1 111	54	1 846	(1 504)	1 507
Total de l'actif							(24 043)	27 884
Passif								
Dettes de refinancement	6 290	14 696	1 449	-	-	21 527	(22 088)	21 874
Dettes envers la clientèle	207	40	101	-		370	(376)	342
Provisions techniques des contrats d'assurance					27			27
Autres postes du Passif				2 938	42	543	(1 579)	1 944
Capitaux propres (1)				2 090	64	1 543		3 697
Total du passif							(24 043)	27 884

Les informations sectorielles sont présentées avant élimination des opérations réciproques. Les opérations réciproques inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

(1) Les "Capitaux propres" sont donnés après élimination des titres liée au processus de consolidation. Cela permet d'afficher la contribution de chaque grande activité au cumul des réserves consolidées du groupe Banque PSA Finance.

36.2 Eléments de Résultat

Pour 2012

(en millions d'euros)	Activités de financement								Total au 31.12.2012	
	Client final				Instruments financiers de couverture		Assurances et services	Refinancement et placements		Eliminations
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	(3)					
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	290	1 288	91	(8)	(80)		19	(10)	1 590	
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	8		-	37	(24)	21	
Coût net de refinancement (2) (3)	(169)	(713)	(59)	219	80	1	(89)	34	(696)	
Gain et pertes nets sur opérations de trading							(2)		(2)	
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente							-		-	
Marge sur prestation de service d'assurance						59		37	96	
Marge sur autres prestations de services						103		(37)	66	
Produit net bancaire	121	575	32	219	-	163	(35)	-	1 075	
Coût du Risque	(24)	(260)	(6)						(290)	
- dont impact du changement d'estimation (Note 1.A)	-	(136)	-						(136)	
Résultat après coût du risque	97	315	26	219	-	163	(35)	-	785	
Charges générales d'exploitation et assimilées				(367)		(3)	(24)	-	(394)	
Résultat d'exploitation	97	315	26	(148)	-	160	(59)	-	391	
Dont Assurances (cf. 21.3.3)						57		36	93	

Pour 2011

(en millions d'euros)	Activités de financement								Total au 31.12.2011	
	Client final				Instruments financiers de couverture		Assurances et services	Refinancement et placements		Eliminations
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	(3)					
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	298	1 293	82	(15)	(79)		11	(6)	1 584	
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	12		-	45	(29)	28	
Coût net de refinancement (2) (3)	(181)	(742)	(58)	217	79	1	(89)	35	(738)	
Gain et pertes nets sur opérations de trading							(3)		(3)	
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente							1		1	
Marge sur prestation de service d'assurance						49		28	77	
Marge sur autres prestations de services						111		(28)	83	
Produit net bancaire	117	551	24	214	-	161	(35)	-	1 032	
Coût du Risque	(8)	(107)	-						(115)	
Résultat après coût du risque	109	444	24	214	-	161	(35)	-	917	
Charges générales d'exploitation et assimilées				(364)		(4)	(17)	-	(385)	
Résultat d'exploitation	109	444	24	(150)	-	157	(52)	-	532	
Dont Assurances (cf. 21.3.3)						46		28	74	

Les informations sectorielles sont présentées avant élimination des opérations réciproques. Les opérations réciproques inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

- (1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour +0,4 million d'euros au 31 décembre 2012 (+1,1 million d'euros au 31 décembre 2011). Pour le reste, il s'agit des autres produits et charges clientèle.
- (2) Les "Eléments non répartis" sur ce poste correspondent à l'écart entre le coût net de refinancement comptable et le coût théorique de l'encours adopté par le contrôle de gestion, qui consiste à refinancer l'intégralité de l'encours, sans tenir compte des passifs éventuels (capitaux propres et autres passifs nets) afin de permettre, segment par segment, une analyse comparative des marges entre les différentes sociétés du périmètre.
- (3) Conformément à la politique de Banque PSA Finance de couvrir le risque de taux sur les financements clientèle à taux fixe, le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture de ces financements est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. Au contraire, le reporting de gestion est le reflet du pilotage des filiales et des succursales. Ces dernières étant responsabilisées sur le taux d'entrée (fixe) des financements clientèle et la marge qui en découle, le management leur communique un coût net de refinancement swapé (à taux fixe). En conséquence, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 80 millions d'euros au 31 décembre 2012 entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".

36.3 Zones géographiques

Principaux postes du Bilan

(en millions d'euros)	Total de bilan		Prêts et créances clientèle		Refinancement (1)	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
France	10 834	10 864	8 572	8 868	16 507	17 151
Europe hors France	14 101	14 636	12 626	13 473	3 464	3 121
- dont Allemagne	3 168	3 532	2 934	3 225	891	1 336
- dont Espagne	2 069	2 204	1 894	2 103	176	177
- dont Italie	2 112	2 285	1 761	1 977	280	401
- dont Royaume-Uni	2 976	2 598	2 599	2 458	1 203	210
Reste du Monde	2 251	2 384	1 863	1 973	1 460	1 602
- dont Brésil	1 505	1 749	1 198	1 430	1 077	1 298
Total	27 186	27 884	23 061	24 314	21 431	21 874

(1) Les montants de refinancement regroupent les "Dettes envers les établissements de crédit" et les "Dettes représentées par un titre" des Notes 16 et 18. Il s'agit du refinancement externe du groupe, effectué en majorité par Banque PSA Finance.

Principaux postes du Résultat

(en millions d'euros)	Intérêts et produits au coût amorti		Produit net bancaire	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
France	504	521	371	375
Europe hors France	811	835	563	538
- dont Allemagne	208	229	139	144
- dont Espagne	119	127	70	68
- dont Italie	99	99	49	47
- dont Royaume-Uni	170	155	96	84
Reste du Monde	293	263	141	119
- dont Brésil	183	195	84	79
Total	1 608	1 619	1 075	1 032

(en millions d'euros)	Coût du risque		Résultat d'exploitation	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
France	(93)	(35)	125	195
Europe hors France	(168)	(63)	193	275
- dont Allemagne	(12)	(10)	88	96
- dont Espagne	(51)	(16)	(12)	20
- dont Italie	(42)	(8)	(21)	11
- dont Royaume-Uni	(10)	(5)	52	48
Reste du Monde	(29)	(17)	73	62
- dont Brésil	(20)	(13)	41	40
Total	(290)	(115)	391	532
- dont impact du changement d'estimation (Note 1.A)	(136)	-	(136)	-

Note 37 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,1	0,1	0,1	0,1
- Filiales intégrées globalement	0,9	0,8	0,4	0,3
- dont France	0,1	0,1	0,1	0,1
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	1,0	0,9	0,5	0,4

Note 38 Événements postérieurs à la clôture

Notification de l'autorisation de la Commission européenne sur la garantie de l'Etat pour le refinancement de Banque PSA Finance et convention avec l'Etat

La Commission européenne a autorisé à titre temporaire le 11 février 2013 la garantie décrite en Note 1.A pour une première tranche de 1 200 millions d'euros. Dans ce cadre, une convention sera signée entre l'Etat, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Elle précisera les engagements pris par le groupe PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de l'Etat.

En vertu de cette même convention, Banque PSA Finance s'engagera à payer à l'Etat une commission, payable mensuellement, égale à 260 points de base calculée sur une base annuelle et sur les encours en principal et intérêts courus par les titres de créances bénéficiant de la garantie.

Le processus d'instruction par la Commission européenne est en cours en vue de l'obtention d'une décision définitive d'autorisation au titre des aides d'Etat à la restructuration.

Renouvellement des lignes de refinancement bancaire

Banque PSA Finance a signé le 11 janvier 2013 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 4,1 milliards d'euros, avec une maturité de 5 ans, à laquelle participent 18 banques de 8 pays différents.

Dans le cadre de la rationalisation et de l'extension de ses lignes de sécurité, Banque PSA Finance a signé le même jour la prolongation d'une ligne de crédit revolving de 1,2 milliards d'euros, avec une maturité étendue à janvier 2016. Par ailleurs, Banque PSA Finance a exercé son option d'extension de la ligne de crédit syndiqué de 2 milliards d'euros, signée en décembre 2011 et à maturité décembre 2014, pour porter la maturité à décembre 2015 à hauteur de 1,8 milliards d'euros, le solde restant à maturité décembre 2014.

Ces contrats signés font l'objet de clauses additionnelles d'exigibilité anticipée qui s'ajoutent aux covenants préexistants : l'interdiction de financer PSA au-delà de 500 millions d'euros, le respect d'un ratio de fonds propres « Common Equity Tier One » de 11% minimum et la nécessité de conserver la garantie de l'Etat sur les émissions obligataires des trois prochaines années. Au cas où la garantie de l'Etat ne serait pas approuvée par les autorités compétentes de l'Union européenne avant le 31 août 2013, les lignes de financement bancaire devront faire l'objet d'une renégociation et au cas où aucun nouvel accord ne serait trouvé, les lignes seraient annulées et les tirages deviendraient amortissables jusqu'au début 2016.

Enfin, Banque PSA Finance a également obtenu des engagements de renouvellement de la majorité des lignes bancaires bilatérales.

Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées au deuxième semestre 2012 et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'Etat, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2012 et jusqu'au 11 février 2013, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

→ Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.A Faits marquants de l'exercice » de l'annexe concernant d'une part le changement d'estimation réalisé par votre société concernant son modèle de dépréciation statistique des créances Retail et d'autre part les mesures prises pour assurer son refinancement.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière pesant fortement sur le secteur automobile, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise économique : votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 1A, 2 § C.6.4, 8 et 33 de l'annexe. Afin de mieux appréhender les risques résultant de la détérioration de certains marchés sur lesquels le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé, votre société a revu son modèle de dépréciation statistique des créances Retail, ce qui a conduit au changement d'estimation comptable tel que décrit dans les notes 1.A et 33 de l'annexe.

- Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement de crise économique pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles. Dans le cadre de ces travaux, nous avons examiné les évolutions du modèle de dépréciation statistique ayant conduit au changement d'estimation mentionné ci-dessus.
- Dans le cadre de notre appréciation du risque de liquidité nous avons effectué un examen approfondi de la situation du Groupe détaillée dans les notes 24 et 26 de l'annexe. Nous avons examiné notamment les échéanciers des actifs et passifs financiers, les covenants qui leur sont applicables ainsi que les mesures prises par l'établissement pour assurer son refinancement telles que décrites dans les notes 1A et 38 de l'annexe qui comprennent notamment le renouvellement des lignes de financement bancaire et la Garantie de l'Etat sur les futures émissions obligataires de la banque.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Anne Veaute

Ersnt & Young Audit

Luc Valverde

3

COMPTES SOCIAUX POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2011

3.1.	Commentaires sur les comptes et le bilan 2012 de la société Banque PSA Finance	114	3.6.	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2011 et 2012	120
	Compte de résultat	114			
	Bilan	114	3.7.	Filiales et participations au 31 décembre 2012	152
	Hors-bilan	114			
3.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	115	3.8.	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	153
	Exercice clos le 31 décembre 2012	115			
3.3.	Bilan au 31 décembre 2012	117	3.9.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	154
3.4.	Hors-bilan au 31 décembre 2012	118		Exercice clos le 31 décembre 2012	154
3.5.	Compte de résultat au 31 décembre 2012	119			

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2012 de la société

Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2012 traduisent les évolutions de la banque dans les trois domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant qu'établissement principal des succursales opérationnelles qu'elle a ouvertes dans sept pays ;
- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;

- en tant que centrale de refinancement de l'ensemble de ses filiales et succursales très majoritairement situées dans la zone euro, et des entités anglaises.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de deux sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

→ Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2012 est ressorti à 283 millions d'euros contre 288 millions d'euros en 2011, en retrait limité de 5 millions d'euros.

La variation résulte principalement des éléments suivants :

- la progression de 27 millions d'euros du Produit Net Bancaire, est liée à l'amélioration des frais financiers nets des refacturations aux filiales et succursales (+12 millions d'euros), à l'augmentation des produits nets de l'activité des succursales relative aux crédits clientèles (+11 millions d'euros), ainsi qu'à la hausse des dividendes reçus des filiales (+4 millions d'euros).

- les charges générales d'exploitation et assimilées progressent de 4 millions d'euros ;
- le coût du risque est en hausse de 45 millions par rapport à l'exercice 2011, suite au changement d'estimation effectué sur la dépréciation des créances Retail pour un montant de 43 millions d'euros ;
- les impôts sur les bénéfices diminuent de 15 millions d'euros par rapport à 2011, en lien avec la comptabilisation sur l'exercice 2011 d'une dépréciation d'un crédit d'impôt à recevoir du fisc italien pour 15 millions d'euros.

→ Bilan

Le total du bilan ressort à 23 221 millions d'euros contre 22 665 millions d'euros à fin 2011.

Les éléments notables sont les suivants :

A l'actif :

- les opérations avec la clientèle sont en retrait de 1 257 millions d'euros, du fait des opérations de titrisations lancées au dernier trimestre 2012 par trois succursales (2 752 millions d'euros), baisse partiellement compensée par l'augmentation des comptes ordinaires débiteurs clientèle (749 millions d'euros) et des prêts à terme (700 millions d'euros) du siège en faveur de sa filiale SOFIRA ;
- les opérations liées à l'activité de centrale de refinancement sont en progression de 1 950 millions d'euros, avec une hausse de 2 472 millions d'euros en obligataires (émissions et obligations des titrisations souscrites par le siège), une hausse des titres de placement de 349 millions d'euros (augmentation de la réserve de liquidité), alors qu'en sens inverse les créances sur établissements de crédit sont en baisse de 871 millions d'euros (notamment les prêts en faveur de la filiale CrédiPar).

Au passif :

- la baisse du poste Dettes représentées par un titre (-3 111 millions d'euros) est la conséquence de la forte réduction des émissions de certificats de dépôts par le siège ; cette baisse est plus que compensée par la hausse des dettes envers les établissements de crédit (+4 221 millions d'euros) ;
- les capitaux propres sont en réduction de 249 millions d'euros suite au versement d'un dividende de 532 millions d'euros en juin 2012, et au résultat net de l'exercice 2012 qui s'élève à 283 millions d'euros.

En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

→ Hors-bilan

La baisse des engagements reçus d'établissement de crédit (-1 130 millions) s'explique par un niveau de tirage des lignes de crédit et de back-up bilatérales plus important à fin 2012 qu'à fin 2011 ;

la contrepartie se retrouvant en sens inverse au passif du bilan sur le poste comptes et emprunts à terme (augmentation de 1 005 millions d'euros).

3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

→ Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1-A Faits marquants de l'exercice » de l'annexe concernant d'une part le changement d'estimation réalisé par votre société concernant son modèle de dépréciation statistique des créances Retail et d'autre part les mesures prises pour assurer son refinancement.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière pesant fortement sur le secteur automobile, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise économique : votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 1-A, 1-B §D, 4, 8 et 29 de l'annexe aux comptes annuels. Afin de mieux appréhender les risques résultant de la détérioration de certains marchés sur lesquels le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé, votre société a revu son modèle de dépréciation statistique des créances Retail, ce qui a conduit au changement d'estimation comptable tel que décrit dans les notes 1-A et 29 de l'annexe.

- Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement de crise économique pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles. Dans le cadre de ces travaux, nous avons examiné les évolutions du modèle de dépréciation statistique ayant conduit au changement d'estimation mentionné ci-dessus.
- Dans le cadre de notre appréciation du risque de liquidité nous avons effectué un examen approfondi de la situation du groupe détaillée dans les notes 12 et 14 de l'annexe. Nous avons examiné notamment les échéanciers des actifs et passifs financiers, les covenants qui leur sont applicables ainsi que les mesures prises par votre société pour assurer son refinancement telles que décrites dans les notes 1-A et 33 de l'annexe qui comprennent notamment le renouvellement des lignes de financement bancaire et la Garantie de l'Etat sur les futures émissions obligataires de la banque.
- Comme indiqué en note 1-B §C de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont enregistrés à leur prix de revient et lorsque la valeur d'usage des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'usage au 31 décembre 2012 pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part les observations suivantes : les informations données dans le rapport de gestion au titre de la rémunération des membres de la Direction Générale de votre société ne sont pas présentées individuellement. Par ailleurs, et concernant les administrateurs de votre société, seules les rémunérations versées aux administrateurs non-salariés du Groupe PSA sont présentées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 8 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Ersnt & Young Audit

Anne Veaute

Luc Valverde

3.3 Bilan au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actif		
Opérations interbancaires et assimilées	9 639 143	10 509 781
- Caisse, banques centrales, CCP (Note 2)	8 719	16 374
- Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	9 630 424	10 493 407
Opérations avec la clientèle (Note 4)	5 790 738	7 048 408
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	2 886 990	415 169
Actions et autres titres à revenu variable (Note 6)	648 871	300 229
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (Note 7)	1 186 594	1 173 137
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 8)	393 252	365 005
Location simple (Note 8)	1 895 077	1 965 975
Immobilisations incorporelles (Note 9)	45 141	46 150
Immobilisations corporelles (Note 9)	5 638	6 379
Autres actifs (Note 10)	377 741	390 130
Comptes de régularisation (Note 11)	351 644	444 642
Total de l'actif	23 220 829	22 665 005
Passif		
Opérations interbancaires et assimilées	10 459 837	6 238 770
- Dettes envers les établissements de crédit (Note 12)	10 459 837	6 238 770
Opérations avec la clientèle (Note 13)	1 272 814	1 205 920
Dettes représentées par un titre (Note 14)	8 373 521	11 484 224
Autres passifs (Note 15)	599 987	864 970
Comptes de régularisation (Note 16)	515 127	624 099
Provisions (Note 17)	44 953	43 613
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres (Note 18)	1 954 590	2 203 409
- Capital souscrit	177 408	177 408
- Primes d'émission	340 112	340 112
- Réserves	416 306	415 220
- Report à nouveau	737 359	982 284
- Résultat de l'exercice	283 405	288 385
Total du passif	23 220 829	22 665 005

3.4 Hors-bilan au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	909 094	613 793
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	675 000	375 000
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	24 207	-
- En faveur de la clientèle, hors groupe	209 887	238 793
Engagements de garantie	1 634 766	1 835 093
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	1 382 389	1 579 757
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	737	737
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	250 330	250 663
- En faveur de la clientèle, hors groupe	1 310	3 936
Engagements sur titres	-	-
- Titres à livrer, hors groupe	-	-
Autres engagements donnés	5 319 400	102 149
- Autres (1)	5 319 400	102 149
Engagements reçus		
Engagements de financement	6 633 053	7 763 424
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe (2)	6 633 053	7 763 424
Engagements de garantie	1 014 011	771 957
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées (3)	180 425	291 612
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe (4)	833 586	480 345

Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 19.

(1) Il s'agit principalement du montant des actifs donnés en garantie pour compte propre:

- à la Banque Centrale Européenne (5 146 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont créances clientèle pour 856,6 millions d'euros pour un financement obtenu de 700 millions d'euros à moyen terme et 2 200 millions d'euros à court terme ; il reste un volant potentiel de financement à court terme de 441 millions d'euros),
- à la Bundesbank par la succursale allemande (41,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour un financement obtenu de 15 millions d'euros),
- à Mediobanca par la succursale italienne (132,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour un financement obtenu de 100 millions d'euros).

(2) Il s'agit des lignes de backup, bilatérales ou syndiquées, qui garantissent la liquidité de Banque PSA Finance.

(3) Il s'agit, pour 180,3 millions d'euros, du montant des créances reçues en garantie des filiales françaises de Banque PSA Finance, dans le cadre du financement obtenu auprès de la SFEF contre 291,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(4) Au 31 décembre 2012, 648,9 millions d'euros concernent la garantie reçue sur les OPCVM contre 300,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. note 6).

3.5 Compte de résultat au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	928 694	953 947
- Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 20)	300 581	332 107
- Sur opérations avec la clientèle (Note 21)	456 842	512 910
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 22)	171 271	108 930
Intérêts et charges assimilés	(711 811)	(711 817)
- Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 20)	(166 191)	(164 224)
- Sur opérations avec la clientèle (Note 21)	(161 019)	(152 046)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 22)	(384 601)	(395 547)
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (Note 23)	211 967	168 610
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (Note 23)	(196 673)	(150 511)
Produits sur opérations de location simple (Note 23)	1 295 406	1 489 685
Charges sur opérations de location simple (Note 23)	(1 091 797)	(1 331 751)
Revenus des titres à revenu variable (Note 24)	170 885	166 783
Commissions (Produits) (Note 25)	133 003	135 724
Commissions (Charges) (Note 25)	(94 137)	(85 995)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 26)	3 453	3 079
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 27)	9 385	9 356
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 27)	(44 835)	(60 357)
Produit net bancaire	613 540	586 753
Charges générales d'exploitation (Note 28)	(159 372)	(156 135)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 9)	(8 613)	(8 201)
Résultat brut d'exploitation	445 555	422 417
Coût du risque (Note 29)	(102 718)	(57 799)
Résultat d'exploitation	342 837	364 618
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 30)	3 407	1 937
Résultat courant avant impôt	346 244	366 555
Impôt sur les bénéfices (Note 31)	(62 839)	(78 170)
Résultat de l'exercice	283 405	288 385
<i>Résultat par action (en euros)</i>	<i>25,56</i>	<i>26,01</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2012 et 2011

Notes Annexes

Note 1- A	Faits marquants de l'exercice	121
Note 1- B	Principes comptables	122
Note 2	Caisse, Banque centrales, CCP	128
Note 3	Créances sur les établissements de crédit	128
Note 4	Opérations avec la clientèle	129
Note 5	Obligations et autres titres à revenu fixe	131
Note 6	Actions et autres titres à revenu variable	133
Note 7	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	133
Note 8	Financements en location	134
Note 9	Immobilisations corporelles et incorporelles	135
Note 10	Autres actifs	136
Note 11	Comptes de régularisation actif	136
Note 12	Dettes envers les établissements de crédit	137
Note 13	Opérations avec la clientèle	138
Note 14	Dettes représentées par un titre	139
Note 15	Autres passifs	140
Note 16	Comptes de régularisation passif	140
Note 17	Provisions	141
Note 18	Variation des capitaux propres	141
Note 19	Instruments financiers à terme	142
Note 20	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	143
Note 21	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	144
Note 22	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	145
Note 23	Produits et charges sur opérations de location	146
Note 24	Revenus des titres à revenu variable	147
Note 25	Commissions	147
Note 26	Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilés	147
Note 27	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	148
Note 28	Charges générales d'exploitation	148
Note 29	Coût du risque	149
Note 30	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	150
Note 31	Impôts sur les bénéfices	150
Note 32	Résultats financiers de la société	150
Note 33	Evénements postérieurs à la clôture	151

Note 1-A

Faits marquants de l'exercice

Révision du modèle de dépréciation statistique des créances Retail

Le modèle de dépréciation statistique applicable au portefeuille Retail de Banque PSA Finance a fait l'objet d'une revue pour tenir compte notamment de la détérioration des marchés sur lesquels le groupe PSA Peugeot Citroën est engagé, en particulier ceux de l'Europe du sud.

Les nouvelles estimations appliquées aux encours détenus par les succursales ont conduit Banque PSA Finance, conformément à sa politique prudente de gestion, à renforcer son niveau de dépréciation de la clientèle Retail de 43 millions d'euros.

Cette dépréciation additionnelle, qui a la nature d'un changement d'estimation selon les textes comptables français, a été enregistrée dans le résultat d'exploitation 2012 de Banque PSA Finance, en coût du risque. Cette dépréciation concerne pour l'essentiel des créances nées avant 2009.

Garantie de l'Etat pour 7 milliards d'euros

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie. Une première convention de garantie correspondant à une tranche de 1 200 millions d'euros sera conclue une fois obtenue l'autorisation à titre temporaire de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'Etat au sauvetage. L'Etat français a notifié cette garantie à la Commission européenne le 7 janvier 2013. La loi prévoit qu'une convention sera signée entre l'Etat, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance, qui décrira notamment les engagements pris par le Groupe vis-à-vis de l'Etat en contrepartie de cette garantie.

Une seconde convention de garantie correspondant cette fois-ci à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros sera ensuite conclue une fois obtenue l'autorisation définitive de la

Commission européenne au titre du contrôle des aides d'Etat à la restructuration.

Renouvellement des lignes de financement bancaire

Banque PSA Finance a signé le 11 janvier 2013 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 4,1 milliards d'euros, avec une maturité de 5 ans, à laquelle participent 18 banques de 8 pays différents.

Dans le cadre de la rationalisation et de l'extension de ses lignes de sécurité, Banque PSA Finance a signé le même jour la prolongation d'une ligne de crédit revolving de 1,2 milliards d'euros, avec une maturité étendue à janvier 2016. Par ailleurs, Banque PSA Finance a exercé son option d'extension de la ligne de crédit syndiqué de 2 milliards d'euros, signée en décembre 2011 et à maturité décembre 2014, pour porter la maturité à décembre 2015 à hauteur de 1,8 milliards d'euros, le solde restant à maturité décembre 2014.

Ces contrats signés font l'objet de clauses additionnelles d'exigibilité anticipée qui s'ajoutent aux covenants préexistants : l'interdiction de financer PSA au-delà de 500 millions d'euros, le respect d'un ratio de fonds propres « Common Equity Tier One » de 11% minimum et la nécessité de conserver la garantie de l'Etat sur les émissions obligataires des trois prochaines années. Au cas où la garantie de l'Etat ne serait pas approuvée par les autorités compétentes de l'Union européenne avant le 31 août 2013, les lignes de financement bancaire devront faire l'objet d'une renégociation et au cas où aucun nouvel accord ne serait trouvé, les lignes seraient annulées et les tirages deviendraient amortissables jusqu'au début 2016.

Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées au deuxième semestre 2012 et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'Etat, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

Note 1-B Principes comptables

Les états financiers de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, en particulier :

- le règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, relatif à « l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit » ;
- modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux « documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière » ;
- lui-même modifié par les règlements 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à I ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën et intégrées globalement.

A. Principes de centralisation

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et des succursales étrangères (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Pologne, Portugal, Royaume-Uni).

Les comptes individuels des succursales étrangères sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation. Les principaux retraitements sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

B. Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan concernent exclusivement les succursales à l'étranger et sont principalement des véhicules loués.

Véhicules loués

Par référence à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, les activités de crédit bail et de location avec option d'achat apparaissent au bilan pour le montant net des véhicules loués. Les véhicules loués sont amortis sur une durée d'usage de quatre ans.

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation des logiciels avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vies suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 20 à 30 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans |

C. Titres

Conformément aux dispositions du règlement 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, modifié par les règlements 95-04, 2000-02, 2002-01, 2005-01, 2008-07 et 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont amorties ou étalées sur la durée de vie résiduelle des titres, selon la méthode linéaire. La valeur

comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ».

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ». Dans le cas des OPCVM avec garantie de résultat, les intérêts garantis par le contrat sont comptabilisés tous les mois sans attendre le versement du dividende et inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement 90-01 du Comité de Réglementation Bancaire et Financière modifié. Ces titres sont enregistrés à leur prix de revient hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des participations retenue pour la consolidation est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité

conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes.

Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'usage fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

D. Créances sur la clientèle

D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux Réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement CRC 2005-03, les engagements présentant des échéances impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Classement en créances douteuses compromises

Conformément au règlement CRC 2005-03, les engagements considérés comme irrécouvrables, ou qui présentent des échéances impayées de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, il y a déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue.

D.2 Crédit-bail et location longue durée

Se reporter au paragraphe sur les véhicules loués au paragraphe B ci-avant.

Les loyers impayés échus de moins de 91 jours sont classés en créances rattachées aux immobilisations louées.

Classement en créances douteuses

Si le dossier présente des impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses, conformément au règlement CRC 2005-03 (cf. les notions de statut immunisant et de statut forçant au paragraphe D1, qui interviennent de la même façon en crédit-bail et en location longue durée).

Classement en créances douteuses compromises

Si le dossier est considéré comme irrécouvrable ou s'il présente des impayés de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses compromises, conformément au règlement CRC 2005-03. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue. L'intégralité du capital restant dû est alors

classée en créances douteuses compromises en plus des loyers échus.

D.3 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

D.4 Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- concernant les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan. Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la provision porte sur les loyers échus sains.
- en ce qui concerne les créances douteuses et les créances douteuses compromises, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses et douteuses compromises. Elle s'applique à la totalité de l'encours, en affectant en priorité 100% sur les impayés échus.

Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis au taux de 100%. A partir de la déchéance du terme, la dépréciation au taux de pertes moyennes actualisées porte sur les loyers échus et le capital restant dû devenu exigible.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

Dans le cas des opérations de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis.

- A partir de la déchéance du terme, elle porte aussi sur le capital restant dû exigible.

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

D.5 Opérations de titrisation

Les titrisations de créances de Ventes à Crédit font disparaître les encours correspondants du bilan ; elles ne dégagent pas de résultat de cession.

En dehors des dépôts de garantie versés initialement au Fonds Commun de Créances, Banque PSA Finance ne peut subir d'autres risques de contrepartie sur les créances cédées.

Dans le cas des financements en location, il n'y a pas d'impact sur les immobilisations louées à l'actif du bilan, du fait que la succursale qui titrise reste propriétaire des immobilisations.

E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

F. Instruments financiers à terme

F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle, sous forme de Vente à crédit, Location avec option d'achat ou Location simple, sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables. Banque PSA Finance assure l'essentiel du refinancement de la zone euro.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Un nombre limité d'opérations est qualifié de positions ouvertes isolées (cf. Note 19).

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux) et les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements n°88.02 et n°90.15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des succursales figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 21).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 20).

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Positions ouvertes isolées

Les contrats classés dans les portefeuilles de positions ouvertes isolées sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins values latentes font l'objet d'une provision.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Elles peuvent être amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance », net en fin de mois de la charge à payer correspondant aux intérêts courus non échus,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance », net en fin de mois du produit à recevoir correspondant aux intérêts courus non échus.

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

G. Operations en devises

Conformément au règlement n° 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

H. Engagements de retraites

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la

charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Dans le cadre des régimes à prestation définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode dite du « corridor » : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les fonds externes sont appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite y compris la partie non reconnue du fait de l'étalement des écarts actuariels. Ainsi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, générant ainsi une créance à l'actif du bilan. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés.

I. Impôts sur les résultats

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Peugeot S.A. et de deux de ses filiales.

A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA Peugeot Citroën, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts.

Note 2 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Caisse	-	93	93	-	110	110
Banques centrales & CCP (1) (2)	1 075	7 539	8 614	8 164	8 037	16 201
Créances rattachées	12	-	12	63	-	63
Total	1 087	7 632	8 719	8 227	8 147	16 374

(1) Il s'agit principalement des réserves obligatoires constituées auprès des banques centrales au 31 décembre 2012 (1,1 millions d'euros pour le siège et 4,8 millions d'euros pour les succursales).

(2) La réserve de liquidité, qui s'élève à 1 056,2 millions d'euros dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012, est constituée de dépôts sur les comptes des banques centrales (5,9 millions d'euros), de "Prêts à terme" assortis d'un préavis au jour le jour (401,4 millions d'euros, cf. Note 3) et d'OPCVM (648,9 millions d'euros, cf. Note 6).

Note 3 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des créances à vue / à terme

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Comptes ordinaires débiteurs	683 312	265 279	948 591	677 546	261 194	938 740
Entreprises liées	629 577	159 586	789 163	576 230	192 890	769 120
Hors groupe	53 735	105 693	159 428	101 316	68 304	169 620
Prêts au jour le jour	-	208 614	208 614	-	348 234	348 234
Entreprises liées (1)	-	208 614	208 614	-	348 234	348 234
Prêts et pensions à terme	8 456 873	2 800	8 459 673	9 181 407	4 000	9 185 407
Entreprises liées (2)	8 051 034	-	8 051 034	8 759 107	-	8 759 107
Hors groupe (3)	405 839	2 800	408 639	422 300	4 000	426 300
Créances rattachées	13 294	252	13 546	20 106	920	21 026
Sur comptes ordinaires						
- Entreprises liées	781	144	925	1 269	443	1 712
- Hors groupe	54	1	55	163	37	200
Sur prêts au jour le jour						
- Entreprises liées	-	107	107	-	428	428
Sur prêts et pensions à terme						
- Entreprises liées	11 460	-	11 460	16 974	-	16 974
- Hors groupe	999	-	999	1 700	12	1 712
Total	9 153 479	476 945	9 630 424	9 879 059	614 348	10 493 407

(1) Il s'agit de prêts au jour le jour faits par la succursale anglaise à la filiale anglaise PSA Wholesale Ltd.

(2) Les prêts adossés aux aides gouvernementales s'élèvent à 105,0 millions d'euros contre 186,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(3) La réserve de liquidité, qui s'élève à 1 056,2 millions d'euros dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012, est constituée de dépôts sur les comptes des banques centrales (5,9 millions d'euros, cf. Note 2), de "Prêts à terme" assortis d'un préavis au jour le jour (401,4 millions d'euros) et d'OPCVM (648,9 million d'euros, cf. Note 6).

Echéancier des prêts et pensions à terme au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2012
Prêts et pensions à terme					
- Siège (Métropole)	3 006 640	1 599 314	3 850 919	-	8 456 873
- Succursales européennes	2 800	-	-	-	2 800
Total	3 009 440	1 599 314	3 850 919	-	8 459 673

Echéancier des prêts et pensions à terme au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Prêts et pensions à terme					
- Siège (Métropole)	3 385 432	2 057 313	3 738 662	-	9 181 407
- Succursales européennes	4 000	-	-	-	4 000
Total	3 389 432	2 057 313	3 738 662	-	9 185 407

Ventilation par devises de remboursement des prêts et pensions à terme

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
CHF	360 729	-	360 729	373 870	-	373 870
CZK	69 978	-	69 978	87 253	-	87 253
EUR	7 775 462	2 800	7 778 262	8 539 077	4 000	8 543 077
HUF	3 592	-	3 592	-	-	-
MXN	1 629	-	1 629	15 290	-	15 290
PLN	96 956	-	96 956	39 255	-	39 255
RUB	148 527	-	148 527	126 662	-	126 662
Total	8 456 873	2 800	8 459 673	9 181 407	4 000	9 185 407

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Prêts à la clientèle financière	701 000	168 119	869 119	-	-	-
- Prêts subordonnés à terme (entreprises liées)	1 000	-	1 000	-	-	-
- Prêts à terme (entreprises liées) (1)	700 000	168 119	868 119	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	3 290 066	3 290 066	-	6 189 976	6 189 976
- Vente à crédit (2) (3)	-	1 698 787	1 698 787	-	4 261 572	4 261 572
<i>dont encours sains avec impayés</i>	-	83 703	83 703	-	126 163	126 163
- Financement de stocks aux réseaux (4)	-	1 448 561	1 448 561	-	1 784 733	1 784 733
<i>dont encours sains avec impayés</i>	-	-	-	-	-	-
- Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	79 504	79 504	-	98 007	98 007
<i>dont encours sains avec impayés</i>	-	72	72	-	313	313
- Dépôt de garantie versé aux Fonds Communs de Créances (5)	-	63 214	63 214	-	45 664	45 664
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	-	56 459	56 459	-	22 094	22 094
- Étalement des coûts d'acquisition	-	171 803	171 803	-	146 106	146 106
- Étalement des frais de dossiers	-	(59 631)	(59 631)	-	(63 041)	(63 041)
- Étalement de la participation des marques et des réseaux	-	(55 713)	(55 713)	-	(60 971)	(60 971)
Comptes ordinaires débiteurs	1 393 675	37 086	1 430 761	636 530	45 024	681 554
- Entreprises liées (6)	1 393 675	2 545	1 396 220	636 530	11	636 541
- Hors groupe	-	34 541	34 541	-	45 013	45 013
Créances douteuses et douteuses compromises nettes (cf. Note 4.2)	-	111 087	111 087	-	128 946	128 946
- Vente à crédit	-	34 675	34 675	-	90 761	90 761
- Financement de stocks aux réseaux	-	51 977	51 977	-	27 277	27 277
- Autres créances et comptes ordinaires	-	24 435	24 435	-	10 908	10 908
Créances rattachées	7 998	25 248	33 246	2 168	23 670	25 838
- Prêts à terme clientèle financière	5 104	13 623	18 727	-	-	-
- Vente à crédit	-	5 157	5 157	-	15 594	15 594
- Financement de stocks aux réseaux	-	6 241	6 241	-	7 836	7 836
- Autres créances et comptes ordinaires	2 894	227	3 121	2 168	240	2 408
Total	2 102 673	3 688 065	5 790 738	638 698	6 409 710	7 048 408

(1) Il s'agit d'un prêt accordé à la filiale Sofira dans le cadre de la mobilisation de ses créances auprès de la Banque Centrale Européenne (cf. Note 13).

(2) La forte baisse de ce poste est consécutive à trois titrisations effectuées au cours du dernier trimestre 2012 (cf. Note 4.3), par les succursales espagnole (800 millions d'euros en novembre 2012), par anglaise (1 331 millions d'euros en décembre 2012) et italienne (621 millions d'euros en octobre 2012).

(3) Dont au 31 décembre 2012, 1 030 millions d'euros données en garantie pour compte propre : 856,6 millions d'euros à la BCE, 132,2 millions d'euros à Mediobanca par la succursale italienne et 41,2 millions d'euros à la Bundesbank par la succursale allemande (cf. Hors-bilan).

(4) La diminution de ce poste s'explique principalement par la baisse des encours des succursales italienne (- 207,8 millions d'euros), espagnole (- 36,8 millions d'euros) et allemande (- 77,4 millions d'euros).

(5) Au 31 décembre 2012, 17,9 millions d'euros versés au FCT Auto ABS 2010-1, 16 millions d'euros versés au FCT Auto ABS German Loans 2011-2, 10 millions d'euros versés au S.P.V. Auto ABS S.r.l. 2012-2 et 19,3 millions d'euros versés en 2012 au S.P.V. Auto ABS S.r.l. 2007-2 consécutivement à la baisse de la notation de Banque PSA Finance.

(6) Sur l'exercice 2012 ce poste enregistre pour le siège, 1 393,7 millions d'euros au titre de la filiale Sofira contre 636,5 millions d'euros en 2011.

Echéancier des créances sur la clientèle au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Echues	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2012
Prêts à la clientèle financière	-	-	-	700 000	168 119	868 119
Créances sur la clientèle	6 614	1 214 623	983 169	1 021 983	63 677	3 290 066
Total	6 614	1 214 623	983 169	1 721 983	231 796	4 158 185

Echéancier des créances sur la clientèle au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Echues	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Créances sur la clientèle	9 038	1 760 436	1 538 228	2 766 809	115 465	6 189 976

Ventilation par devises de remboursement des prêts et pensions à terme

(en milliers d'euros)	Siège	Succursales	31.12.2012	Siège	Succursales	31.12.2011
EUR	700 000	2 876 482	3 576 482	-	4 540 628	4 540 628
GBP	-	500 246	500 246	-	1 553 986	1 553 986
PLN	-	81 457	81 457	-	95 362	95 362
Total	700 000	3 458 185	4 158 185	-	6 189 976	6 189 976

4.2 - Analyse des créances douteuses et douteuses compromises

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)			Siège (Métropole)		
	Succursales européennes	31.12.2012		Succursales européennes	31.12.2011	
Créances douteuses nettes	-	79 194	79 194	-	45 855	45 855
Vente à crédit						
- Montant brut	-	15 339	15 339	-	25 083	25 083
- échus	-	4 070	4 070	-	3 237	3 237
- à échoir	-	11 269	11 269	-	21 846	21 846
- Dépréciations (1) (A1 - cf. renvois A1 et A2 de la note 29)	-	(7 474)	(7 474)	-	(12 072)	(12 072)
- échus (2)	-	(3 482)	(3 482)	-	(3 237)	(3 237)
- à échoir (3)	-	(3 992)	(3 992)	-	(8 835)	(8 835)
Financement de stocks aux réseaux						
- Montant brut	-	53 831	53 831	-	26 680	26 680
- Dépréciations (1) (B1 - cf. renvois B1 et B2 de la note 29)	-	(4 921)	(4 921)	-	(4 716)	(4 716)
Autres créances et comptes ordinaires						
- Montant brut	-	35 157	35 157	-	13 411	13 411
- Dépréciations (1) (C1 - cf. renvois C1 et C2 de la note 29)	-	(12 738)	(12 738)	-	(2 531)	(2 531)
Créances douteuses compromises nettes	-	31 893	31 893	-	83 091	83 091
Vente à crédit						
- Montant brut	-	190 525	190 525	-	194 716	194 716
- Dépréciations (1) (4) (A2 - cf. renvois A3 et A4 de la note 29)	-	(163 715)	(163 715)	-	(116 966)	(116 966)
Financement de stocks aux réseaux						
- Montant brut	-	4 521	4 521	-	6 184	6 184
- Dépréciations (1) (B2 - cf. renvois B3 et B4 de la note 29)	-	(1 454)	(1 454)	-	(871)	(871)
Autres créances et comptes ordinaires						
- Montant brut	-	4 573	4 573	-	70	70
- Dépréciations (1) (C2 - cf. renvois C3 et C4 de la note 29)	-	(2 557)	(2 557)	-	(42)	(42)
Total	-	111 087	111 087	-	128 946	128 946

(1) Hors l'écart de conversion, voir les variations de dépréciation des créances douteuses en Note 29.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, **les impayés échus (capital + intérêts) sont dépréciés à 100%**.

(3) En ce qui concerne les créances douteuses, pour la partie à échoir des clients Retail, **la dépréciation est telle que, ajoutée aux 100 % sur l'échu, la dépréciation totale atteint le niveau de taux de pertes moyennes actualisées**, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe D.4 de la Note 1 sur les principes comptables.

(4) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchu du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, **la dépréciation porte sur l'ensemble des impayés échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées**, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe D.4 de la Note 1 sur les principes comptables.

4.3 Opérations de titrisation (Ventes à crédit)

Entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Date de cession	Créances cédées		
				au 31.12.2012	au 31.12.2011	à l'origine
Succursale de Banque PSA Finance en Allemagne	FCC Auto ABS 2008-1	France	16.07.2008	-	67 900	1 000 010
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	15.11.2011	774 371	777 720	800 000
Succursale de Banque PSA Finance en Espagne	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	23.11.2012	776 573	-	800 000
Succursale de Banque PSA Finance en Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	05.07.2007	145 627	348 941	850 000
	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	17.10.2012	574 248	-	621 026
Succursale de Banque PSA Finance au Royaume-Uni	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	06.12.2012	1 290 083	-	1 331 254
Total des créances cédées				3 560 902	1 194 561	

Note 5 Obligations et autres titres à revenu fixe

5.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Titres de créances négociables non cotés	-	-	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe (1)	2 313 431	527 429	2 840 860	354 275	18 711	372 986
- Titres d'investissement	2 313 431	517 816	2 831 247	354 275	-	354 275
- Titres de placement	-	9 613	9 613	-	18 711	18 711
- dont entreprises liées	2 313 431	527 429	2 840 860	354 275	18 711	372 986
Créances rattachées (2)	2 959	43 171	46 130	155	42 028	42 183
- dont entreprises liées	2 959	43 171	46 130	155	42 028	42 183
Total	2 316 390	570 600	2 886 990	354 430	60 739	415 169

(1) Il s'agit des titres souscrits par Banque PSA Finance et ses succursales dans le cadre des opérations de titrisation dont le détail est donné dans la Note 5.2.

(2) Pour les succursales, les créances rattachées sur les titres à revenu fixe, correspondent, pour la succursale allemande, aux produits à recevoir du FCT Auto ABS 2010-1 et du FCT Auto ABS German Loans 2011-2, pour la succursale italienne, aux produits à recevoir des véhicules de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2 et 2012-2, et pour la succursale au Royaume-Uni aux produits à recevoir du fonds Auto ABS UK Loans PLC (cf. Note 5.2).

Echéancier des obligations et autres titres à revenu fixe au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2012
Autres titres à revenu fixe	220 773	318 444	2 044 180	257 463	2 840 860

Echéancier des obligations et autres titres à revenu fixe au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Autres titres à revenu fixe	18 711	-	174 000	180 275	372 986

5.2 Opérations de titrisation

(en milliers d'euros)

Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Obligations et autres parts résiduelles émises par les fonds			Dettes rattachées				
			Obligations et autres	Notation	Souscripteur	au 31.12.2012	au 31.12.2011	à l'origine	au 31.12.2012	au 31.12.2011
France	FCT Auto ABS 2011-1	France	<i>Fitch/Moody's</i>							
			Classe A	AAA/Aaa	Hors groupe	909 961	956 000	956 000	127	268
			Classe B	-	Banque PSA Finance	94 000	94 000	94 000	22	36
	FCT Auto ABS 2012-1	France	<i>Fitch/S&P</i>							
			Classe A	AAA/AAA	Hors groupe	723 600	-	-	132	
			Classe A	AAA/AAA	Banque PSA Finance	-	-	723 600	80	
		Classe B	-	Banque PSA Finance	356 400	-	356 400			
FCT Auto ABS French Loans Master	France	<i>Fitch/Moody's</i>								
		Classe A	AAA/Aaa	Banque PSA Finance	266 500	-	266 500	132		
		Classe B	-	Banque PSA Finance	29 000	-	29 000			
Allemagne	FCT Auto ABS 2008-1	France	<i>Moody's/S&P</i>							
			Classe A	Aaa/AAA	Hors groupe	-	51 778	970 000		167
			Classe B	Aa3/A	Hors groupe	-	5 000	5 000		
			Classe B	Aa3/A	Entreprises liées	-	25 000	25 000		91
			Parts résiduelles	-	10	10		862		
	FCT Auto ABS 2010-1	France	<i>Fitch/S&P</i>							
			Classe A	AAA/AAA	Hors groupe	155 421	468 715	500 000	32	172
			Classe B	-	Banque PSA Finance	79 900	79 900	79 900		
			Classe C	-	Banque PSA Finance	100 375	100 375	100 375	60	85
			Parts résiduelles	-	Succursale	0,3	0,3	0,3	2 947	4 728
FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	<i>Fitch/Moody's</i>								
		Classe A	AAA/Aaa	Hors groupe	720 000	720 000	720 000	120	222	
		Classe B	-	Banque PSA Finance	80 000	80 000	80 000	23	34	
		Parts résiduelles	-	Succursale	0,3	0,3	0,3	3 705	4 031	
Espagne	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	<i>Fitch/DBRS</i>							
			Classe A	AA-/AA(low)	Banque PSA Finance	668 000	-	668 000	2 445	
		Classe B	-/CCC	Banque PSA Finance	132 000	-	132 000			
Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	<i>Moody's/S&P</i>							
			Classe A	A2/AA+	Hors groupe	140 551	360 813	816 000		
			Classe B	A3/A	Hors groupe	34 000	34 000	34 000	119	1 292
			Classe C	-	Succursale	9 612	18 700	18 700	31 885	32 407
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	<i>Fitch/S&P</i>								
		Classe A	AA/AA	Banque PSA Finance	507 256	-	537 200	197		
		Classe B	-	Succursale	93 849	-	93 849	4 114		
Royaume-Uni	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	Classe A		Hors groupe	899 400	-	904 665	417	
			Classe B		Succursale	423 967	-	426 450	520	
Total						6 423 793	2 994 292		47 077	44 395
Total des opérations souscrites par Banque PSA Finance et ses succursales						2 840 860	372 986		46 130	42 183
- dont opérations souscrites par le siège						2 313 431	354 275		2 959	155
- dont opérations souscrites par les succursales						527 429	18 711		43 171	42 028

Note 6 Actions et autres titres à revenu variable

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres de placement	648 865	300 216
- Titres OPCVM (1)	648 865	300 216
Créances rattachées	6	13
Total	648 871	300 229

(1) La réserve de liquidité, qui s'élève à 1 056,2 millions d'euros dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012, est constituée de dépôts sur les comptes des banques centrales (5,9 millions d'euros, cf. Note 2), de "Prêts à terme" assortis d'un préavis au jour le jour (401,4 millions d'euros, cf. Note 3) et d'OPCVM (648,9 millions d'euros).

Note 7 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentation	Diminution	31.12.2012
Parts dans les entreprises liées	1 120 358	35 963	3 685	1 160 006
Etablissements de crédit				
- Brut (1)	1 023 605	36 037	(29)	1 059 613
- Dépréciations (2)	(3 995)	(75)	3 686	(384)
Autres				
- Brut	109 957	1	-	109 958
- Dépréciations (3)	(9 209)	-	28	(9 181)
Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées (4)	52 757	187	(26 378)	26 566
Participations et autres titres détenus à long terme	22	-	-	22
Total	1 173 137	36 150	(22 693)	1 186 594

Les variations des parts détenues dans les entreprises liées en 2012 se décomposent comme suit :

(1) Brut :

- augmentation du capital de la filiale Banque PSA Finance Rus pour 26 378 milliers d'euros, dont 65% (17 146 milliers d'euros) par Banque PSA Finance et 35% par PSA Finance B.V.,
- augmentation du capital de la filiale PSA Financial Holding B.V. pour 9 232 milliers d'euros,
- acquisition d'une nouvelle société en Turquie en novembre pour 1 885 milliers d'euros, détenu à 100%, suivie d'une augmentation du capital de 7 774 milliers d'euros.

(2) Dépréciations :

- la dépréciation de 118 milliers d'euros des titres Peugeot Finance Hongrie, majorée de 75 milliers d'euros, est portée à 193 milliers d'euros (cf. Note 30),
- la dépréciation de 2 806 milliers d'euros sur les titres Peugeot Finance International N.V., minorée de 2 617 milliers d'euros, est ramenée à 189 milliers d'euros (cf. Note 30),
- la dépréciation de 1 045 milliers d'euros des titres de PSA Finance Argentina Compania Financiera a été reprise dans son intégralité (cf. Note 30).

(3) Autres dépréciations :

- la dépréciation de 9 209 milliers d'euros sur les titres SNDA, minorée de 28 milliers d'euros, est ramenée à 9 181 milliers d'euros (cf. Note 30).

(4) Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées :

- 50% de la subvention d'investissement, versée à la filiale Bank PSA Finance Rus en 2010, constatée localement en réserve non distribuable, ont été incorporés au capital social de la filiale à hauteur de 26 378 milliers d'euros. Il reste une créance rattachée à hauteur de 26 378 milliers d'euros, qui sera utilisée pour la prochaine augmentation de capital.
- 2 subventions d'investissement, en juin et décembre, versées à la filiale PSA Finance Hungaria par ses actionnaires PSA Financial Holding B.V. (97,56%) et Banque PSA Finance (2,44% - 187 milliers d'euros), constatées localement en réserve non distribuable.

Note 8 Financements en location

Concerne uniquement les Succursales.

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Valeurs brutes (1)	682 434	597 792
Amortissements (1)	(307 200)	(241 183)
Éléments intégrés au coût amorti des financements en location	8 250	(1 912)
- Étalement des coûts d'acquisition	16 372	8 737
- Étalement des frais de dossiers	(317)	(367)
- Étalement de la participation des marques et des réseaux	(7 805)	(10 282)
Créances douteuses	449	124
- Montant brut	1 636	709
- Dépréciations (3) (4) (D1 - cf. renvois D1 et D2 de la note 29)	(1 187)	(585)
Créances douteuses compromises	3 104	2 895
- Montant brut	18 944	15 451
- Dépréciations (3) (5) (D2 - cf. renvois D3 et D4 de la note 29)	(15 840)	(12 556)
Créances rattachées	6 215	7 289
Total	393 252	365 005

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Location simple		
Valeurs brutes (2)	2 820 760	2 999 814
Amortissements (2)	(866 071)	(1 011 457)
Éléments intégrés au coût amorti des financements en location	(72 277)	(38 569)
- Étalement des coûts d'acquisition	31 352	58 358
- Étalement des frais de dossiers	(763)	(805)
- Étalement de la participation des marques et des réseaux	(102 866)	(96 122)
Créances douteuses	92	7
- Montant brut	627	1 701
- Dépréciations (3) (4) (E1 - cf. renvois E1 et E2 de la note 29)	(535)	(1 694)
Créances douteuses compromises	7 801	11 192
- Montant brut	34 712	36 204
- Dépréciations (3) (5) (E2 - cf. renvois E3 et E4 de la note 29)	(26 911)	(25 012)
Créances rattachées	4 772	4 988
Total	1 895 077	1 965 975

(1) L'augmentation des volumes provient principalement de la succursale italienne. A un degré moindre l'encours portugais progresse également, tandis que celui de l'Espagne est en recul.

(2) La baisse des volumes provient principalement de la succursale allemande, et à un degré moindre des succursales espagnole et autrichienne. A contrario, les encours de la succursale anglaise augmentent significativement.

(3) Hors l'écart de conversion, voir les variations de dépréciation des créances douteuses en Note 29.

(4) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, les loyers échus sont dépréciés à 100%.

(5) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchu du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe D.4 de la Note 1 sur les principes comptables.

Echéancier financier hors créances douteuses et créances rattachées au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2012
Crédit-bail et location avec option d'achat	53 449	131 616	204 867	572	390 504
Location simple (hors encours titrisé) (2)	162 587	433 895	1 065 136	-	1 661 618
Location simple (encours titrisé) (3)	46 384	103 677	178 483	-	328 544
Total (1)	262 420	669 188	1 448 486	572	2 380 666

Echéancier financier hors créances douteuses et créances rattachées au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Crédit-bail et location avec option d'achat	38 488	110 528	220 746	786	370 548
Location simple (hors encours titrisé) (2)	188 464	513 616	721 776	-	1 423 856
Location simple (encours titrisé) (3)	105 222	186 697	342 270	-	634 189
Total (1)	332 174	810 841	1 284 792	786	2 428 593

(1) Il s'agit des encours financiers, hors créances douteuses et créances rattachées (cf. Note 32).

(2) Correspond au capital restant dû des dossiers non titrisés, conforme au montant déclaré dans l'état Surfi "Maturités" livré à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

(3) Correspond aux dossiers titrisés dont les loyers futurs et la valeur résiduelle ont été cédés (succursale allemande). Il s'agit du capital restant dû hors intérêts à percevoir.

Note 9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.2012
Valeur brute					
- Fonds de commerce	51 400	-	-	-	51 400
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	76 781	5 244	(88)	355	82 292
- Autres	486	129	(275)	-	340
Amortissements					
- Fonds de commerce	(51 400)	-	-	-	(51 400)
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(30 674)	(6 584)	106	(74)	(37 226)
- Autres	(443)	(39)	217	-	(265)
Valeur nette comptable					
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	46 107	(1 340)	18	281	45 066
- Autres	43	90	(58)	-	75
Total	46 150	(1 250)	(40)	281	45 141

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.2012
Valeur brute					
- Terrains et constructions	886	-	-	5	891
- Matériel de transport	5 428	3 449	(3 679)	-	5 198
- Autres	9 575	257	(1 409)	29	8 452
Amortissements					
- Terrains et constructions	(216)	-	-	(5)	(221)
- Matériel de transport	(1 071)	(1 279)	1 237	-	(1 113)
- Autres	(8 065)	(459)	1 390	(25)	(7 159)
Provisions					
- Terrains et constructions	(158)	(252)	-	-	(410)
Valeur nette comptable					
- Terrains et constructions	512	(252)	-	-	260
- Matériel de transport	4 357	2 170	(2 442)	-	4 085
- Autres	1 510	(202)	(19)	4	1 293
Total	6 379	1 716	(2 461)	4	5 638

Note 10 Autres actifs

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)			Succursales européennes		
	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Dépôts et avances versés aux Fonds Communs de Créances (1)	-	77 876	77 876	-	79 048	79 048
- dont entreprises liées	-	77 876	77 876	-	79 048	79 048
Etat et organismes sociaux (2)	2 364	57 695	60 059	3 422	34 631	38 053
Instruments conditionnels achetés	-	-	-	-	-	-
Acomptes fournisseurs	14 711	22 606	37 317	12 044	32 711	44 755
- dont entreprises liées	14 711	1 899	16 610	12 044	-	12 044
Ecart de conversion	-	47 511	47 511	-	52 669	52 669
Autres actifs (3)	1 106	153 872	154 978	887	174 718	175 605
- dont entreprises liées	223	46 561	46 784	807	49 022	49 829
Total	18 181	359 560	377 741	16 353	373 777	390 130

(1) Dans le cadre de ses prestations de recouvrement des créances titrisées, la succursale allemande de Banque PSA Finance a versé au titre des dépôts, 18,4 millions d'euros au FCT Auto ABS 2010-1 et 37,9 millions d'euros au FCT Auto ABS German Loans 2011-2.

(2) Au niveau du siège, les 14,7 millions d'euros du crédit d'impôt à recevoir du fisc italien ont été dépréciés à 100 % sur l'exercice 2011. Au niveau des succursales, 23,5 millions d'euros concernent des demandes de remboursement de TVA (dont 21,9 millions d'euros pour la seule succursale italienne), 27,4 millions d'euros sont relatifs à l'impôt sur les sociétés (acomptes versés) et 5,6 millions d'euros au report de crédit de TVA au Portugal.

(3) Les montants dus par les compagnies d'assurance externes s'élevaient à 92,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 86,4 millions d'euros à fin 2011.

Note 11 Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)			Succursales européennes		
	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Charges payées d'avance	75 762	67 113	142 875	77 378	105 152	182 530
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	6 329	-	6 329	8 171	-	8 171
Autres charges à répartir (1)	33 807	285	34 092	41 105	-	41 105
Sur Instruments financiers à terme (2)	35 434	-	35 434	23 019	-	23 019
Autres charges payées d'avance (3)	192	36 001	36 193	5 083	35 309	40 392
- dont entreprises liées	-	24	24	-	28	28
Décote titrisation locative (4)	-	30 827	30 827	-	69 843	69 843
Produits à recevoir	44 454	5 353	49 807	91 903	4 206	96 109
Sur instruments financiers à terme (2)	34 897	135	35 032	84 792	316	85 108
- dont entreprises liées	34 669	50	34 719	37 542	301	37 843
Autres produits à recevoir	9 557	5 218	14 775	7 111	3 890	11 001
- dont entreprises liées	8 943	1 784	10 727	7 097	987	8 084
Autres comptes de régularisation	75 149	83 813	158 962	97 111	68 892	166 003
Ajustement devises (5)	75 149	-	75 149	96 228	-	96 228
Comptes de régularisation divers	-	83 813	83 813	883	68 892	69 775
Total	195 365	156 279	351 644	266 392	178 250	444 642

(1) Il s'agit des frais d'émission d'emprunt, étalés sur la durée de vie de la dette.

(2) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à percevoir sur swaps, majoritairement de macro couverture, les charges payées d'avance sur ces instruments correspondent aux appels de marge versés.

(3) Pour le siège, l'exercice 2012 enregistre 0,1 million d'euros au titre des frais d'émission de certificats de dépôts (contre 5 millions d'euros en 2011).

(4) Concerne la titrisation de la location simple par la succursale allemande en 2010.

(5) Les comptes "d'ajustement devises" du siège correspondent à la réévaluation des swaps de devises (dont 58,7 millions d'euros au titre des swaps Euros/USD) qui couvrent les opérations de financement en devises (cf. Note 14).

Note 12 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs	11 661	34 066	45 727	63 624	31 090	94 714
Entreprises liées	11 657	-	11 657	63 624	-	63 624
Hors groupe	4	34 066	34 070	-	31 090	31 090
Comptes et emprunts au jour le jour	-	23 184	23 184	-	11 727	11 727
Hors groupe	-	23 184	23 184	-	11 727	11 727
Comptes et emprunts à terme	7 041 380	434 260	7 475 640	5 670 175	445 301	6 115 476
Entreprises liées	3 908 713	-	3 908 713	3 553 508	-	3 553 508
- bancaires classiques	3 908 713	-	3 908 713	3 553 508	-	3 553 508
Hors groupe	3 132 667	434 260	3 566 927	2 116 667	445 301	2 561 968
- bancaires classiques	1 780 667	9 818	1 790 485	1 606 667	128 690	1 735 357
- tirages sur des lignes de crédit	473 000	-	473 000	200 000	-	200 000
- tirages sur des lignes de "back up" bilatérales	879 000	234 788	1 113 788	310 000	71 830	381 830
- dont financement obtenu auprès de Mediobanca	-	100 000	100 000	-	-	-
- financement obtenu auprès de l'instituto de Credito Oficial (ICO)	-	174 654	174 654	-	179 781	179 781
- financement obtenu auprès de la Bundesbank	-	15 000	15 000	-	65 000	65 000
Titres donnés en pension livrée	2 900 000	-	2 900 000	-	-	-
Hors groupe (financement obtenu auprès de la BCE)	2 900 000	-	2 900 000	-	-	-
Dettes rattachées sur le jour le jour et les comptes ordinaires	24	228	252	361	422	783
- Entreprises liées	-	-	-	192	-	192
- Hors groupe	24	228	252	169	422	591
Dettes rattachées sur les comptes et emprunts à terme	9 358	389	9 747	15 392	678	16 070
- Entreprises liées	3 164	-	3 164	7 058	-	7 058
- Hors groupe	6 194	389	6 583	8 334	678	9 012
Dettes rattachées sur les titres donnés en pension livrée	5 287	-	5 287	-	-	-
- Hors groupe	5 287	-	5 287	-	-	-
Total	9 967 710	492 127	10 459 837	5 749 552	489 218	6 238 770

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2012
Dettes envers les établissements de crédit					
- Siège (Métropole)	4 446 960	1 353 189	2 967 231	1 174 000	9 941 380
- Succursales européennes	159 606	-	274 654	-	434 260
Total	4 606 566	1 353 189	3 241 885	1 174 000	10 375 640

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Dettes envers les établissements de crédit					
- Siège (Métropole)	1 209 732	1 017 623	2 387 246	1 055 574	5 670 175
- Succursales européennes	145 803	119 717	179 781	-	445 301
Total	1 355 535	1 137 340	2 567 027	1 055 574	6 115 476

Ventilation par devises de remboursement des comptes et emprunts à terme

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
CZK	53 676	-	53 676	-	-	-
EUR	9 887 704	289 654	10 177 358	5 670 175	244 780	5 914 955
GBP	-	134 788	134 788	-	191 548	191 548
PLN	-	9 818	9 818	-	8 973	8 973
Total	9 941 380	434 260	10 375 640	5 670 175	445 301	6 115 476

Note 13 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs	58 228	92 148	150 376	56 739	132 798	189 537
- Entreprises liées (1)	58 228	40 854	99 082	56 739	58 009	114 748
- Hors groupe	-	51 294	51 294	-	74 789	74 789
Comptes et emprunts à terme	1 097 000	1 579	1 098 579	993 379	-	993 379
- Entreprises liées (2)	992 000	-	992 000	304 366	-	304 366
- Hors groupe (3)	105 000	1 579	106 579	689 013	-	689 013
Dépôts de garantie	-	1 685	1 685	-	502	502
- Hors groupe	-	1 685	1 685	-	502	502
Autres sommes dues	-	14 446	14 446	-	17 399	17 399
- Entreprises liées	-	-	-	-	16	16
- Hors groupe	-	14 446	14 446	-	17 383	17 383
Dettes rattachées	7 643	85	7 728	4 963	140	5 103
- Entreprises liées	5 367	-	5 367	560	-	560
- Hors groupe	2 276	85	2 361	4 403	140	4 543
Total	1 162 871	109 943	1 272 814	1 055 081	150 839	1 205 920

(1) Pour le siège, au 31 décembre 2012 ce poste enregistre 20,9 millions d'euros au titre de sa filiale SNDA (niveau similaire à 2011), 37,3 millions d'euros au titre de ses filiales d'assurance (contre 18,9 en 2011).

(2) Ce poste enregistre principalement deux emprunts à terme à la filiale Sofira, pour 950 millions d'euros au 31 décembre 2012, dont 700 millions d'euros dans le cadre de la mobilisation de ses créances auprès de la Banque Centrale Européenne (cf. Note 4).

(3) Ce poste enregistre les emprunts obtenus auprès de la SFEF conformément aux instructions communiquées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Au 31 décembre 2012, 180,3 millions d'euros de créances clientèle (reçus de la filiale Credipar - cf Hors-bilan) ont été données en garantie pour compte propre à la SFEF afin d'obtenir ce financement.

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2012
Comptes et emprunts à terme					
- Siège (Métropole)	18 000	274 000	805 000	-	1 097 000
- Succursales européennes	1 579	-	-	-	1 579
Total	19 579	274 000	805 000	-	1 098 579

Concerne uniquement des opérations réalisées en euro.

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Comptes et emprunts à terme					
- Siège (Métropole)	13 000	875 379	105 000	-	993 379

Concerne uniquement des opérations réalisées en euro.

Note 14 Dettes représentées par un titre

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (1) (2)	8 180 089	11 274 169
- EMTN et BMTN	8 050 089	8 405 169
- Certificats de dépôts (1)	130 000	2 869 000
Dettes rattachées	193 432	210 055
- Sur titres	193 432	210 055
Total	8 373 521	11 484 224

(1) La baisse des certificats de dépôts émis a été compensée par la hausse des emprunts à terme et titres donnés en pension livrée (cf. Note 12).

(2) Le montant non amorti des primes d'émission s'élève à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. Note 11).

Echéancier des dettes représentées par un titre hors créances rattachées au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2012
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	878 000	1 339 010	5 773 599	189 480	8 180 089

Echéancier des dettes représentées par un titre hors créances rattachées au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 044 200	1 684 700	6 352 054	193 215	11 274 169

Ventilation par devises de remboursement des dettes représentées par un titre hors créances rattachées (1)

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
CHF	186 382	-
EUR	7 002 297	10 208 297
JPY	44 010	99 800
USD (1)	947 400	966 072
Total	8 180 089	11 274 169

(1) La variation de la valeur de la dette en devises couverte (dont 58,7 millions d'euros au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture de la dette en devises (cf. Note 11).

Note 15 Autres passifs

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Etat	180	47 178	47 358	360	14 798	15 158
Organismes sociaux	864	1 014	1 878	734	1 083	1 817
Dette titrisation locative (1)	-	358 954	358 954	-	693 628	693 628
Dette vis à vis des Fonds Communs (au titre de l'encours titrisé) (2)	-	62 198	62 198	-	11 732	11 732
Instruments conditionnels vendus	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs (3) (4)	16 804	55 539	72 343	13 476	77 687	91 163
- dont entreprises liées (4)	15 797	49 356	65 153	13 172	60 471	73 643
Autres passifs (5)	36	57 220	57 256	90	51 382	51 472
- dont entreprises liées	-	3 594	3 594	90	1 963	2 053
Total	17 884	582 103	599 987	14 660	850 310	864 970

(1) Correspond au capital restant dû (somme des loyers futurs et de la valeur résiduelle) des dossiers de financement location simple titrisés par la succursale allemande. Ce montant comprend les intérêts à percevoir.

(2) Dans le cadre des prestations de service de recouvrement pour le compte des Fonds Communs, ces dettes sont représentatives des sommes recouvrées auprès de la clientèle titrisée par les succursales allemande, espagnole, italienne, et au Royaume-Uni, en attente de versement aux Fonds Communs.

(3) Pour le siège, le poste est principalement constitué des refacturations informatiques à régler (15 millions d'euros en 2012 contre 12,9 millions d'euros en 2011). Concernant les succursales, il s'agit principalement des véhicules en cours de règlement aux marques Peugeot et Citroën et des commissions à verser aux apporteurs d'affaires.

(4) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

(5) Les dépôts de garantie reçus au titre de l'activité Location Longue Durée représentent 41,3 millions d'euros en 2012 contre 40,7 millions d'euros en 2011.

Note 16 Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Produits constatés d'avance	240 661	130 753	371 414	251 166	144 596	395 762
Sur Instruments Financiers à Terme (1)	240 658	-	240 658	251 166	-	251 166
Autres produits constatés d'avance	3	130 753	130 756	-	144 596	144 596
- dont entreprises liées	-	93	93	-	92	92
Charges à payer	23 783	59 529	83 312	64 595	53 460	118 055
Sur Instruments Financiers à Terme (2)	11 627	1 206	12 833	61 012	1 167	62 179
- dont entreprises liées	6 520	3	6 523	51 235	58	51 293
Autres charges à payer (3)	12 156	58 323	70 479	3 583	52 293	55 876
- dont entreprises liées	228	3 071	3 299	69	3 886	3 955
Autres comptes de régularisation	1 806	58 595	60 401	34 182	76 100	110 282
Ajustement devises (4)	1 806	-	1 806	34 182	-	34 182
Comptes de régularisation divers	-	58 595	58 595	-	76 100	76 100
Total	266 250	248 877	515 127	349 943	274 156	624 099

(1) Dont 12,9 millions d'euros au titre des soultes sur swaps et 227,7 millions d'euros au titre des différentiels d'intérêts sur swaps reçus par avance (appels de marge) des contreparties au 31 décembre 2012 contre respectivement 22,9 millions d'euros et 228,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(2) Les Charges à payer sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à payer sur swaps, majoritairement de macro couverture.

(3) Sur le siège l'évolution du poste concerne principalement des commissions interbancaires à hauteur de 6,9 millions d'euros.

(4) Les comptes "d'ajustement devises" correspondent à la réévaluation des swaps de devises qui couvrent les opérations de refinancement en devises.

Note 17 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Autres mouvements	Ecart de conversion	Dotations	Reprises	31.12.2012
Provisions liées au coût du risque						
Succursales européennes						
Vente à crédit						
- Sur encours sain avec impayés (A - cf. renvois A5 et A6 de la Note 29)	16 949	-	82	5	(5 139)	11 897
Financement de stocks aux réseaux						
- Pour engagements douteux	200	-	-	-	-	200
Autres créances						
- Autres (C - cf. renvois C5 et C6 de la Note 29)	7	-	-	6	-	13
Crédit-bail et opérations assimilées						
- Sur impayés sains (D - cf. renvois D5 et D6 de la Note 29)	156	-	-	42	(47)	151
Opérations de location simple						
- Sur impayés sains (E - cf. renvois E5 et E6 de la Note 29)	182	-	2	620	(631)	173
Autres						
- Pour risque d'exécution des engagements par signature (F - cf. renvois F1 et F2 de la Note 29)	234	-	-	50	(227)	57
Autres provisions						
Succursales européennes						
- Provision pour retraite	4 722	(1 405)	1	1 243	(1 003)	3 558
- Provision pour revente véhicules d'occasion (1)	13 974	-	322	5 560	(5 875)	13 981
- Autres provisions	3 209	-	(28)	4 421	-	7 602
- Provision pour réserve latente négative au titre de l'activité de crédit-bail (2)	3 095	-	-	2 476	-	5 571
- Provision pour réserve latente négative au titre de l'activité de location simple (3)	792	-	-	939	-	1 731
Siège						
- Provision pour moins-value latente sur swaps isolés	93	-	-	-	(93)	-
- Autres provisions pour risque	-	-	-	19	-	19
Total	43 613	(1 405)	379	15 381	(13 015)	44 953

(1) La possibilité offerte au Royaume-Uni aux emprunteurs de rendre le véhicule sans pénalité de sortie à mi-parcours de certains contrats, entraîne un risque de revente sur les véhicules récupérés et à récupérer, qui justifie la majeure partie de cette provision.

(2) Ne concerne que la succursale italienne (cf. Note 23).

(3) Ne concerne que la succursale autrichienne (cf. Note 23).

Note 18 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	31.12.2012
Capital	177 408			177 408
Primes d'émission, d'apport, de fusion	340 112			340 112
Autres réserves	300 000			300 000
Réserve de centralisation (1)	97 479	1 086		98 565
Réserve légale	17 741			17 741
Report à nouveau	982 284	(244 925)		737 359
Résultat (2)	288 385	(288 385)	283 405	283 405
Total	2 203 409	(532 224)	283 405	1 954 590
Dividendes		532 224		

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur l'exercice.

(1) La "Réserve de centralisation" de Banque PSA Finance, représentative des retraitements comptables nécessaires entre les comptes locaux et les comptes sociaux centralisés, est considérée comme non distribuable.

(2) Dont une charge de 64,5 millions d'euros, au titre des retraitements de centralisation de l'exercice 2012.

Note 19 Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Risque de change (1)						
Swaps de devises et autres opérations à terme	3 099 972	-	3 099 972	3 288 127	-	3 288 127
Risque de taux d'intérêt						
contrats sur opérations de taux	28 427 301	2 758 987	31 186 288	29 021 269	1 658 680	30 679 949

(1) Il s'agit d'opérations de couverture

L'analyse détaillée donnée dans les tableaux ci-après concerne les instruments financiers à terme hors les opérations de change à terme.

Décomposition par stratégie

(en milliers d'euros)	31.12.2012				31.12.2011			
	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux et caps	Swaptions	Total	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux et caps	Swaptions	Total
Position isolée (1)	319 648	12 675	-	332 323	319 648	357 175	-	676 823
Macro couverture	-	23 879 460	-	23 879 460	-	22 298 597	-	22 298 597
Micro couverture	2 780 324	7 294 153	-	10 074 477	2 968 479	8 024 177	-	10 992 656
Total	3 099 972	31 186 288	-	34 286 260	3 288 127	30 679 949	-	33 968 076

(1) La position isolée comprend en 2012 un swap en position ouverte isolée dans les comptes sociaux, pour un montant de 13 millions d'euros (contre 22 millions d'euros en 2011), participant à une opération de couverture du refinancement dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance, et trois cross currency swap en position isolée pour un montant de 320 millions d'euros.

Ventilation des opérations par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Selon durée résiduelle				Selon durée résiduelle			
	31.12.2012	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	31.12.2011	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Risque de change	3 099 972	2 138 556	771 936	189 480	3 288 127	2 268 569	826 344	193 214
Swaps de devises et autres opérations à terme	3 099 972	2 138 556	771 936	189 480	3 288 127	2 268 569	826 344	193 214
Position isolée	332 323	12 675	319 648	-	357 175	335 209	21 966	-
Swaps de taux	332 323	12 675	319 648	-	357 175	335 209	21 966	-
Risque de taux	30 853 965	10 650 896	13 562 599	6 640 470	30 322 774	10 652 975	14 957 887	4 711 912
Swaptions	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux et caps	30 853 965	10 650 896	13 562 599	6 640 470	30 322 774	10 652 975	14 957 887	4 711 912
Total	34 286 260	12 802 127	14 654 183	6 829 950	33 968 076	13 256 753	15 806 197	4 905 126

Juste valeur des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré

(en milliers d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Swaps de taux	485 168	(144 684)	638 837	(182 851)
Swaptions	-	-	-	-
Swaps de devises et autres opérations à terme	44 219	(358)	40 970	(102)
Total	529 387	(145 042)	679 807	(182 953)

Juste valeur des instruments financiers à terme par stratégie

(en milliers d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Position isolée	548	-	2 433	-
Macro couverture	142 963	(144 624)	285 024	(131 455)
Micro couverture	385 876	(418)	352 532	(51 498)
Total	529 387	(145 042)	639 989	(182 953)

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Position isolée (cf. note 20)	-	888	(1 543)	-
Macro couverture	(11 433)	10 439	(21 115)	13 754
- activité de financement des filiales (cf. note 20)	-	3 033	-	3 113
- activité de financement des succursales (cf. note 21)	(11 433)	-	(10 269)	-
- swaptions (cf. note 20)	-	7 406	(10 846)	10 641
Micro couverture	(77)	99 178	(195)	51 228
- des emprunts (cf. note 20)	-	4 740	-	3 777
- des prêts (cf. note 20)	(77)	-	(195)	-
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 22)	-	94 438	-	47 451

Note 20 Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Produits						
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	272 816	11 565	284 381	302 566	11 892	314 458
- Entreprises liées	269 581	11 346	280 927	295 308	11 481	306 789
- Hors groupe	3 235	219	3 454	7 258	411	7 669
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	2 904	129	3 033	3 105	8	3 113
- Entreprises liées	18 979	129	19 108	6 704	8	6 712
- Hors groupe	(16 075)	-	(16 075)	(3 599)	-	(3 599)
Résultat net de change	123	10	133	89	29	118
Impact net de la micro couverture des emprunts	4 740	-	4 740	3 777	-	3 777
- Entreprises liées	(7 953)	-	(7 953)	(7 763)	-	(7 763)
- Hors groupe	12 693	-	12 693	11 540	-	11 540
Valeur intrinsèque étalée sur swaptions échues (1)	7 406	-	7 406	10 641	-	10 641
Résultat net sur la position isolée	888	-	888	-	-	-
- Hors groupe (3)	888	-	888	-	-	-
Total	288 877	11 704	300 581	320 178	11 929	332 107
Charges						
Intérêts sur comptes et emprunts	(158 436)	(7 678)	(166 114)	(143 414)	(8 226)	(151 640)
- Entreprises liées	(99 152)	(107)	(99 259)	(92 469)	-	(92 469)
- Hors groupe	(59 284)	(7 571)	(66 855)	(50 945)	(8 226)	(59 171)
Impact net de la micro couverture des prêts	(77)	-	(77)	(195)	-	(195)
Primes payées étalées sur swaptions (valeur temps) (2)	-	-	-	(10 311)	(535)	(10 846)
Résultat net sur la position isolée	-	-	-	(1 543)	-	(1 543)
- Hors groupe (3)	-	-	-	(1 543)	-	(1 543)
Total	(158 513)	(7 678)	(166 191)	(155 463)	(8 761)	(164 224)

(1) Dans le cadre de la couverture de la production future d'encours clientèle pour l'ensemble du groupe BPF : la valeur intrinsèque des swaptions à l'échéance est étalée sur la durée des swaps sous-jacents, d'une durée maximale de quatre ans.

(2) Dans le cadre de la couverture de la production future d'encours clientèle pour l'ensemble du groupe BPF : la valeur temps des swaptions ouvertes est étalée sur la durée de vie des swaptions, les dernières étant arrivées à échéance sur décembre 2011.

(3) Concerne principalement un swaps et trois cross currency swaps en position ouverte isolée dans les comptes sociaux :

- le swap couvre, dans les comptes consolidés, une dette à taux fixe dans une filiale,
- les trois cross currency swaps variable/variable restent en trading dans les comptes consolidés.

Note 21 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Produits						
Intérêts sur créances à la clientèle						
- Vente à crédit (1)	-	351 912	351 912	-	372 210	372 210
- Entreprises liées	-	40 056	40 056	-	51 061	51 061
- Hors groupe	-	311 856	311 856	-	321 149	321 149
- Financement de stocks aux réseaux	-	68 787	68 787	-	69 240	69 240
- Entreprises liées	-	46 812	46 812	-	47 230	47 230
- Hors groupe	-	21 975	21 975	-	22 010	22 010
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	4 054	4 054	-	2 977	2 977
- Entreprises liées	-	-	-	-	-	-
- Hors groupe	-	4 054	4 054	-	2 977	2 977
Intérêts sur comptes et prêts	16 610	15 477	32 087	7 678	2 225	9 903
- Entreprises liées	16 610	13 721	30 331	7 678	221	7 899
- Hors groupe	-	1 756	1 756	-	2 004	2 004
Intérêts sur prêts subordonnés	2	-	2	-	40 890	40 890
- Entreprises liées (3)	2	-	2	-	40 890	40 890
Provision pour dépréciation des titres subordonnés	-	-	-	-	17 690	17 690
- Entreprises liées (4)	-	-	-	-	17 690	17 690
Total	16 612	440 230	456 842	7 678	505 232	512 910
Charges						
Intérêts sur comptes et emprunts	(20 287)	(1 730)	(22 017)	(19 769)	(1 904)	(21 673)
- Entreprises liées	(13 199)	(307)	(13 506)	(9 573)	(247)	(9 820)
- Hors groupe (2)	(7 088)	(1 423)	(8 511)	(10 196)	(1 657)	(11 853)
Coûts d'acquisition	-	(127 569)	(127 569)	-	(120 104)	(120 104)
- Rémunérations apporteurs	-	(115 357)	(115 357)	-	(109 737)	(109 737)
- Entreprises liées	-	-	-	-	-	-
- Hors groupe	-	(115 357)	(115 357)	-	(109 737)	(109 737)
- Autres coûts d'acquisition	-	(12 212)	(12 212)	-	(10 367)	(10 367)
- Entreprises liées	-	(3 677)	(3 677)	-	(1 179)	(1 179)
- Hors groupe	-	(8 535)	(8 535)	-	(9 188)	(9 188)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des succursales)	(4 308)	(7 125)	(11 433)	2 316	(12 585)	(10 269)
- Hors groupe	(4 308)	(7 125)	(11 433)	2 316	(12 585)	(10 269)
Total	(24 595)	(136 424)	(161 019)	(17 453)	(134 593)	(152 046)

(1) Les produits des succursales anglaise, espagnole et italienne augmentent significativement. Pour ces 2 dernières, la hausse est principalement liée d'une part, pour l'Espagne au rachat en juin 2011 des créances résiduelles au fonds 2009-1 et d'autre part, pour l'Italie au non rechargement du fonds 2007-2. La titrisation italienne survenue en octobre 2012 atténue cependant cette hausse. La forte baisse des produits de la succursale allemande résulte de la cession des créances au fonds 2011-2 en novembre 2011, légèrement compensée par le rachat de créances lié à la dissolution du fonds 2008-01 en février 2012.

(2) Ce poste enregistre, pour le siège, les intérêts sur emprunts obtenus auprès de la SFEF conformément aux instructions communiqués par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

(3) En 2011, il s'agit de la rémunération du prêt subordonné accordé au Fonds de Titrisation d'Actifs (FTA) espagnol, liquidé en juin, laquelle était en partie fondée sur le résultat du fonds.

(4) La provision pour dépréciation du prêt subordonné accordé au FTA espagnol a été reprise sur l'exercice 2011, les créances ayant été rachetées par anticipation en juin 2011.

Note 22 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

<i>(en milliers d'euros)</i>	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Produits						
Sur autres titres détenus à revenu fixe						
- Titres de créances négociables détenus	402	-	402	370	-	370
- Obligations (1)	18 808	1 025	19 833	15 252	-	15 252
- Part résiduelle des FCC et FCT	-	56 598	56 598	-	45 857	45 857
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	94 438	-	94 438	47 451	-	47 451
Total	113 648	57 623	171 271	63 073	45 857	108 930
Charges						
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe						
- Titres de créances négociables émis	(384 601)	-	(384 601)	(395 547)	-	(395 547)
Total	(384 601)	-	(384 601)	(395 547)	-	(395 547)

(1) Il s'agit des revenus des obligations souscrites dans le cadre des opérations de titrisation.

Note 23 Produits et charges sur opérations de location

Concerne uniquement les Succursales.

Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Produits	211 967	168 610
Loyers (1)	157 552	136 192
Plus value de cession (2)	27 166	13 045
Autres produits	27 249	19 373
Charges	(196 673)	(150 511)
Amortissements (1)	(137 465)	(117 349)
Moins-value de cession (2)	(21 488)	(12 244)
Coûts d'acquisition	(2 308)	(3 395)
Rémunérations apporteurs	(1 454)	(1 570)
Autres coûts d'acquisition	(854)	(1 825)
Autres charges	(32 936)	(17 254)
Dotations pour réserve latente négative (3)	(2 476)	(269)

Produits et charges sur opérations de location longue durée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Produits	1 295 406	1 489 685
Loyers (4)	661 619	723 943
Plus-value de cession (5)	612 841	746 101
Autres produits	20 946	15 734
Reprises de provision pour réserve latente négative (6)	-	3 907
Charges	(1 091 797)	(1 331 751)
Amortissements (4)	(521 951)	(589 076)
Moins-value de cession (5)	(549 331)	(719 182)
Coûts d'acquisition	(8 733)	(9 708)
Rémunérations apporteurs	(7 758)	(8 619)
Autres coûts d'acquisition	(975)	(1 089)
Autres charges	(10 843)	(13 785)
Dotations pour réserve latente négative (6)	(939)	-

(1) Sur 2012, l'évolution nette est non significative, + 1,2 millions d'euros.

(2) Sur 2012, l'évolution nette concerne en premier lieu la succursale italienne pour + 1,4 millions d'euros, les succursales espagnole et portugaise enregistrant à elles deux une progression de + 1,7 millions d'euros.

(3) Ne concerne que la succursale italienne (cf. Note 17).

(4) Sur 2012, l'évolution nette est non significative, + 4,8 millions d'euros.

(5) Sur 2012, l'évolution nette concerne essentiellement la succursale allemande pour + 27,3 millions d'euros.

(6) Ne concerne que la succursale autrichienne (cf. Note 17).

Note 24 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises (1)	154 895	156 953
- reçus de sociétés étrangères (2)	15 574	9 357
Dividendes encaissés par les succursales		
- reçus de sociétés étrangères (3)	416	473
Total	170 885	166 783

(1) Sur 2012 la filiale Crédipar a versé un dividende de 140,8 millions d'euros similaire à 2011.

(2) Il s'agit principalement du dividende versé par PSA Finance Suisse (2012 uniquement), PSA Finance Polska et PSA Finance SCS.

(3) Il s'agit principalement du dividende versé par PSA Factor Italia S.P.A., filiale italienne de la succursale italienne de Banque PSA Finance.

Note 25 Commissions

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Produits						
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 240	-	1 240	1 358	-	1 358
- dont entreprises liées	1 240	-	1 240	1 358	-	1 358
Sur opérations avec la clientèle	5 987	75 512	81 499	6 561	82 013	88 574
- dont entreprises liées (1)	5 987	1 339	7 326	6 561	213	6 774
Sur instruments financiers à terme	26	-	26	71	-	71
- dont entreprises liées	26	-	26	71	-	71
Sur prestations de service	186	50 052	50 238	143	45 578	45 721
- dont entreprises liées	-	22 340	22 340	-	15 658	15 658
Total	7 439	125 564	133 003	8 133	127 591	135 724
Charges						
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires (2) (3)	(53 628)	(1 987)	(55 615)	(39 398)	(405)	(39 803)
- dont entreprises liées	(636)	-	(636)	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle (4) (5)	(1 880)	(22 038)	(23 918)	(3 474)	(32 295)	(35 769)
Sur opérations sur titres	(7 812)	-	(7 812)	(4 851)	-	(4 851)
Sur opérations de change	(28)	-	(28)	(22)	-	(22)
Sur instruments financiers à terme	(2 646)	-	(2 646)	(1 362)	-	(1 362)
Sur prestations de service	-	(4 118)	(4 118)	-	(4 188)	(4 188)
Total	(65 994)	(28 143)	(94 137)	(49 107)	(36 888)	(85 995)

(1) Pour le siège, il s'agit de la commission perçue de la filiale Sofira dans le cadre de la sécurisation de son refinancement.

(2) Pour le siège, les commissions de non utilisation sur les lignes de crédit s'élèvent à 35,1 millions d'euros en 2012 contre 15,6 millions d'euros en 2011.

(3) Pour les succursales, les frais sur ligne de Back-up s'élèvent à 1,5 million d'euros en 2012 contre 0,1 million d'euros en 2011.

(4) Sur l'exercice 2012, le siège a versé 1,8 millions d'euros de commissions à la SFEF, contre 3,3 millions d'euros en 2011.

(5) L'exercice 2011 supportait, pour la succursale italienne, l'ajustement de l'étalement actuariel de ses commissions clientèle, afin de s'aligner sur l'étalement actuariel des autres succursales.

Note 26 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilés

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Sur opérations sur titres de placement (1)	2 268	297
Sur parts d'OPCVM (2)	1 185	2 782
Total	3 453	3 079

(1) Correspond en 2012 à la plus-value de cession des parts senior du FCT Auto ABS 2012-1, souscrites à l'origine par Banque PSA Finance.

(2) Ce poste comprend les intérêts courus sur OPCVM garantis et les résultats de cession des OPCVM.

Note 27 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Autres produits d'exploitation bancaire						
Intérêts avance de recouvrement - Titrisation	-	293	293	-	605	605
- dont entreprises liées	-	293	293	-	532	532
Prestations de service	-	5 083	5 083	-	4 702	4 702
Plus value de cession VO	-	2 270	2 270	-	2 496	2 496
Quote part d'opérations faites en commun	-	-	-	-	66	66
Reprises des provisions sur revente des véhicules d'occasion	-	315	315	-	-	-
Autres (1)	1 354	70	1 424	1 487	-	1 487
- dont entreprises liées	1 352	-	1 352	1 460	-	1 460
Total	1 354	8 031	9 385	1 487	7 869	9 356
Autres charges d'exploitation bancaires						
Dotations provision sur revente des véhicules d'occasion	-	-	-	-	(1 026)	(1 026)
Moins value de cession VO	-	(6 208)	(6 208)	-	(5 796)	(5 796)
Amortissement de la décote titrisation locative (2)	-	(36 032)	(36 032)	-	(53 501)	(53 501)
Autres	(8)	(2 587)	(2 595)	-	(34)	(34)
Total	(8)	(44 827)	(44 835)	-	(60 357)	(60 357)

(1) La partie "Siège" correspond essentiellement à la marge que dégage Banque PSA Finance dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales. La marge sur la refacturation aux succursales est éliminée dans le processus de centralisation.

(2) Concerne la titrisation de la location simple par la succursale allemande.

Note 28 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Frais de personnel						
- Salaires	-	(63 433)	(63 433)	-	(59 747)	(59 747)
- Charges sur engagements de retraites	-	(49 840)	(49 840)	-	(47 031)	(47 031)
- Charges sur engagements de retraites	-	(239)	(239)	-	(498)	(498)
- Autres charges sociales	-	(13 354)	(13 354)	-	(12 192)	(12 192)
- Intéressement	-	-	-	-	(26)	(26)
Autres charges générale d'exploitation (1) (2)	(24 996)	(70 943)	(95 939)	(22 557)	(73 831)	(96 388)
- dont entreprises liées	(6 853)	(38 197)	(45 050)	(9 648)	(45 652)	(55 300)
Total	(24 996)	(134 376)	(159 372)	(22 557)	(133 578)	(156 135)

(1) Dont pour le siège en 2011, 2 subventions versées à la Hongrie (2,2 millions d'euros) et à la Croatie (2,0 millions d'euros).

(2) Sur l'exercice 2012, le siège supporte le doublement de la taxe systémique des banques, qui passe de 4 à 8 millions d'euros pour Banque PSA Finance.

Note 29 Coût du risque

Concerne uniquement les succursales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Vente à crédit	(71 138)	(42 649)
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (A1 - cf. renvoi A1 de la Note 4.2)	(1 301)	(3 491)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (A2 - cf. renvoi A1 de la Note 4.2)	5 939	4 134
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (A3 - cf. renvoi A2 de la Note 4.2)	(85 927)	(39 423)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (A4 - cf. renvoi A2 de la Note 4.2)	39 513	25 808
Pertes sur créances irrécupérables	(36 643)	(25 807)
Récupérations sur créances amorties	2 147	1 681
Dotation aux provisions sur encours sain avec impayés (A5 - cf. renvoi A de la Note 17)	(5)	(6 649)
Reprise des provisions sur encours sain avec impayés (A6 - cf. renvoi A de la Note 17)	5 139	1 098
Financement de stock aux Réseaux	(1 280)	(2 106)
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (B1 - cf. renvoi B1 de la Note 4.2)	(3 288)	(4 210)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (B2 - cf. renvoi B1 de la Note 4.2)	3 083	426
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (B3 - cf. renvoi B2 de la Note 4.2)	(963)	(853)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (B4 - cf. renvoi B2 de la Note 4.2)	380	3 956
Pertes sur créances irrécupérables	(607)	(2 860)
Récupérations sur créances amorties	115	1 435
Dotation aux provisions pour risque	-	-
Reprise des provisions pour risque	-	-
Autres créances et comptes ordinaires	(12 738)	(1 063)
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (C1 - cf. renvoi C1 de la Note 4.2)	(10 678)	(1 766)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (C2 - cf. renvoi C1 de la Note 4.2)	480	1 015
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (C3 - cf. renvoi C2 de la Note 4.2)	(2 515)	(22)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (C4 - cf. renvoi C2 de la Note 4.2)	-	-
Dotation aux provisions sur encours sain avec impayés (C5 - cf. renvoi C de la Note 17)	(6)	-
Reprise sur provisions sur encours sain avec impayés (C6 - cf. renvoi C de la Note 17)	-	1
Pertes sur créances irrécupérables	(19)	(291)
Crédit-bail et opérations assimilées - Clientèle finale	(5 630)	(1 058)
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (D1 - cf. renvoi D1 de la Note 8)	(734)	(921)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (D2 - cf. renvoi D1 de la Note 8)	132	750
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (D3 - cf. renvoi D2 de la Note 8)	(9 414)	(3 502)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (D4 - cf. renvoi D2 de la Note 8)	6 130	1 386
Pertes sur créances irrécupérables	(1 853)	(1 390)
Récupérations sur créances amorties	104	2 613
Dotation aux provisions sur impayés sains (D5 - cf. renvoi D de la Note 17)	(42)	(255)
Reprise des provisions sur impayés sains (D6 - cf. renvoi D de la Note 17)	47	261
Opérations de location simple - Clientèle finale	(12 150)	(14 534)
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (E1 - cf. renvoi E1 de la Note 8)	(835)	(1 557)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (E2 - cf. renvoi E1 de la Note 8)	1 996	170
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (E3 - cf. renvoi E2 de la Note 8)	(14 059)	(13 196)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (E4 - cf. renvoi E2 de la Note 8)	12 246	9 082
Pertes sur créances irrécupérables	(11 605)	(9 081)
Récupérations sur créances amorties	96	53
Dotation aux provisions sur impayés sains (E5 - cf. renvoi E de la Note 17)	(620)	(25)
Reprise des provisions sur impayés sains (E6 - cf. renvoi E de la Note 17)	631	20
Autres	218	3 611
Dotation aux autres provisions pour risques (F1 - cf. renvoi F de la Note 17)	(50)	(218)
Reprise sur autres provisions pour risques (F2 - cf. renvoi F de la Note 17)	227	3 842
Dotation pour dépréciation des autres créances	(31)	(60)
Reprise sur dépréciation des autres créances	72	47
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total	(102 718)	(57 799)
- dont impact du changement d'estimation (Note 1-A)	(42 965)	-

Note 30 Gains ou pertes sur Actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2012	Siège (Métropole)	Succursales européennes	31.12.2011
Sur immobilisations propres						
Gains	-	88	88	-	114	114
Pertes	-	(277)	(277)	-	(341)	(341)
Sur titres de participation						
Gains (1)	3 690	-	3 690	2 781	-	2 781
Pertes (2)	(94)	-	(94)	(617)	-	(617)
Total	3 596	(189)	3 407	2 164	(227)	1 937

(1) Sur 2012, il s'agit des reprises sur dépréciation des titres des filiales Finance Argentina Compania Financiera (1 045 milliers d'euros), Peugeot Finance International N.V. (2 617 milliers d'euros), SNDA (28 milliers d'euros - cf. Note 7).

(2) L'exercice 2012 enregistre un complément de dotations à la dépréciation des titres de la filiale Peugeot Finance Hongrie (75 milliers d'euros - cf. Note 7) majorée d'une provision pour risque (19 milliers d'euros - cf. Note 17).

Note 31 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt constatée sur 2011 incluait, en plus de l'impôt calculé sur le bénéfice fiscal de 2011, la dépréciation à 100% du crédit d'impôt à recevoir du fisc italien (14,7 millions d'euros, cf. Note 10).

Note 32 Résultats financiers de la société

Dans les comptes sociaux, l'aspect juridique prime. Les biens donnés en crédit-bail et en location financière sont inscrits dans les immobilisations et amortis sur leur durée de vie estimée suivant un mode linéaire ou dégressif, lorsque la réglementation fiscale le permet. Les loyers sont enregistrés en produits prorata temporis.

Afin d'appréhender son résultat réel économique, les succursales étrangères tiennent une comptabilité financière qui analyse les opérations de crédit-bail et assimilées comme des crédits octroyés au locataire (encours financier). Les loyers perçus sont décomposés en intérêts et en amortissement financier de l'encours.

La réserve financière est alimentée par la différence entre le résultat comptable et le résultat financier. Elle représente l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations louées et l'encours financier correspondant.

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Encours financiers nets (1)	2 384 537	2 441 813
Résultat net financier (2)	234 443	286 839
Réserve financière positive (3)	160 111	208 752
Réserve financière négative (4)	(7 302)	(3 887)

(1) Dont encours financiers sains bruts de 2 380 666 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 8). Ces montants intègrent l'encours de location longue durée, dont les loyers futurs et la valeur résiduelle ont été cédés lors de la titrisation allemande de fin 2010.

(2) Au 31 décembre 2012, l'écart entre le résultat social patrimonial et le résultat financier provient pour -4,4 millions d'euros de la succursale espagnole, pour -45,6 millions d'euros de la succursale allemande, pour -1,2 millions d'euros de la succursale anglaise et pour +2,2 millions d'euros de la succursale portugaise. En 2012, ce montant tient compte de 23,8 millions d'euros au titre de l'encours de location longue durée cédé lors de la titrisation allemande, contre 28,1 millions d'euros en 2011.

(3) Sur 2012, ce poste est constitué d'une part, de 136,2 millions d'euros au titre de l'activité location longue durée répartis à hauteur de 29,8 millions d'euros pour la succursale espagnole, 93,7 millions d'euros pour la succursale allemande et 12,7 millions d'euros pour la succursale anglaise et d'autre part, de 23,9 millions d'euros au titre de l'activité de crédit-bail répartis à hauteur de 15,5 millions d'euros pour la succursale espagnole et 8,4 millions d'euros pour la succursale portugaise.

(4) La réserve financière, négative pour chacune des autres succursales, est intégralement provisionnée dans les comptes sociaux patrimoniaux centralisés de Banque PSA Finance (cf. Note 17 - Provision pour réserve latente négative).

Note 33 Événements postérieurs à la clôture

Notification de l'autorisation de la Commission européenne sur la garantie de l'Etat pour le refinancement de Banque PSA Finance et convention avec l'Etat

La Commission européenne a autorisé à titre temporaire le 11 février 2013 la garantie décrite en Note 1-A pour une première tranche de 1 200 millions d'euros. Dans ce cadre, une convention sera signée entre l'Etat, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Elle précisera les engagements pris par le groupe PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de l'Etat.

En vertu de cette même convention, Banque PSA Finance s'engagera à payer à l'Etat une commission, payable mensuellement, égale à 260 points de base calculée sur une base annuelle et sur les encours en principal et intérêts courus par les titres de créances bénéficiant de la garantie.

Le processus d'instruction par la Commission européenne est en cours en vue de l'obtention d'une décision définitive d'autorisation au titre des aides d'Etat à la restructuration.

Renouvellement des lignes de refinancement bancaire

Banque PSA Finance a signé le 11 janvier 2013 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 4,1 milliards d'euros, avec une maturité de 5 ans, à laquelle participent 18 banques de 8 pays différents.

Dans le cadre de la rationalisation et de l'extension de ses lignes de sécurité, Banque PSA Finance a signé le même jour la prolongation d'une ligne de crédit revolving de 1,2 milliards d'euros, avec une maturité étendue à janvier 2016. Par ailleurs, Banque PSA Finance a exercé son option d'extension de la ligne de crédit syndiqué de 2 milliards d'euros, signée en décembre 2011 et à maturité décembre 2014, pour porter la maturité à décembre 2015 à hauteur de 1,8 milliards d'euros, le solde restant à maturité décembre 2014.

Ces contrats signés font l'objet de clauses additionnelles d'exigibilité anticipée qui s'ajoutent aux covenants préexistants : l'interdiction de financer PSA au-delà de 500 millions d'euros, le respect d'un ratio de fonds propres « Common Equity Tier One » de 11% minimum et la nécessité de conserver la garantie de l'Etat sur les émissions obligataires des trois prochaines années. Au cas où la garantie de l'Etat ne serait pas approuvée par les autorités compétentes de l'Union européenne avant le 31 août 2013, les lignes de financement bancaire devront faire l'objet d'une renégociation et au cas où aucun nouvel accord ne serait trouvé, les lignes seraient annulées et les tirages deviendraient amortissables jusqu'au début 2016.

Enfin, Banque PSA Finance a également obtenu des engagements de renouvellement de la majorité des lignes bancaires bilatérales.

Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées au deuxième semestre 2012 et au projet d'émissions obligataires avec garantie de l'Etat, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2012 et jusqu'au 11 février 2013, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2012

Sociétés ou groupes de sociétés <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
1) RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES TITRES DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL SOCIAL <i>(Filiales détenues à plus de 50 % du capital)</i>									
CREDIPAR									
Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers									
12 avenue André Malraux, 92300 Levallois Perret	107 300	139 679	100	359 496	359 496	5 922 426	250 000	87 704	140 831
PSA Assurances SAS									
75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris	25 740	4 839	90	23 157	23 157	-	-	48 239	-
SNDA									
Société Nouvelle de Développement Automobile									
75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris	12 019	8 866	100	30 089	20 908	-	-	23	-
SOFIB									
29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	9 600	42 796	100	25 886	25 886	215 000	350 000	6 289	-
SOFIRA									
Société de Financement des Réseaux Automobiles									
40 rue Greffulhe, 92300 Levallois Perret	56 000	38 496	98	79 331	79 331	1 393 675	250 191	14 638	14 063
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.									
Maipù 942 -20ième étage C1006ACN Ciudad Autonoma de Buenos Aires	8 595	13 582	50	13 159	13 159	-	-	11 653	-
PSA Finance Belux									
Rue de l'Etoile 99, 1180 Bruxelles - Belgique	71 500	93 481	5,25	3 726	3 726	985 000	-	(7 553)	178
Banco PSA Finance Brasil S.A.									
Rua Miguel Yunes,351 Prédio 1 1° e 2° andares- Bairro de Interlagos Sao Paulo SZP Cep. 04444-000 - Brésil	67 793	46 733	100	54 049	54 049	-	-	11 337	-
PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.									
Rua Miguel Yunes,351 Prédio 1 1° e 2° andares- Bairro de Interlagos Sao Paulo SZP Cep. 04444-000 - Brésil	57 986	36 779	100	58 595	58 595	-	-	7 200	-
PSA Renting Italia S. p. A.									
Via Plezzo 24 20132 Milano - Italie	2 000	1 424	100	2 000	2 000	-	-	(825)	1 288
PSA Finance S.C.S									
25, rue Goethe L-1637 - Luxembourg	266 310	-	100	266 310	266 310	-	-	13 684	2 758
Peugeot Finance International N.V.									
Goudsesingel Postbus 221- 3000 AE - Rotterdam - Pays-Bas	38 380	30 356	100	71 284	71 095	42 500	1 047 200	2 532	-
PSA Financial Holding B.V.									
Goudsesingel Postbus 221- 3000 AE - Rotterdam - Pays-Bas	57 800	316 314	100	67 105	67 105	-	-	41 822	-
PSA Finance Polska Sp.zo.o.									
ul.Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	38 545	9 143	100	37 799	37 799	96 956	-	2 415	6 826
PSA Wholesale Ltd									
Quadrant House- Princess Way Redhill Surrey RH1 1QA - Royaume-Uni	170	26 656	100	25 001	25 001	183 000	122 534	6 562	-
Banque PSA Finance Rus									
17/1, Tchistoprudnyi boulevard 101000 Russie	23 333	37 703	65	32 279	32 279	144 064	123 979	9 305	-
PSA Finance Suisse S.A.									
Untere Zollgasse 28, 3072 Ostermundigen Suisse	10 600	65 633	82,35	8 138	8 138	331 345	-	6 560	4 463
2) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES									
Participations dans sociétés étrangères	-	-	-	2 507	2 312	130 742	163 676	-	62
Participations dans sociétés françaises	-	-	-	p.m	p.m	-	-	-	-

3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	177 408	177 408	177 408	177 408	177 408
Nombre d'actions émises	11 088 000	11 088 000	11 088 000	11 088 000	11 088 000
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 747 507	4 181 051	3 445 917	3 517 223	4 063 128
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	413 362	394 508	302 617	272 111	428 803
Impôt sur les bénéfices	(62 839)	(78 170)	(50 100)	(34 044)	(46 591)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	283 405	288 385	225 911	193 079	359 614
Dividendes	280 526	532 224	155 232	139 709	143 025
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (en Euro)	31,61	28,53	22,77	21,47	34,47
Résultat après impôts, amortissements et provisions (en Euro)	25,56	26,01	20,37	17,41	32,43
Dividende net attribué à chaque action (en Euro) :					
- dividende distribué	25,30	48,00	14,00	12,60	12,90
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)		-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	775	773	770	811	794
Montant de la masse salariale de l'exercice	49 840	47 031	45 896	44 237	45 630
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	13 593	12 716	12 524	11 019	11 756

3.9 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

→ Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société Crédipar

Personnes concernées :

- M. Philippe Alexandre, directeur général et administrateur de Banque PSA Finance et administrateur de Crédipar ;
- M. Pierre Todorov, représentant permanent de l'administrateur Peugeot SA au conseil d'administration de Banque PSA Finance et administrateur de Crédipar.

Nature et objet

Dans le cadre de l'intérêt et de l'organisation du refinancement du groupe Banque PSA Finance, le conseil d'administration du 13 février 2012 de votre société a autorisé une convention en vue de la cession de créances privées par votre société (détenues par sa filiale Crédipar) à la Banque de France à titre de garantie des refinancements octroyés par la Banque de France à votre société.

Modalités

Ces cessions de créances ont lieu de manière répétée jusqu'à fin février 2015, pour un montant d'encours maximal de M€ 300.

2. Avec la société Sofib

Personnes concernées :

- M. Jacques Vincent Rambaud, représentant permanent de l'administrateur Automobiles Peugeot au conseil d'administration de Banque PSA Finance ; Automobiles Peugeot étant également administrateur de Sofib ;
- M. Frédéric Banzet, représentant permanent de l'administrateur Automobiles Citroën au conseil d'administration de Banque PSA Finance ; Automobiles Citroën étant également administrateur de Sofib.

Nature et objet

Dans le cadre de l'intérêt et de l'organisation du refinancement du groupe Banque PSA Finance, le conseil d'administration du 13 février 2012 de votre société a autorisé une convention en vue de la cession de créances privées par votre société (détenues par sa filiale Sofib) à la Banque de France à titre de garantie des refinancements octroyés par la Banque de France à votre société.

Modalités

Ces cessions de créances ont lieu de manière répétée jusqu'à fin février 2015, pour un montant d'encours maximal de M€ 150.

3. Avec la société Sofira

Personnes concernées :

- M. Jacques Vincent Rambaud, représentant permanent à la date de conclusion de la convention de l'administrateur Automobiles Peugeot au conseil d'administration de Banque PSA Finance ; Automobiles Peugeot étant également associé indéfiniment responsable de Sofira ;
- M. Frédéric Banzet, représentant permanent de l'administrateur Automobiles Citroën au conseil d'administration de Banque PSA Finance ; Automobiles Citroën étant également associé indéfiniment responsable de Sofira.

Nature et objet

Dans le cadre de l'intérêt et de l'organisation du refinancement du groupe Banque PSA Finance, le conseil d'administration du 13 février 2012 de votre société a autorisé une convention en vue de la conclusion d'un contrat cadre de prêt entre votre société et sa filiale Sofira garanti par des cessions de créances en vue de céder lesdites créances à titre des refinancements octroyés par la Banque de France à votre société.

Modalités

Votre société et Sofira ont signé un contrat-cadre de prêts garantis par des cessions de créances avec possibilité de tirages successifs pour un montant d'encours maximal de M€ 1.500 venant à échéance au plus tard fin février 2015 et au titre duquel Sofira cède des créances de manière répétée, à titre de garantie de ses obligations au titre du contrat cadre.

Sur l'exercice 2012, le montant des intérêts au titre des prêts garantis s'élève à M€ 5,1.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 8 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Ersnt & Young Audit

Anne Veaute

Luc Valverde

4

RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

4.1.	L'organisation du groupe pour prendre en compte les questions environnementales en phase de conception des produits et services	158	4.5.	La sécurité/protection des consommateurs	160
4.2.	Les innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux	158	4.6.	Loyauté des pratiques et lutte contre la corruption	160
4.3.	Le développement des services de mobilité et d'intelligence embarquée	158	4.7.	La stratégie achat du Groupe	161
4.4.	Le dialogue avec les parties prenantes du groupe	159	4.8.	Les Ressources Humaines	161

4.1 L'organisation du groupe pour prendre en compte les questions environnementales en phase de conception des produits et services

Au sein de BPF, deux équipes centrales distinctes sont dédiées à la conception des produits : une équipe marketing produits financements et une équipe marketing assurances.

La conception des offres respectives est réalisée en lien étroit avec les équipes marketing des deux marques et est consolidée en un plan produit BPF unique qui intègre les attentes des Marques visant à

soutenir la commercialisation des véhicules à faible émission via une offre produits de financement et de services adaptés et innovants.

Des équipes marketing opérationnelles situées dans les différentes filiales de BPF sont en charge de la personnalisation des offres en fonction des spécificités locales : législation, pratiques, langue.

4.2 Les innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux

En 2012, BPF a développé une opération de financement spécifique pour Citroën C0 qui permet aux clients de disposer de ce véhicule 100% électrique en contrepartie du versement d'un loyer promotionnel. Cette opération a été réalisée dans le cadre du développement de l'auto partage et du covoiturage développée en partenariat avec Multicity. Pour soutenir cette opération, un produit d'assurance tous risques mensualisé dédié a été également lancé.

Crédipar, la filiale de BPF en France, a conçu et commercialisé une offre de mobilité spécifique portant sur le scooter électrique de la Marque Peugeot.

Plus largement, BPF propose une offre assurance spécifique sur les véhicules électriques commercialisés par le Groupe PSA.

BPF met en place dans plusieurs pays des offres de financement promotionnelles pour soutenir la vente de véhicules Hybrides du Groupe PSA.

En Slovénie, la filiale locale de BPF a mis en place une opération en partenariat avec l'association « les Forêts Slovènes » qui prévoit le reversement par BPF d'une participation à l'association. L'ensemble de la PLV (Publicité sur le Lieu de Vente) réalisée pour cette opération est réalisée sur papier recyclé.

Plus globalement, BPF développe des espaces personnels clients intégrés aux sites des deux marques permettant aux clients un accès direct en ligne et ainsi réduire la consommation de documents papier.

4.3 Le développement des services de mobilité et d'intelligence embarquée

BPF propose à ses clients particuliers et entreprise dans la plupart de ses implantations des offres packagées - conçues en lien étroit avec les équipes marketing des marques Peugeot et Citroën - combinant le financement du véhicule, les services liés à la maintenance et l'entretien, des assurances sur le bien ou la personne ; ces offres permettent l'accès à un usage constant d'un véhicule en contrepartie d'un « abonnement » mensuel fixe, quelques soient les événements intervenant au cours du contrat : immobilisation du véhicule - panne, accident, chômage, incapacité de travail.

BPF propose également des solutions d'extension de la garantie constructeur qui permet de

prolonger l'entretien d'un véhicule et son maintien en bon état au-delà de la durée de garantie des Marques et ainsi faciliter la mobilité de ses clients.

Pour les entreprises, les offres de financement destinées aux flottes de véhicules permettent selon le profil du client soit un budget variable en fonction des variations de l'utilisation de ses véhicules, soit un budget constant pour des utilisations stables. Un site « extranet » est de plus proposé dans certains pays permettant aux gestionnaires de parc de l'entreprise cliente de maîtriser en temps réel les déplacements des utilisateurs, de les optimiser et de piloter au mieux les coûts (consommation...).

4.4 Le dialogue avec les parties prenantes du groupe

PARTIE PRENANTE	INFORMATION – COMMUNICATION	DIALOGUE – CONSULTATION	ACCORDS – PARTENARIATS
Autorités de Tutelle ACP – Autorité de Contrôle prudentiel pour la France	Rapport Annuel de Contrôle Interne Charte de contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections réalisées à l’initiative de l’ACP • Présentation bi annuelle des résultats • Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers • Inspections réalisées à l’initiative de l’autorité locale 	
Associations professionnelles	ASF – Association Française des Sociétés Financière FBF : Fédération Bancaire Française Equivalent dans les pays d’implantation	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail • Echanges ponctuels en tant que de besoin. 	
Partenaires commerciaux	HSBC, SG	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération opérationnelle 	Différents montages de partenariats opérationnels dans certains pays : Joint ventures...
<ul style="list-style-type: none"> • Banque • Assurance 			
Salariés	Idem Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations, Avis réglementaires 	
Organisme de certification	Bureau Véritas	<ul style="list-style-type: none"> • Audit annuel de certification ISO 9001 version 2008 	
Fournisseurs	Idem Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Appels d’offre 	
Association de consommateurs	Via l’ASF	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des travaux liés au crédit à la consommation 	
Actionnaires	Groupe PSA 100%	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d’administration 	
Investisseurs	Banques, Investisseurs institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Via la Direction financière du Groupe 	
Autres Banques, Cies d’Assurance	RCI, AXA...	<ul style="list-style-type: none"> • Benchmark, échanges sur bonnes pratiques 	
Réseaux de distribution	Concessionnaires, Filiales et succursales	<ul style="list-style-type: none"> • Prescripteurs, Clients 	
Entités du Groupe PSA	Marques Activité de support Informatique Refinancement	<ul style="list-style-type: none"> • Politique commerciale • Déploiement de la politique RH 	
Agences de notation	Moody’s, Standard & poors	<ul style="list-style-type: none"> • Road show, • Présentations de résultats 	
Médias	Communiqués de presse Site Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes dédiées aux relations presse 	

4.5 La sécurité/protection des consommateurs

La distribution de crédits à la consommation qui représente environ 70% du total des crédits distribués par BPF et ses filiales fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs. Cette réglementation a été renforcée au sein de l'Union Européenne avec l'adoption de la Directive 2008/48/CE concernant les contrats de crédit aux consommateurs, directive que les différents pays membres de l'Union Européenne devaient transposer dans leur droit national avant le 12 mai 2010.

BPF et/ou ses filiales ont participé aux groupes de travail et de réflexion mis en place par les associations professionnelles dans les différents pays concernés à l'occasion de la transposition de la Directive européenne.

Cette directive a créé de nouvelles obligations en matière de publicité, information précontractuelle, étude de la solvabilité des emprunteurs, information contractuelle qui ont été mises en œuvre par BPF et ses filiales concernées.

En France, la transposition de la Directive a été réalisée par l'adoption de la loi du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, qui est pleinement entrée en vigueur le 1er mai 2011.

Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, BPF a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif repose sur une Instruction cadre qui impose à toute entité locale (filiale ou succursale) de BPF de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses

dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et, dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Par ailleurs, Crédipar, la filiale de BPF en France, a adhéré au système de médiation mis en œuvre par l'Association française des Sociétés Financières – ASF - et mentionne, dans ses contrats de crédit, les coordonnées de ce Médiateur indépendant ainsi que celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations.

Credipar a également adhéré à « l'Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés.

Crédipar participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs et la lutte contre le surendettement, dans le souci constant de prendre en compte la protection des consommateurs.

Enfin BPF mesure régulièrement la qualité et la performance de ses services notamment au moyen d'enquêtes de satisfaction auprès de ses clients permettant une amélioration permanente de la relation Client.

4.6 Loyauté des pratiques et lutte contre la corruption

Par son statut d'établissement bancaire, Banque PSA Finance est soumise à la réglementation bancaire, qui encadre les moyens et les actions de la Fonction Contrôle interne.

BPF a mis en place, en vertu du Règlement n°97-02 du CRBF du 21 février 1997 des procédures et des dispositifs destinés à prévenir les risques auxquels tout établissement financier est exposé et plus particulièrement, dans le cadre de sa politique de contrôle et de déontologie, les procédures suivantes :

- Une Charte de Contrôle interne définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne : une diffusion aussi large que possible de ce texte est assurée. Elle est consultable sur le site Intranet de la Banque. Cette Charte développe et explicite notamment les principes de séparation des tâches et de prévention des conflits d'intérêt.

A titre d'exemple, non exhaustif, le processus d'attribution et de suivi des droits informatiques dédiés aux Personnels ou à des prestataires intègre un dispositif de vérification de l'absence de « conflit » entre les différents droits attribués. Par ailleurs, chaque entité du groupe BPF doit veiller, à l'occasion de la rédaction et de la révision de ses instructions, procédures et pouvoirs et lorsqu'elle conduit une réflexion sur son organisation, au respect des principes de séparation des tâches ainsi qu'à la prévention des conflits d'intérêt. Par ailleurs, les entités de Contrôle des risques opérationnels ont pour mission d'assurer la prévention et le traitement précoce des risques au travers de leur identification, évaluation, suivi et maîtrise.

- Un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) est en place. Il repose sur une procédure cadre BPF déclinée par des procédures locales,

des contrôles portant sur les risques identifiés pour chaque processus opérationnel, des outils de reporting permettant à la Conformité Centrale de piloter l'application de la politique Groupe en la matière et de suivre si nécessaire les plans d'actions entrepris. Un focus, au sein de ce dispositif, peut être fait sur les outils permettant de détecter le statut de Personne Politiquement Exposée, dans les conditions réglementaires en vigueur et destiné à approfondir si nécessaire les composantes de la relation client, en particulier en matière d'identification et de provenance de fonds. Parallèlement, Banque PSA Finance s'est également doté d'un outil automatisé de détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs de manière à ne pas entrer en relation d'affaires le cas échéant. Un autre volet, la

Formation interne à la LCB-FT, est privilégié pour former, de manière ciblée et opérationnelle, les personnels en fonction de leur exposition au risque.

- Enfin, en complément aux divers dispositifs décrits ci-dessus, BPF a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout salarié du groupe de porter à la connaissance du Responsable de la Conformité Centrale toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

4.7 La stratégie achat du Groupe

Parmi les achats hors-série (hors pièces destinées à l'activité automobile), ceux de BPF représentent 14 millions d'euros pour un total des achats, tout BPF confondu, d'un peu plus de 20M€. Ces achats, principalement du conseil et de

l'informatique, ne représentent pas un enjeu spécifique en termes de risques en général et de RSE en particulier. Ils sont traités comme le reste des achats du même type au sein du Groupe PSA.

4.8 Les Ressources Humaines

Dans le domaine RH, Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique toute la politique Ressources Humaines du Groupe (Santé/Sécurité et bien-être au travail, dialogue social, diversité, gestion de l'emploi et développement des compétences...) et est intégré dans le reporting social du Groupe.

Banque PSA Finance a de plus réalisé fin 2010 et fin 2011 sur l'ensemble de son périmètre (24 filiales

et siège) une enquête de satisfaction comprenant une soixantaine des questions réparties en 4 thèmes : Politique et stratégie, Gestion des processus et résultats opérationnels, Management, Perception de l'environnement de travail. Cette démarche a permis de mesurer la perception des collaborateurs au regard de ces thèmes, de mettre en place utilement des actions d'amélioration et d'en suivre les résultats.

INDICATEURS SOCIAUX BANQUE PSA FINANCE 2012 (HORS CHINE)

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR ZONE GEOGRAPHIQUE 2012

France	Europe hors France	Hors Europe	Total
829	1 658	121	2 608

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE 2012

Cadres	Non cadres	Total
778	1 830	2 608

REPARTITION EFFECTIF H/F INSCRIT CDI ET CDD 2012

Femmes	1 401	54%
Hommes	1 207	46%
Total	2 608	100%

PERSONNEL FEMININ INSCRIT EN CDI ET CDD PAR TRANCHE D'AGE ET CSP 2012

Age	Non Cadres	Cadres	Total
-20	19	0	19
20-29	282	17	299
30-39	397	78	475
40-49	237	108	345
50 et +	200	63	263
	1 135	266	1 401

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE 2012

France	Europe hors France	Hors Europe	Total
15 205	29 814	4 173	49 192

DEPENSES DE FORMATION 2012 EN €

Total général	2 659 355
----------------------	------------------

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2012

Responsable du rapport annuel

Philippe Alexandre

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Philippe Alexandre

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Responsable de l'information financière

Carole Dupont-Pietri

Directeur de la communication financière

Tél. : +33 1 40 66 42 59

Conception & réalisation  **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80

Légende photos de couverture : Peugeot 208 GTi concept, Citroën D55, affichage tête haute. Crédits-photos : J.B. Lemal, Nico, P. Thirion, L. Villaron. Création de la couverture : [sequoia](#)

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.





BANQUE PSA FINANCE

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 177 408 000 euros
Siège social : 75, avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris - France -
R.C.S. Paris 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013
Immatriculation ORIAS sous le n° 07 008 501, consultable sur www.orias.fr
Code APE 6419Z -
Code interbancaire 13168N
Tél. : + 33 1 46 39 66 33
www.banquepsafinance.com